

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission

Département du Développement de l'Entreprise,
des Mines, de l'Énergie et de l'Économie Numérique



PROGRAMME REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE (PRDEN) DE L'UEMOA

***PROJET DE DOCUMENT DU PROGRAMME
2023-2027***

Décembre 2022

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
LISTE DES SCHEMAS.....	5
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	8
I.SECTION 1 : CONTEXTE ET JUSTIFICATION	12
1.1. Contexte.....	12
1.2. Justification.....	15
1.2.1. Analyse SWOT	16
1.2.2. Analyse des problèmes spécifiques au secteur de l'économie numérique	18
1.2.2.1. Faible gouvernance du secteur de l'économie numérique	18
1.2.2.2. Insuffisance de l'offre de services numériques	19
1.2.2.3. Faible accès des usagers aux services numériques.....	20
1.2.2.4. Faible promotion de l'innovation et de la recherche dans le secteur de l'économie numérique	21
2.SECTION 2 : DESCRIPTION DU PROGRAMME REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE DE L'UEMOA.....	23
2.1. Ancrage stratégique du Programme	23
2.2. Ciblage du Programme.....	23
2.2.1 Ciblage géographique	23
2.2.2 Ciblage des domaines d'intervention.....	23
2.3. Objectifs et axes d'intervention du PRDEN.....	24
2.4. Cadre logique du Programme.....	27
2.5. Description des composantes et des résultats attendus du Programme.....	30
2.5.1 Composante 1 : Gouvernance du secteur de l'économie numérique (GEN)	30
2.5.1.1 R11 : Le nouveau cadre réglementaire au niveau communautaire adapté aux évolutions technologiques est adopté.....	32
2.5.1.2 R12 : Les nouveaux textes communautaires sont transposés dans la législation et les réglementations nationales et/ou appliqués.....	33
2.5.1.3 R13 : Les mécanismes de régulation du secteur de l'économie numérique sont améliorés	33
2.5.1.4 R14 : La confiance des populations dans l'usage du numérique s'est accrue	34
2.5.2 Composante 2 : Accessibilité des usagers aux services numériques (ASN)	35
5.2.2.1 R21 : L'accessibilité économique aux services numériques s'est accrue	36
5.2.2.2 R22 : Les capacités d'utilisation des services publics numériques par les usagers sont améliorées	37
5.2.2.3 R23 : La couverture et la disponibilité des infrastructures d'interconnexion sont améliorées.....	38
5.2.3 Composante 3 : Accroissement de l'offre des Services Numériques (OSN)	41

5.2.3.1	R31 : Des conditions favorables à l'accélération de la digitalisation des services publics sont créées.....	42
5.2.3.2	R32 : Des mesures incitatives au profit des Fournisseurs de Services Numériques (FSN) sont adoptées.....	44
5.2.4	Composante 4 : Promotion de l'Innovation et du Développement de la Recherche (PIDR)	45
2.5.4.1	R41 : Le soutien au développement des compétences numériques est renforcé	46
2.5.4.2	R42 : L'appui aux incubateurs et aux startups est renforcé.....	47
2.5.4.3	Le soutien à l'innovation et à la recherche est renforcé.....	48
5.2.5	Composante 5 : Gestion du Programme (GP).....	48
2.5.5.1	R01 : Les activités de démarrage sont bien menées	49
2.5.5.2	R02 : Le Programme est bien géré.....	49
2.6	Impacts attendus du Programme	49
2.7	Analyse des bénéficiaires et des parties prenantes	51
2.8	Cadre de Mesure des Performances du Programme.....	56
2.9	Faisabilité du Programme	64
2.9.1	Maturité.....	64
2.9.2	Synergies avec d'autres programmes ou activités.....	64
2.10	Stratégies d'intervention pour les thématiques transversales.....	65
2.10.1	Développement durable.....	65
2.10.2	Approche genre	66
2.11	Risques de mise en œuvre (financier, institutionnel, sécuritaire, ...) et mesures d'atténuation.....	67
3	SECTION 3 : COÛT ET FINANCEMENT DU PROGRAMME	72
3.1	Coût du Programme	72
3.2	Financement du Programme	76
4.	SECTION 4 : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME.....	77
4.1.	Expériences de la Commission en matière de gestion des programmes/projets impliquant plusieurs bailleurs de fonds.....	77
4.2.	Stratégie d'efficacité et d'efficience dans la mise en œuvre du Programme.....	78
4.2.1	Coexistence des approches « programme » et « projet »	78
4.2.2	Mise en place rapide des organes de coordination et de gestion du Programme	79
4.2.3	Autonomie des organes de gestion du Programme	80
4.2.4	Processus participatif et d'implication des principaux acteurs au Programme	80
4.2.5	Principe de subsidiarité.....	80
4.2.6	Recours à des consultants pour l'élaboration des Termes de Référence et dossiers d'appels d'offres.....	81
4.2.7	Circulation de l'information entre les structures de coordination et de gestion	81
4.3.	Modalités de mise en œuvre des composantes et de leurs activités.....	82

4.4.	Procédures de gestion comptable et financière	82
4.5.	Procédures de Passation des Marchés et de gestion des contrats	83
4.6.	Réalisation des audits annuels	83
4.7.	Cadre institutionnel	84
4.7.1	Comité de Pilotage Stratégique (CPS)	84
4.7.2	Comité Technique de Suivi (CTS)	85
4.7.3	Unité de Gestion du Programme (UGP)	86
4.7.4	Unités Nationales d'Appui (UNA)	87
4.7.5	Comités Consultatifs Nationaux (CCN)	87
4.8.	Plan d'actions	87
4.8.1.	Plan d'actions de la Composante 1	88
4.8.2.	Plan d'actions de la Composante 2	88
4.8.3.	Plan d'actions de la Composante 3	89
4.8.4.	Plan d'actions de la Composante 4	89
4.8.5.	Plan d'actions de la Composante 5	89
4.9.	Stratégie de pérennisation	90
4.9.1.	Durabilité technique	90
4.9.2.	Durabilité financière	91
5.	SECTION 5 : DISPOSITIF DE SUIVI ET EVALUATION (S&E) ET RAPPORTAGE	92
5.1	Suivi du Programme	92
5.2	Suivi des indicateurs de performance	92
5.3	Missions de terrain	93
5.4	Suivi des risques	94
5.5	Système de rapportage	95
5.6	Evaluation du Programme	95
5.6.1	Revue annuelle de performances	96
5.6.2	Revue multipartites annuelles	97
5.6.3	Evaluation à mi-parcours	97
5.6.4	Evaluation finale	98
5.7	Gestion du système d'information	98
5.8	Audit financier du Programme	99
5.9	Clôture du Programme	99
ANNEXES		100
Annexe 1 : Coût du Programme		100
Annexe 2 : Plan d'actions de mise en œuvre		109
Annexe 3 : Analyse des problèmes		162
Annexe 4 : Fiches des indicateurs		163
Annexe 5 : Méthodologie d'évaluation du coût des activités (annexe séparée)		222
Annexe 6 : Liste des documents consultés		251

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Utilisation d'Internet dans l'espace UEMOA.....	14
Tableau 2: Indice de Développement des TIC (IDI) dans les Etats membres de l'UEMOA	16
Tableau 3: Tableau d'Analyse SWOT.....	17
Tableau 4: Indice de Développement du e-Gouvernement (EGDI) dans les Etats membres de l'UEMOA	21
Tableau 5: Cadre logique du Programme	27
Tableau 6: Récapitulatif des résultats et des activités de la Composante	31
Tableau 7: Récapitulatif des résultats et des activités de la Composante	36
Tableau 8 : Récapitulatif des infrastructures d'interconnexion à réaliser	40
Tableau 9 : Récapitulatif des résultats et des activités de la Composante	42
Tableau 10: Récapitulatif des résultats et des activités de la Composante	45
Tableau 11: Récapitulatif des résultats et des activités de la Composante	48
Tableau 12: Analyse des parties prenantes.....	53
Tableau 13: Cadre de Mesure des Performances du PRDEN.....	57
Tableau 14: Analyse des risques et mesures d'atténuation	68
Tableau 15: Coût du Programme en 1000 FCFA	74
Tableau 16: Financement du Programme en 1000 FCFA	76

LISTE DES SCHEMAS

Schéma 1 : Logique d'intervention du Programme.....	26
--	----

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Sigles & abréviations	Signification
AFD	Agence Française de Développement
ANR	Autorité Nationale de Régulation
AS	Activités Structurantes
BID	Banque Islamique de Développement
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CAP 2025	Cadre d'Actions Prioritaires 2025
CCN	Comité Consultatifs Nationaux
CE	Comité d'Evaluation
CGAF	Cellule de Gestion Administrative et Financière
CMP	Cadre de mesure de Performance
CMS	Conseil des Ministres Statutaire
COP	Contrat d'Objectif et de Performance
CPS	Comité de Pilotage Stratégique
CRTEL	Comité des Régulateurs nationaux de Télécommunications des Etats membres de l'UEMOA
CTS	Comité Technique de Suivi
C/UGP	Coordonnateur de l'Unité de Gestion du Programme
DACM	Direction des Acquisitions et de la Comptabilité Matière
DDH	Département du Développement Humain
DEMEN	Département du Développement de l'Entreprise, des Mines, de l'Energie et de l'Economie Numérique
DMRC	Département du Marché Régional et de la Coopération
DPPD	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSE	Direction de la Stratégie et de l'Evaluation
DSI	Directeur des Systèmes d'Information
FAI	Fournisseurs d'Accès Internet
FSN	Fournisseurs de Services Numériques
GAR	Gestion Axée des Résultats
ICT	Information and Communication Technologies
IEC	Information, Education et Communication
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
ITU	International Telecommunication Union
MEN	Ministère en charge de l'Economie Numérique
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OMPIC	Organisation Marocaine de la Propriété Industrielle et Commerciale
PAESRFP	Programme d'Appui à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et la Formation Professionnelle dans l'UEMOA
PDIPSP	Programme de Développement Industriel et de Promotion du Secteur Privé
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public Privé
PRDEN	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique de l'espace UEMOA
PTF	Partenaires Techniques et Financiers

RAP	Rapport Annuel de Performance
RPROG	Responsables de programmes
RTS	Rapport Trimestriel de Suivi
S&E	Suivi et Evaluation
SI	Système d'Information
SPNP	Service Public Numérique Prioritaire
SU	Service Universel
SWOT	Strenghts (Forces) Weaknesses (Faiblesses) Opportunities (Opportunités) et Threats (Menaces)
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGP	Unité de Gestion du Programme
UIT	Union Internationale des Télécommunications
UNA	Unité Nationale d'Appui

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a été créée en 1994 pour édifier un espace économique harmonisé et intégré en Afrique de l'Ouest, doté d'une liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production. Liés par l'usage d'une monnaie commune, le franc CFA, les huit (8) pays de l'UEMOA constituent l'espace de l'Union qui couvre une superficie de 3,5 millions de km² et abrite près de 130 millions d'habitants en 2020.

Le Traité modifié de l'UEMOA fixe en son article 4, la raison d'être de l'Union à travers cinq objectifs parmi lesquels l'institution d'une coordination des politiques sectorielles nationales par la mise en œuvre d'actions communes et de politiques communes notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, des transports, des télécommunications, de l'agriculture, de l'énergie, etc.

Pour les télécommunications, les instances de l'Union y ont accordé très tôt une grande importance notamment à travers (i) le Protocole additionnel n° II du Traité de l'UEMOA qui prescrit, entre autres, la définition d'un schéma d'amélioration des infrastructures et des systèmes de télécommunications reliant les Etats membres.

Au nombre des principales réalisations dans ce domaine, il convient de citer, (i) l'identification de vingt (20) Services Publics Numériques Prioritaires (SPNP) à offrir aux citoyens et aux entreprises de l'Union, (ii) l'identification de vingt-six (26) liaisons manquantes et de secours inter-États en fibre optique à construire pour la sécurisation du réseau régional et la promotion du trafic dans les Etats membres, (iii) l'assistance financière aux Etats membres pour la digitalisation de trois (03) SPNP, (iv) le soutien au partage d'expériences réussies de mise en œuvre de services publics numériques et (v) le projet pilote de Cases numériques visant à réduire la fracture numérique dans les zones non couvertes par un signal mobile.

En dépit de ces réalisations, il est observé dans l'espace UEMOA l'insuffisance de l'offre des services numériques, la faiblesse des usages numériques et de la gouvernance du secteur dans un contexte marqué par l'insuffisance de compétences en qualité et en quantité due en partie par le manque de soutien à l'innovation et à la recherche.

Dans le cadre de l'élaboration du présent programme, le diagnostic établi aboutit à la définition de l'objectif général de « Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA ». Les objectifs spécifiques qui en ont découlé sont :

- Objectif Spécifique 1 : Renforcer la gouvernance du secteur de l'économie numérique ;
- Objectif Spécifique 2 : Améliorer l'accès des usagers aux services numériques ;

- Objectif Spécifique 3 : Accroître l'offre de services numériques ;
- Objectif Spécifique 4 : Promouvoir l'innovation et le développement de la recherche.

Sur la base de ces quatre (4) objectifs spécifiques, quatre (4) composantes ont été définies à savoir :

- Composante 1 : Renforcement de la gouvernance du secteur de l'économie numérique. Cette composante est consacrée à la modernisation de la législation et de la réglementation du secteur de l'économie numérique à l'échelle communautaire, leur transposition dans les textes nationaux, l'efficacité du mécanisme de régulation et le renforcement de la confiance dans les usages numériques ;
- Composante 2 : Amélioration de l'accès des usagers aux services numériques. Cette composante traite des actions de construction des infrastructures d'interconnexion et des activités de réduction de la fracture numérique entre zones isolées et localités bien couvertes par un signal mobile, entre les personnes nanties et moins nanties (construction de Cases Numériques et Minimum Social Internet) ;
- Composante 3 : Accroissement de l'offre de services numériques. Cette composante est destinée à l'appui à la digitalisation des services publics et au soutien des Fournisseurs de Services Numériques (FSN) ;
- Composante 4 : Promotion de l'innovation et appui au développement de la recherche. Cette composante est destinée à insuffler une dynamique à l'Innovation et à la Recherche via le renforcement des compétences numériques dans l'Union et le soutien aux incubateurs et aux startups.

Pour la mise en œuvre du PRDEN, une Composante a été ajoutée pour structurer les activités de gestion du Programme. Il s'agit de la composante 5 « Gestion efficace du Programme ».

Le PRDEN découle de la Politique des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) de la Commission et prend appui sur le Cadre d'Actions Prioritaires de la Commission de l'UEMOA 2021 - 2025 (CAP 2025). Il est en phase avec la stratégie de transformation numérique de l'Union Africaine pour l'Afrique 2020-2030 et la stratégie de développement des Télécommunications/TIC dans l'espace CEDEAO pour la période 2018-2023.

Une attention particulière est accordée à la prise en compte de la dimension genre. A cet effet, des résultats et des activités ont été mis en relief pour faciliter le ciblage de cette problématique dans la mise en œuvre du Programme.

Le PRDEN sera mis en œuvre sur une période de cinq (5) ans (2023-2027) précédée d'une période de démarrage de six (6) mois et suivie d'une période de clôture de trois (3) mois. Il sera également exécuté dans une double approche « projet et programme » pour s'inscrire à la fois dans l'esprit de l'efficacité et des budgets de performance en cours à la Commission depuis 2019. A cet effet, le Cadre de Mesure des Performances élaboré a servi d'outil pour orienter l'affectation des ressources aux résultats et aux activités identifiées pour la réalisation des objectifs assignés au PRDEN.

Le coût du Programme est évalué à 121 155 602 000 FCFA répartis comme ci-après : (i) 1,98% à la Composante 1, (ii) 64,26% à la Composante 2, (iii) 22,36% à la Composante 3, (iv) 7,80% à la Composante 4 et (v) 3,60% à la gestion efficace du Programme.

En ce qui concerne les impacts attendus du PRDEN, les activités retenues au titre des résultats de la Composante 1 permettront de moderniser le cadre législatif et réglementaire des Etats membres et de le mettre au diapason des évolutions technologiques enregistrées. Les interventions des Autorités Nationales de Régulation (ANR) plus outillées vont améliorer et contribuer à harmoniser la régulation du secteur de l'économie numérique dans l'espace communautaire et améliorer l'attractivité de l'espace UEMOA pour les investisseurs.

Au niveau de la Composante 2, les infrastructures d'interconnexion et le dispositif de secours mutuel appuyés par les programmes/projets nationaux vont contribuer à assurer la continuité de service même en cas de problème sur une liaison inter-Etat en fibre optique, rendre fonctionnelles 42,31% des liaisons d'interconnexion identifiées et faire passer le taux de population couverte par un signal 3G de 63,37% en 2020 à 90% au terme du Programme.

La mise en service des 640 Cases Numériques, la mise en œuvre du Minimum Social Internet, le soutien à la digitalisation des services publics en appui aux programmes/projets nationaux conduiront à la réduction de la fracture numérique et à l'augmentation du taux d'utilisation d'Internet mobile qui passera de 45% en 2020 à 75% en 2027 et à l'intensification de la numérisation des services publics.

Au niveau de la Composante 3, les appuis à la digitalisation des services publics, notamment dans les domaines de l'enseignement secondaire général et technique, de la santé, de l'agriculture, de la sécurité, des finances, du commerce et de la justice ainsi que les ateliers de partage des expériences et le soutien à la promotion des FSN vont appuyer l'effet attendu sur le taux d'utilisation d'Internet ainsi que le taux d'utilisation des services publics numériques.

Au titre de la Composante 4, l'intensification de la coopération à travers les foras annuels des instituts de formation en TIC et la modernisation des curricula de formation

en TIC permettront d'apporter des réponses pertinentes à la formation de compétences numériques répondant aux défis liés aux évolutions technologiques. Le soutien aux chercheurs, aux incubateurs et aux startups va participer à l'intensification de l'utilisation des TIC dans les activités économiques, sociales et culturelles, contribuant ainsi à la création des emplois et à l'amélioration de la productivité des compétences.

Toutes les activités retenues au titre des résultats de l'ensemble des composantes et celles contenues dans les programmes et projets nationaux influenceront (i) le taux d'utilisation des services financiers qui évoluera de 46,5% en 2020 à 90,0% en 2027 et (ii) l'Indice de développement de l'e-gouvernement des Nations Unies (EGDI) qui passera de 0,3455 en 2020 à 0,500 en 2027.

La nature communautaire du PRDEN a conduit à retenir un cadre institutionnel composé comme suit :

- Comité de Pilotage Stratégique (CPS) ;
- Comité Technique de Suivi (CTS) ;
- Unité de Gestion du Programme (UGP) ;
- Comités Consultatifs Nationaux (CCN) ;
- Unités Nationales d'Appui (UNA).

Les procédures de mise en œuvre des activités relevant du volet régional sont celles de la Commission de l'UEMOA (Règlement n°01/2018/CM/UEMOA du 23 mars 2018 portant Règlement financier des Organes de l'UEMOA), notamment celles relatives aux fonds confiés et le manuel d'exécution, tous assortis de délégation de pouvoirs spécifiques pour assurer l'efficacité dans la mise en œuvre des activités. Des audits annuels seront organisés pour garantir le strict respect des procédures.

Le dispositif de Suivi et Evaluation inclut le suivi des activités, des cinquante-sept (57) indicateurs et des risques identifiés, les visites de terrain, les revues annuelles, les revues multipartites, les évaluations à mi-parcours et finale.

I. SECTION 1 : CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Contexte

L'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a été créée en 1994 pour édifier un espace économique harmonisé et intégré en Afrique de l'Ouest, doté d'une liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production. Les huit (8) pays de l'espace communautaire couvre une superficie de 3,5 millions de km² et abrite près de 130 millions d'habitants en 2020.

L'espace UEMOA est caractérisé par une longue période de croissance économique pré-COVID avec un taux moyen de 6,6% entre 2015 et 2019¹. Cette embellie a été suivie d'un ralentissement (1,9%) en 2020 à cause de l'impact négatif de la crise sanitaire (COVID 19) sur tous les secteurs de l'économie et de la persistance de la crise sécuritaire dans la sous-région. L'année 2021 est marquée par une croissance économique estimée à 6,1% en décembre 2021².

Cette crise sanitaire a mis en relief l'importance du rôle des TIC dans la mise en œuvre des mesures palliatives pour assurer la continuité des services publics, des relations entre les entreprises et leurs clients et celle des approvisionnements.

Les améliorations qui ont permis les performances avant la crise de la COVID-19 sont enregistrées dans tous les secteurs et dans celui de l'économie numérique avec notamment les progrès dans la réglementation du secteur, la promotion de la concurrence, l'accroissement de la qualité des services fournis par les opérateurs du secteur et la promotion de l'accès au Service Universel. Ces améliorations ont permis d'insuffler une dynamique soutenue au niveau de la pénétration de l'utilisation des TIC dans l'espace communautaire.

Le rôle des infrastructures d'énergie, de transport, de l'économie numérique en faveur de l'accroissement des rendements, la productivité de la main d'œuvre et l'emploi justifie l'importance que la Commission de l'UEMOA leur accorde.

Le secteur de l'économie numérique constitue un des principaux moteurs de développement des pays de l'Union par sa contribution à la croissance du PIB. Le Sénégal est, en 2013, le pays africain qui est crédité de la plus forte contribution de l'économie numérique au Produit Intérieur Brut (PIB) avec 3,3%³. Dans l'espace UEMOA, le Sénégal est suivi de la Côte d'Ivoire avec 1,3% et les autres pays qui sont à un niveau beaucoup plus faible.

¹ DPE/Commission de l'UEMOA : Rapport d'exécution de la surveillance multilatérale de juin 2021,

² DPE/Commission de l'UEMOA : Rapport de la surveillance multilatérale, décembre 2021

³ Stratégie Sénégal numérique 2016-2025

Par ailleurs, le secteur de l'économie numérique a un impact net positif sur la création de l'emploi. Dans l'espace UEMOA, ce secteur a créé, en 2020, plus de 28 000⁴ emplois en dépit de l'insuffisante exploitation de son potentiel.

En matière de commerce, en 2019, le taux des échanges intracommunautaires était estimé à 11,5%. Ce taux relativement faible résulte de plusieurs facteurs dont la persistance des barrières non tarifaires entre États membres de l'Union en matière de libre circulation des marchandises, l'absence de synergie entre États membres pour développer les chaînes de valeur régionales dans la transformation des produits⁵. L'utilisation accrue des TIC pourrait constituer un facteur de dynamisation et de facilitation des échanges et des services douaniers à travers notamment (i) un traitement plus rapide et plus fiable des informations, (ii) une application uniforme des procédures et (iii) une disponibilité permanente des services.

En outre, les TIC ont permis un accroissement significatif du recours à la monnaie mobile pour le transfert de fonds et les paiements en ligne facilitant ainsi les relations économiques entre les citoyens et entre clients et fournisseurs.

On comprend dès lors, l'importance que la Commission accorde à l'amélioration des infrastructures dans l'espace UEMOA et plus particulièrement, dans le secteur de l'économie numérique qui connaît un important essor depuis le début de l'an 2000 avec un développement rapide des TIC, une croissance exponentielle de l'utilisation d'Internet et un usage de masse des services numériques.

A l'échelle des États membres de l'UEMOA, des progrès sont enregistrés notamment dans l'usage des services numériques. C'est le Sénégal qui a le taux d'utilisateurs d'Internet le plus élevé en 2020 où il a atteint 43% après avoir été de 26% en 2016. Le pays qui enregistre de faibles taux est le Niger avec respectivement 4% et 10%.

⁴ Babatounde Igue et al, Impact des TIC sur l'emploi : cas empirique des pays de l'UEMOA, Avril 2020 World Organization Chairs Program

⁵ Commission de l'UEMOA, CAP 2021-2025, Août 2021

Tableau 1: Utilisation d'Internet dans l'espace UEMOA

État membre	Taux d'utilisateurs d'Internet	
	2016	2020
Bénin	15%	26%
Burkina Faso	12%	22%
Côte d'Ivoire	25%	36%*
Guinée-Bissau	14%	23%
Mali	14%	27%
Niger	4%	10%*
Sénégal	26%	43%
Togo	11%	24%

Source : UIT, Rapport et Base de données sur le développement des télécommunications/TIC

NB : * : Données de 2019

Les données récentes sur l'état des TIC dans l'espace UEMOA⁶ indiquent que :

- les pays à fort taux de pénétration de la téléphonie mobile sont la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal qui dépassent 100% avec le phénomène des SIMs multiples. Ils sont suivis par le Bénin et le Togo ;
- le taux de couverture de la population en 3G varie de 24% au Niger à 91% en Côte d'Ivoire et au Togo et la 4G est désormais accessible dans tous les pays de l'UEMOA, principalement dans les capitales et quelques villes importantes ;
- le taux de pénétration de l'internet mobile (3G, 4G, ...) dépasse 80% au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Bénin et au Togo, tandis qu'il est inférieur à 40% au Burkina Faso et au Niger ;
- il est enregistré une très forte pénétration des usages de la monnaie mobile : 73% et 87% au Bénin et en Côte d'Ivoire contre seulement 12% au Niger.

Les Instances de l'UEMOA ont, très tôt, accordé une grande importance aux télécommunications. En effet, le Protocole additionnel n° II du Traité de l'UEMOA signé le 10 janvier 1994, prescrit en ses articles 7 et 8, les objectifs suivants en matière de télécommunications : (i) « Définir un schéma d'amélioration des infrastructures et des systèmes de télécommunications reliant les Etats membres, ainsi que les mesures nécessaires à sa mise en œuvre » et (ii) « Prendre les dispositions relatives à la libéralisation des prestations des services en matière de télécommunications, en leur donnant un caractère graduel, afin de permettre l'adaptation dans chaque Etat, du

⁶ Commission de l'UEMOA : Rapport final de l'étude relative à l'évaluation des usages numériques et politiques nationales en matière d'utilisation de masse du numérique dans l'espace UEMOA, 27 octobre 2020

secteur des télécommunications, aux perspectives offertes par l'ouverture du marché de l'Union ».

Dans ce cadre, le Conseil des Ministres a adopté la recommandation n°03/2000/CM/UEMOA en novembre 2000 relative à la mise en œuvre d'un programme d'actions pour l'amélioration des télécommunications dans l'UEMOA. A cet effet, la Commission a fait adopter, par le Conseil des Ministres, le 23 mars 2006, à Abidjan un ensemble de textes communautaires en vue de l'harmonisation des cadres législatifs et réglementaires nationaux des télécommunications.

Au plan opérationnel, la Commission a réalisé plusieurs actions allant dans le sens d'une meilleure exploitation des TIC au profit du développement des activités économiques et sociales dans l'espace communautaire. Au nombre de celles-ci, il convient de citer :

- la recommandation faite aux Etats membres de s'interconnecter deux à deux en fibre optique ;
- l'édiction des règles de plafonnement des tarifs de communications intrarégionales pour favoriser les échanges commerciaux dans la région ;
- l'identification de vingt (20) Services Publics Numériques Prioritaires (SPNP) à offrir aux citoyens et aux entreprises de l'Union ;
- l'identification de vingt-six (26) liaisons manquantes et de secours inter-États en fibre optique à construire pour la sécurisation du réseau régional et la promotion du trafic dans les Etats membres ;
- l'assistance financière aux Etats membres pour la digitalisation de trois (03) SPNP ;
- le soutien au partage d'expériences réussies de mise en œuvre de services publics numériques ;
- le projet pilote de Cases Numériques visant à réduire la fracture numérique dans les zones non couvertes par un signal mobile.

1.2. Justification

L'espace UEMOA est caractérisé par un faible Indice de Développement des TIC (IDI) des pays de l'Union.

Tableau 2: Indice de Développement des TIC (IDI) dans les Etats membres de l'UEMOA

État membre	Indice de Développement des TIC (IDI) en 2017
Bénin	1,94
Burkina Faso	1,90
Côte d'Ivoire	3,14
Guinée-Bissau	1,48
Mali	2,16
Niger	1,07
Sénégal	2,66
Togo	2,15

Source : Rapport 2017 de l'UIT "Mesurer la société de l'information"

Le pays le mieux doté, la Côte d'Ivoire est à un niveau très bas, comparativement au pays le mieux classé en Afrique de l'Ouest, le Cap Vert avec 4,60 et à l'Ile Maurice sur le continent avec 5,88.

L'évolution de cet indice composite qui inclut les niveaux d'accès aux TIC, d'utilisation des TIC et des compétences en matière de TIC résume bien le chemin à parcourir par les pays de l'Union et les efforts qu'ils doivent poursuivre pour mettre davantage les TIC au service du développement des activités économiques et sociales.

En somme, l'annexe n°3 relatif à l'arbre des problèmes résume l'analyse causale de la situation du secteur de l'économie numérique dans l'espace UEMOA.

1.2.1. Analyse SWOT

L'analyse SWOT du secteur est résumée dans le tableau ci-dessous. Au plan de l'environnement interne, le secteur de l'économie numérique bénéficie de plusieurs forces, notamment la croissance rapide des utilisateurs des TIC et l'accroissement vertigineux du volume des données échangées ainsi que l'engagement des Etats à s'inscrire durablement dans la dématérialisation des services publics. Mais ces atouts sont contraints principalement par l'insuffisance de l'offre de services numériques et de Ressources Humaines qualifiées, la résistance au changement dans l'administration publique et des populations ainsi qu'une certaine disparité réglementaire entre les Etats de la sous-région.

S'agissant de l'environnement externe, le secteur bénéficie des opportunités telles que l'important potentiel de développement qu'il offre aux autres secteurs économiques et

sociaux ainsi que la place prépondérante qui lui est accordée dans l'agenda international de développement.

Tableau 3: Tableau d'Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
✓ Montée vertigineuse des données dans le trafic échangé sur les réseaux de télécommunications ✓ Croissance rapide des utilisateurs due à l'explosion du nombre des usagers des réseaux mobiles ✓ Disponibilité de certains e-services ✓ Volonté commune des Etats membres de développer l'économie numérique et la digitalisation de l'administration ✓ Engagement des Etats membres en faveur de la mise en œuvre des textes communautaires	✓ Mobilisation difficile de financements ✓ Une population peu encline à adopter les usages numériques ✓ Faible accessibilité aux TIC ✓ Problème de résistance au changement induit par l'adoption des TIC dans l'Administration ✓ Certaines disparités réglementaires entre les Etats membres ✓ Carence dans la coopération institutionnelle entre les Etats membres sur ces sujets ✓ Absence d'une planification régionale des projets numériques ✓ Insuffisance de ressources Humaines qualifiées ✓ Insatisfaisante couverture et disponibilité du réseau ✓ Faible qualité de la connexion Internet
Opportunités	Menaces
✓ Economie numérique identifiée comme thématique prioritaire dans l'agenda international de développement ✓ Fort potentiel en matière de création d'emploi surtout pour les jeunes ✓ Economie numérique identifiée comme solution dans des situations de catastrophes naturelles et de pandémies (COVID-19, ...) ✓ Commission de l'UEMOA comme promotrice des échanges des bonnes pratiques et de l'accélération du développement des e-services ✓ Volonté de dialogue exprimée entre les différentes administrations nationales des Etats membres ✓ Insuffisante exploitation de certaines thématiques fondamentales (inclusion, open data, start-ups, etc.) ✓ Potentiel de développement des PPP nationaux dans l'exploitation de plateformes de fourniture de services publics numériques	✓ Exclusion de certaines catégories de population et de certaines zones ✓ Risque de renforcement de la fracture numérique ✓ Fiscalité élevée du secteur ✓ Développement d'une asymétrie réglementaire entre les différents Etats membres (ex. cybersécurité) ✓ confiance insuffisante dans le numérique

1.2.2. Analyse des problèmes spécifiques au secteur de l'économie numérique

Le secteur de l'économie numérique ne contribue pas encore suffisamment à la croissance économique des Etats membres de l'UEMOA en raison de la faible utilisation de son potentiel dans le développement des activités économiques et sociales aussi bien dans les entreprises qu'au niveau des ménages et des services de l'administration publique.

En dépit de la croissance exponentielle observée ces vingt (20) dernières années dans tous les Etats membres, notamment au niveau des abonnés mobiles (accroissement de 186,21% entre 2011 et 2019⁷) et des utilisateurs d'Internet, l'économie numérique dans sa globalité reste peu développée dans la zone UEMOA.

Cette situation est le résultat de plusieurs facteurs, principalement :

- l'insuffisance de l'offre de services numériques ;
- le faible accès des usagers aux services numériques ;
- l'insuffisance dans la gouvernance du secteur de l'économie numérique ;
- l'insuffisant soutien à la promotion de l'innovation et de la recherche dans les TIC.

Ces paramètres sont aggravés par l'insuffisante qualification des ressources humaines (i) à développer les offres de services numériques nécessaires à l'amélioration de la productivité dans tous les secteurs de la vie économique et sociale des pays de l'Union, (ii) à faciliter l'accès aux services numériques à un coût accessible, (iii) à renforcer l'environnement réglementaire propre à booster le secteur et (iv) à promouvoir les innovations et la recherche en matière de TIC.

1.2.2.1. Faible gouvernance du secteur de l'économie numérique

La gouvernance du secteur de l'économie numérique est caractérisée par des cadres réglementaires et institutionnels peu adaptés aux évolutions technologiques en raison des lenteurs à entreprendre des réformes compatibles avec l'évolution technologique.

Par ailleurs, la faible efficacité des mécanismes de régulation des services numériques est liée en partie à l'insuffisante indépendance des Autorités Nationales de Régulation. Le manque de veille tient également une bonne place dans les causes de la faible gouvernance du secteur. Cette situation justifie la subsistance de monopole sur certaines infrastructures essentielles de télécommunications.

Les Etats membres de l'UEMOA ont pleinement pris conscience de l'importance cruciale du numérique dans leur développement. Dans cette optique, la majorité des Etats ont :

⁷ Données provenant de la compilation des statistiques de International Telecommunication Union (ITU)

- adopté un certain nombre de politiques publiques et de lois d'orientation;
- mis en place des organes de régulation ; et
- créé des structures ministérielles en charge du numérique, des institutions spécialisées en charge de la promotion des TIC, de la protection des données personnelles et de la cybersécurité.

Enfin, le secteur souffre de l'insuffisante coordination à l'échelle sous-régionale des projets d'infrastructures qui empêchent le développement de projets d'envergure et la sécurisation des infrastructures nationales déployées par chaque pays.

1.2.2.2. Insuffisance de l'offre de services numériques

L'insuffisance de l'offre de services numériques est liée à la faible couverture et la faible disponibilité des infrastructures, aux difficultés rencontrées par les Fournisseurs de Services Numériques (FSN) et à l'insuffisance de Ressources Humaines qualifiées et financières.

Dans l'espace UEMOA, les pays se sont engagés dans la numérisation des services publics. En effet, en matière de mise en œuvre effective des e-services publics interactifs, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Bénin présentent un niveau d'avancement moyen ou satisfaisant dans respectivement 10 et 8 et 7 des 13 catégories de services répertoriées⁸. Les pays les moins avancés sont le Niger et surtout la Guinée Bissau.

En matière d'infrastructures d'interconnexion, sur les vingt-six (26) liaisons d'interconnexion inter-Etats en fibre optique nécessaires au bon maillage du territoire de l'Union identifiées, onze (11) sont opérationnelles et quinze (15) sont à construire. L'infrastructure de base régionale n'est pas suffisamment dimensionnée sur tout l'espace communautaire. En effet, une panne survenue sur un câble sous-marin de connexion internationale impacte négativement l'acheminement du trafic dans plusieurs pays de l'Union. En outre, des zones entières ne sont pas couvertes par les services numériques en raison de la faible rentabilité des investissements des opérateurs de télécommunications.

S'agissant des Fournisseurs de Services Numériques (FSN), ils sont handicapés par l'insuffisance des compétences locales (quantité et qualité), l'absence de mécanismes spécifiques de financement et les barrières économiques à l'accès aux infrastructures des opérateurs de télécommunications.

⁸ Il s'agit (i) de e-services à destination des ménages : état civil, justice, tourisme, cadastre, fiscaux, emploi-retraite-chômage, éducation, santé et autres et (ii) de e-services à destination des entreprises : déclarations fiscales, agréments et attestations, déclarations sociales et autres services dans « Rapport de l'étude d'évaluation des usages numériques et politiques nationales en matière d'utilisation de masse du numérique dans l'espace UEMOA ; 27 octobre 2020 »

Par ailleurs, les performances requises dans le secteur du numérique exigent des capacités d'adaptation pour suivre la rapidité des évolutions technologiques. Les besoins en ressources humaines se posent en termes de disponibilité, d'employabilité, de qualification, de qualité et de quantité pour répondre aux enjeux stratégiques : (i) de création de richesses et d'emplois, notamment pour les femmes et les jeunes et (ii) d'effet d'entraînement dans les différents secteurs économiques et sociaux.

Par exemple, au Sénégal, les profils de formation issus de l'espace UEMOA ne répondent pas toujours aux besoins exprimés par les acteurs du marché en dépit du nombre élevés d'établissements, caractérisés par des curricula de formation qui ne sont pas en phase avec le rythme accéléré des innovations notées dans le secteur⁹.

1.2.2.3. Faible accès des usagers aux services numériques

Le faible accès des usagers aux TIC conduit à une faible utilisation des services digitalisés dans la vie économique et sociale des pays. Ce faible accès est lié aux tarifs élevés des services numériques pour les usagers en raison de la faible régulation du marché. Il est aussi le résultat de la réticence de l'usage des TIC à cause du manque de confiance dans les technologies et de la faible maîtrise par les usagers.

Cette insuffisance est rapportée dans le rapport global annuel du Forum Economique Mondial sur les TIC qui indique la faiblesse, dans l'espace UEMOA, de l'indice NRI (Network Readiness Index). Cet indice rend compte de l'usage des TIC, de la disponibilité des ressources (investissement et Ressources Humaines), de leur impact sur le climat des affaires et sur l'économie dans son ensemble ainsi que des prix pratiqués.

Les statistiques disponibles indiquent que sur une échelle de 7, cet indice se situe entre 2,9 (Bénin et Mali) et 3,4 pour la Côte d'Ivoire et le Sénégal qui sont les mieux classés, figurant ainsi dans le peloton de tête des pays de l'UEMOA mais loin du Rwanda (4,2) qui est le pays le plus avancé de ce point de vue en Afrique.

La situation est la même pour l'indice de développement de l'e-gouvernement des Nations Unies (EGDI) qui est une classification complète de la bonne volonté et de la capacité des administrations nationales à utiliser les TIC dans l'exécution des fonctions de gouvernement. Les données du tableau ci-dessous indiquent que des pays comme le Niger et la Guinée-Bissau doivent redoubler d'effort pour se hisser au niveau des pays crédités de bonnes performances dans l'Union.

⁹ Stratégie Sénégal numérique 2016-2025

Tableau 4: Indice de Développement du e-Gouvernement (EGDI) dans les Etats membres de l'UEMOA

État membre	Indice de Développement du e-Gouvernement (EGDI)	
	2018	2020
Bénin	0,3264	0,4039
Burkina Faso	0,3016	0,3558
Côte d'Ivoire	0,2776	0,4457
Guinée-Bissau	0,1887	0,2316
Mali	0,2424	0,3097
Niger	0,1095	0,1661
Sénégal	0,3486	0,421
Togo	0,3989	0,4302

Source : Rapports des Nations Unies sur le "e-Government Survey"

Dans l'espace UEMOA, la tarification de l'accès permanent à l'Internet mobile est élevée par rapport au pouvoir d'achat des populations. En effet, d'après les données de l'Alliance For Affordable Internet (A4AI)¹⁰, le Sénégal est le pays de l'UEMOA qui se positionne le mieux en termes d'accessibilité de l'internet mobile. Dans ce pays, 2% du revenu moyen mensuel permettent d'obtenir l'équivalent de 0,69 Go de loin inférieur au 1,18 Go que les mêmes 2% permettent d'obtenir au Nigéria. Les mêmes 2% offrent 0,39 Go en Côte d'Ivoire, 0,18 Go au Niger et 0,15 Go au Togo.

Les données sus examinées sont corroborées par les résultats de l'étude réalisée par le Département en charge de l'économie numérique en 2020 qui ont montré que dans l'espace UEMOA, les tarifs d'accès permanent à Internet représentent en moyenne 32,94% du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG).

En conséquence, il se crée une fracture numérique entre les personnes nanties et moins nanties, entre les personnes sans handicap et les personnes vivant avec un handicap, entre les zones urbaines et rurales.

1.2.2.4. Faible promotion de l'innovation et de la recherche dans le secteur de l'économie numérique

Les trois facteurs qui stimulent l'innovation sont : (i) l'existence de marchés qui encouragent un système d'échanges ouvert et équitable et qui favorisent la

¹⁰ Commission de l'UEMOA : Rapport final de l'étude relative à l'évaluation des usages numériques et politiques nationales en matière d'utilisation de masse du numérique dans l'espace UEMOA, 27 octobre 2020

concurrence, (ii) l'existence d'un système de protection des droits de propriété intellectuelle efficace et (iii) des investissements à long terme dans l'éducation et dans les infrastructures¹¹.

S'agissant du premier facteur, l'espace UEMOA est un marché de près de 130 millions de personnes. Malgré les actions et mesures entreprises dans le cadre de la libéralisation des échanges des biens et des services, « le taux des échanges intracommunautaires est demeuré relativement faible représentant 11,5% de l'ensemble des échanges. Cette situation est due notamment à la persistance des barrières non tarifaires entre les États membres de l'Union, à l'absence de synergie entre eux pour développer les chaînes de valeur régionales dans la transformation des produits et à une insuffisante utilisation des innovations scientifiques et techniques¹².

En ce qui concerne la protection des droits de propriété intellectuelle, le volume moyen annuel de dépôts des demandes de titres est faible au niveau de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) qui regroupe dix-sept (17) pays de l'Afrique francophone (dont tous les États membres de l'UEMOA) comparativement à d'autres organisations comme l'Organisation Marocaine de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC). En effet, le nombre de brevets au niveau de l'OAPI représente 40,81% de celui de l'OMPIC et celui des dessins et modèles industriels est de 29,32% (OAPI 2019). La faiblesse de ce volume pourrait s'expliquer par les insuffisances de l'environnement institutionnel qui dispose de peu de moyens pour assurer la protection des droits de propriété intellectuelle.

A cela, s'ajoute l'ignorance des entrepreneurs et développeurs sur l'existence et l'intérêt des dispositifs légaux de protection des droits de propriété intellectuelle. Enfin, bien que les États consacrent près du tiers de leur budget à l'éducation, le secteur éducatif peine encore à produire des compétences numériques avérées pour porter les défis liés à l'accélération des innovations technologiques. En outre, de lourds investissements ont été consentis au profit des infrastructures de transport, d'énergie et des TIC mais, chacun de ces domaines souffre encore de manque d'investissement requis par les besoins croissants des entreprises et des populations.

Les insuffisances du marché sous-régional qui ne favorisent pas les échanges intracommunautaires et la concurrence, l'inefficacité du système de protection des droits de propriété intellectuelle et la faiblesse des investissements à long terme dans l'éducation, dans la recherche et dans les infrastructures sont des freins à l'innovation et à la recherche dans tous les secteurs et particulièrement dans le secteur de l'économie numérique.

¹¹Dans l'article « Les TIC et l'innovation : le point de vue de l'un des principaux déposants de demandes de brevet » signé par le Vice-Président de Huawei, Magazine de l'OMPI, septembre 2013

¹² Commission UEMOA : Cadre d'Actions Prioritaires, Août 2021

2. SECTION 2 : DESCRIPTION DU PROGRAMME REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE DE L'UEMOA

2.1. Ancrage stratégique du Programme

Le Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique de l'UEMOA découle du Protocole additionnel n°2 relatif aux politiques sectorielles de l'UEMOA, qui stipule à l'article 7 du chapitre III intitulé « De la politique des transports et des télécommunications » : « Le Conseil définit, sur proposition de la Commission ... un schéma d'amélioration des infrastructures et des systèmes de transports et de télécommunications reliant les Etats membres ainsi que les mesures nécessaires à sa mise en œuvre ».

Il est en droite ligne avec la feuille de route de la Commission appelée Cadre d'Actions Prioritaires de la Commission de l'UEMOA pour la période 2021-2025 (CAP 2025) édité en août 2021, qui prévoit, au titre de son Axe 2, le « Développement de l'offre des services numériques. »

Par ailleurs, le PRDEN est en phase avec la stratégie de transformation numérique de l'Union Africaine pour l'Afrique 2020-2030 et la stratégie de développement des Télécommunications/TIC dans l'espace CEDEAO pour la période 2018-2023.

2.2. Ciblage du Programme

Le ciblage du Programme porte sur le territoire couvert, ses domaines d'intervention et les cibles bénéficiaires.

2.2.1 Ciblage géographique

La zone géographique couverte par le Programme est constituée par les territoires des huit (8) Etats membres de l'UEMOA que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Ainsi, les activités retenues au titre de tous les axes concernent l'ensemble du territoire de l'Union du fait de leur envergure et les cibles bénéficiaires.

2.2.2 Ciblage des domaines d'intervention

Le Programme intègre les domaines aptes à répondre aux défis liés à chacun des axes ci-dessous présentés ainsi qu'aux résultats qui leurs sont associés. Les activités retenues s'appuient sur les forces identifiées dans l'analyse SWOT et tirent la meilleure partie des opportunités pour résorber les faiblesses du secteur et atténuer les effets prévisibles des menaces répertoriées.

Les domaines couverts par le Programme portent sur le renforcement de la gouvernance du secteur (Axe 1), sur l'amélioration de l'accès des usagers aux services

numériques (Axe 2), sur l'accroissement de l'offre de services numériques (Axe 3) ainsi que sur la promotion de l'innovation et de la recherche (Axe 4).

2.3. Objectifs et axes d'intervention du PRDEN

Sur la base de l'analyse des problèmes présentée plus haut, le Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique a pour objectif de « Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA. »

Le Programme couvre la période 2023-2027 et a pour objectifs spécifiques :

- Objectif Spécifique 1 : Renforcer la gouvernance du secteur de l'économie numérique ;
- Objectif Spécifique 2 : Améliorer l'accès des usagers aux services numériques ;
- Objectif Spécifique 3 : Accroître l'offre de services numériques ;
- Objectif Spécifique 4 : Promouvoir l'innovation et le développement de la recherche.

La réalisation du Programme sera effective à travers quatre (4) axes que sont :

- Axe1 : Renforcement de la gouvernance du secteur de l'économie numérique ;
- Axe2 : Amélioration de l'accès des usagers aux services numériques ;
- Axe3 : Accroissement de l'offre de services numériques ;
- Axe4 : Promotion de l'innovation et le développement de la recherche.

La gouvernance est un élément déterminant pour assurer la transparence de l'environnement de développement des services numériques et leur contribution à l'accroissement de la productivité dans tous les secteurs. A travers cet axe, les textes organisant et réglementant le secteur de l'économie numérique seront mis en phase avec les avancées rapides des technologies et avec les nécessités d'harmonisation dans l'espace UEMOA.

Les contraintes à l'accès des usages numériques, notamment l'indisponibilité de services et le niveau de la tarification seront traitées à travers l'axe correspondant qui permettra de les lever afin de mettre davantage l'économie numérique au service des divers usages dans la société, les administrations publiques et le secteur privé.

L'offre de services numériques est faible dans l'espace communautaire à cause de l'insuffisance des Fournisseurs de Service Numériques (FSN), de l'absence et/ou de l'insuffisance des infrastructures numériques. L'axe qui y est consacré propose de trouver des solutions aux freins à la fourniture de services numériques et à leur utilisation par les citoyens, les entreprises et les administrations publiques de la région. A terme, il s'agit de faciliter la vie aux citoyens par le numérique et d'accroître la

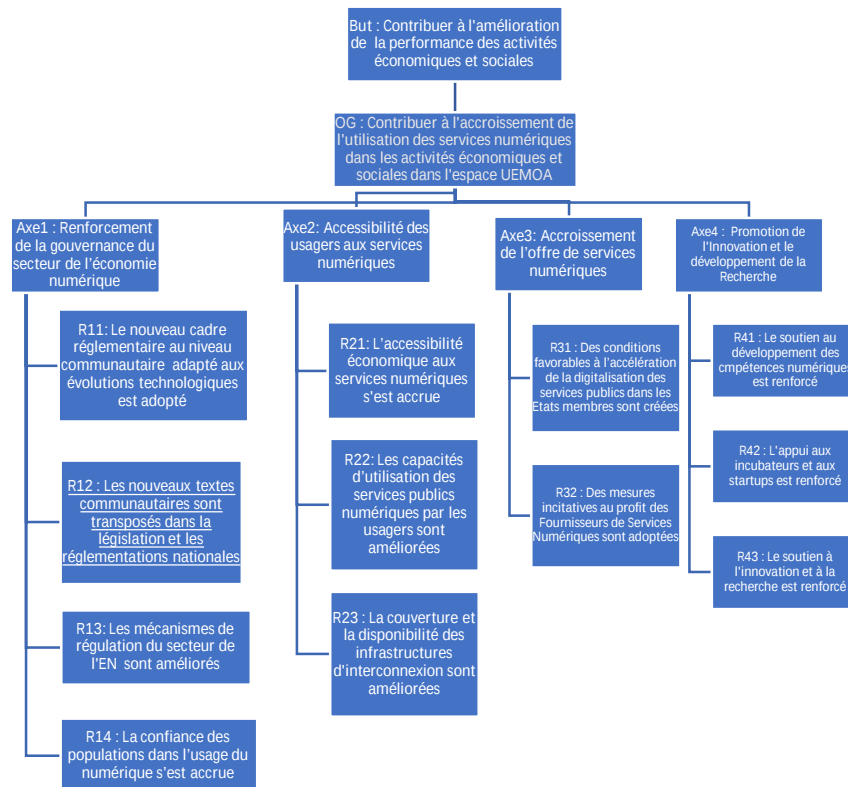
performance et l'efficacité des entreprises et des administrations à travers la digitalisation des services publics.

L'économie numérique est le secteur par excellence où les innovations technologiques évoluent à une vitesse vertigineuse. Cette spécificité du secteur commande l'axe y relatif pour permettre de disposer de capacités propres à répondre à cette évolution rapide des TIC.

Les résultats pour chacun des axes sont représentés dans la logique du Programme présentée ci-dessous.

Toutes les activités identifiées et présentées dans la section sur la description des axes et des résultats attendus permettront (i) de renforcer la gouvernance du secteur de l'économie numérique, (ii) d'améliorer l'accès des usagers aux services numériques, (iii) d'accroître l'offre de services numériques et (iv) de promouvoir l'innovation et la recherche. Les résultats associés aux axes sus indiqués et les activités subséquentes qui ont été définies contribueront à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales pour finalement participer à l'amélioration de la performance des activités économiques et sociales dans les pays de l'espace UEMOA.

Schéma 1 : Logique d'intervention du Programme



2.4. Cadre logique du Programme

Tableau 5: Cadre logique du Programme

Objectifs/Résultats	Indicateurs de performance	Moyens de Vérification (MV)	Hypothèses
OG : Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'UEMOA			Synergie assurée entre le PRDEN de l'espace UEMOA avec les programmes/projets nationaux
	Indice de développement de l'e-gouvernement des Nations Unies (EGDI)	Rapports des Nations Unies "e-Government Survey"	
	Taux d'utilisation des services financiers mobiles	Rapports annuels de la BCEAO sur l'évolution des services financiers numériques dans l'UEMOA	
OS1 : Renforcer la gouvernance du secteur de l'Economie Numérique	Taux moyen d'application des textes communautaires adoptés par le CMS dans le cadre du PRDEN	Rapports d'activités UGP Rapport de revue annuelle	Engagement des Etats membres pour la célérité du processus de transposition
R11 : Le nouveau cadre réglementaire au niveau communautaire adapté aux évolutions technologiques est adopté	Nombre de nouveaux textes communautaires adaptés aux évolutions technologiques adoptés par le Conseil des Ministres Statutaire	Rapports d'activités UGP Rapport de revue annuelle	Efficacité des services de la Commission de l'UEMOA
	Nombre de campagnes d'IEC sur les nouveaux textes communautaires		
R12 : Les nouveaux textes communautaires sont transposés dans la législation et les réglementations nationales et appliqués	Taux moyen d'internalisation des textes communautaires adoptés par le CMS dans le cadre du PRDEN	Rapports d'activités UGP Rapport de revue annuelle	Engagement des Etats membres pour la célérité du processus de transposition ou d'application
	Nombre de campagnes d'IEC sur les nouveaux textes adoptés par les Etats membres	Rapports d'activités UGP	Dynamisme des CCN
R13 : Les mécanismes de régulation du secteur de l'économie numérique sont améliorés	Nombre d'ANR renforcées	Rapports d'activités UGP Rapports d'activités DEMEN	Efficacité de l'UGP
R14 : La confiance des populations dans l'usage du numérique s'est accrue	Nombre de séances d'IEC sur le guide pour un comportement responsable sur les réseaux sociaux et les lignes directrices pour le renforcement de la confiance dans les instruments financiers numériques organisées	Rapports d'activités UGP	Efficacité de l'UGP
	Nombre d'organisations de protection des données à caractère personnel et de lutte contre la Cybersécurité et de la		Efficacité de l'UGP Dynamisme et disponibilité des organisations concernées

Objectifs/Résultats	Indicateurs de performance	Moyens de Vérification (MV)	Hypothèses
	sécurisation des systèmes d'information renforcées		
OS2 : Améliorer l'accès des usagers aux services numériques	Taux d'utilisation d'Internet	MEN	Volonté politique et engagement des Etats membres
	Part du SMIG consacrée à l'accès permanent à Internet	MEN	Bonne couverture du territoire des pays de l'Union
	Taux de population couverte par un signal mobile 3G	ARCEP	
R21 : L'accessibilité économique aux services numériques s'est accrue	Nombre de Cases numériques fonctionnelles	Rapports d'activités UGP	Efficacité de l'UGP et disponibilité des agences de SU
R22 : Les capacités d'utilisation des services publics numériques par les usagers sont améliorées	Nombre d'agents des services des secteurs prioritaires formés	Rapports d'activités UGP	Efficacité de l'UGP Disponibilité des structures en charge des services publics concernés
	Nombre d'ateliers régionaux de partage d'expériences sur les services publics numériques		
R22 : Les capacités d'utilisation des services publics numériques par les usagers sont améliorées	Taux de population couverte par un signal mobile	MEN des pays de l'Union Rapports ARN Rapports d'activités des opérateurs	Engagement des Etats membres
	Nombre de liaisons principales manquantes en service	Rapports d'activités UGP Rapports d'activités DEMEN	Efficacité des entreprises Engagement des Etats membres
	Nombre de liaisons de secours en service		
OS3 : Accroître l'offre de services numériques	Nombre de services publics digitalisés	Rapports d'activités de l'UGP MEN des pays de l'Union	Engagement des Etats membres
R31 : Des conditions favorables à l'accélération de la digitalisation des services publics dans les Etats membres sont créées	Règlement portant principes fondamentaux relatifs à la fourniture de services publics numériques dans l'espace UEMOA adopté	Rapports d'activités UGP Rapport de revue annuelle	Engagement des Etats membres pour la célérité du processus de transposition
	Nombre d'administrations publiques appuyées dans le cadre de la digitalisation des services publics	Rapports d'activités UGP	Disponibilité et engagement des services concernés
	Nombre d'ateliers de partage d'expériences réussies en matière de digitalisation des services publics organisés		
	Nombre de classes dont les cours sont digitalisés	Rapports d'activités UGP	

Objectifs/Résultats	Indicateurs de performance	Moyens de Vérification (MV)	Hypothèses
	Nombre d'hôpitaux dotés d'infrastructure de promotion de la télémédecine	Rapports d'activités UGP	Engagement des structures bénéficiaires Efficacité de l'UGP
	Nombre de structures du secteur agricole bénéficiaires de la digitalisation		Engagement des structures bénéficiaires Efficacité de l'UGP
	Nombre de structures intégrées au développement du commerce électronique		
R32 : Des mesures incitatives au profit des Fournisseurs de Services Numériques sont adoptées	Texte visant la promotion des FSN adopté	Rapports d'activités UGP	Dynamisme des FSN Engagements des Etats membres Efficacité de l'UGP
	Mécanisme de financement des FSN adopté		
	Nombre de pays ayant mis en place un mécanisme de soutien aux FSN		
OS4 : Promouvoir l'innovation et le développement de la recherche	Nombre de brevets déposés dans le secteur des TIC par les bénéficiaires du PRDEN auprès des structures agréées	Rapports d'activités de l'UGP	Dynamisme des chercheurs, incubateurs et startups bénéficiaires
	Nombre de nouvelles inventions dans les TIC réalisées par les bénéficiaires du PRDEN		
R41 : Le soutien au développement des compétences numériques est renforcé	Nombre de foras annuels des instituts de formation organisés	Rapports d'activités de l'UGP	Efficacité de l'UGP
	Nombre de curricula de formation en TIC adoptés		
	Nombre d'Etats membres ayant mis en œuvre les nouveaux curricula		Disponibilité des instituts de formation en TIC
	Nombre de bourses d'excellence TIC offertes par le Programme		
	Nombre de bourses de certification attribuées		
R42 : L'appui aux incubateurs et aux startups est renforcé	Mécanisme de soutien aux startups adopté	Rapports d'activités de l'UGP	Engagement et disponibilité des startups
	Nombre de startups subventionnés		
	Mécanisme de soutien aux incubateurs adopté	Rapports d'activités de l'UGP	Engagement et disponibilité des incubateurs
	Nombre d'incubateurs subventionnés		
R43 : Le soutien à l'innovation et à la recherche est renforcé	Mécanisme de soutien à l'innovation adopté	Rapports d'activités de l'UGP	Engagement et disponibilité des startups
	Nombre d'innovations subventionnées		
	Mécanisme de soutien à la recherche adopté	Rapports d'activités de l'UGP	Engagement et disponibilité des incubateurs
	Nombre de chercheurs subventionnés		

Objectifs/Résultats	Indicateurs de performance	Moyens de Vérification (MV)	Hypothèses
OS0 : Gérer efficacement le Programme			
R01 : les activités de démarrage sont bien menées	Temps mis pour achever les activités de démarrage du Programme	Rapports d'activités DEMEN	Engagement de toutes les parties prenantes Efficacité de l'UGP
R02 : le Programme est bien géré	Taux d'exécution financière		
	Taux d'exécution physique		

2.5. Description des composantes et des résultats attendus du Programme

Le Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique (PRDEN) est doté de quatre (4) composantes correspondant aux quatre (4) axes présentés dans le cadre logique ci-dessus auxquelles s'ajoutent une cinquième consacrée à la gestion du Programme.

Ces composantes sont :

- Composante 1 : Gouvernance du secteur de l'Economie Numérique (GEN) ;
- Composante 2 : Accessibilité des usagers aux services numériques (ASN) ;
- Composante 3 : Accroissement de l'offre des Services Numériques (OSN) ;
- Composante 4 : Promotion de l'Innovation et du développement de la Recherche ;
- Composante 5 : Gestion efficace du Programme (GP).

2.5.1 Composante 1 : Gouvernance du secteur de l'économie numérique (GEN)

Une gouvernance caractérisée par un environnement juridique adapté à l'économie numérique est un facteur d'ouverture du marché à de nouveaux acteurs, d'attractivité des investissements privés, de promotion d'une concurrence saine et loyale entre les parties prenantes, de renforcement de la confiance numérique des utilisateurs encore réticents.

Un tel environnement juridique sera mis en place grâce à la mise en œuvre des activités qui permettront d'atteindre les quatre (4) résultats qui sont :

- R11 : Le nouveau cadre réglementaire au niveau communautaire adapté aux évolutions technologiques est adopté ;
- R12 : Les nouveaux textes communautaires sont transposés dans la législation et les réglementations nationales ;
- R13 : Les mécanismes de régulation du secteur de l'économie numérique sont améliorés ;
- R14 : La confiance des populations dans l'usage du numérique s'est accrue.

Les résultats de cette composante permettront de mettre à niveau et de rendre plus exhaustif le cadre juridique du secteur des Télécommunications et des TIC à la hauteur des évolutions technologiques qui s'observent avec une vitesse rapide.

Tableau 6: Récapitulatif des résultats et des activités de la Composante

N°	Résultats	Activités
R11	Le nouveau cadre réglementaire au niveau communautaire adapté aux évolutions technologiques est adopté	AS 111 : Elaboration et adoption du nouveau cadre réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest
		AS 112 : Elaboration et adoption des textes complémentaires
		AS 113 : Adoption des textes de promotion des usages numériques
		AS 114 : Edition et la vulgarisation des textes adoptés par le Conseil des Ministres Statutaire (CMS)
		AS 115 : IEC des Etats membres sur les textes adoptés par le Conseil des Ministres Statutaire
R12	Les nouveaux textes communautaires sont transposés dans la législation et les réglementations nationales et appliqués	AS 121 : Appui à l'élaboration des avant-projets de textes nationaux adaptés aux nouveaux textes communautaires
		AS 122 : Missions de lobbying pour l'adoption de la nouvelle législation et pour la signature des textes réglementaires subséquents
		AS 123 : Suivi de l'adoption des textes par les Parlements Nationaux et de l'adoption et de la signature des règlements et textes d'application
		AS 124 : Information Éducation et Communication sur les améliorations apportées à la législation et à la réglementation dans les Etats membres
R13	Les mécanismes de régulation du secteur de l'économie numérique sont améliorés	AS 131 : Organisation des rencontres annuelles du Comité des Régulateurs du Numérique (CRN) de l'espace UEMOA
		AS 132 : Organisation de sessions de partage de bonnes pratiques visant l'amélioration de l'efficacité des mécanismes de régulation
		AS 133 : Organisation de sessions de renforcement de capacités du personnel des ANR
R14	La confiance des populations dans l'usage du numérique s'est accrue	AS 141 : Élaboration d'un guide pour un comportement responsable sur les réseaux sociaux
		AS 142 : Édition de lignes directrices pour le renforcement de la confiance dans les instruments financiers numériques
		AS 143 : Edition et IEC sur le guide et les lignes directrices
		AS 144 : Coopération entre les tous acteurs du numérique et particulièrement organisations de protection des données à caractère personnel et de lutte contre la Cybersécurité et de la sécurisation des systèmes d'information
		AS 145 : Renforcement des capacités de tous acteurs du numérique et particulièrement des organisations de protection des données à caractère personnel et de lutte contre la Cybersécurité et de la sécurisation des systèmes d'information

2.5.1.1 R11 : Le nouveau cadre réglementaire au niveau communautaire adapté aux évolutions technologiques est adopté

Les activités structurantes qui nourrissent ce résultat sont :

- l'élaboration et l'adoption du nouveau cadre réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest ;
- l'élaboration et l'adoption des textes complémentaires sur des préoccupations qui ne relèvent pas exclusivement du domaine du secteur des communications électroniques proprement dit, mais, qui ont le potentiel d'impacter le développement de l'économie numérique : (i) le traitement fiscal, (ii) la protection des données, (iii) la responsabilité des acteurs, (v) les véhicules autonomes et connectés, (vi) l'intelligence artificielle et (vii) la reconnaissance faciale ;
- l'adoption des textes de promotion des usages numériques, notamment :
 - o le projet de décision portant création du Comité des Régulateurs nationaux en charge du Numérique des Etats membres de l'UEMOA,
 - o le projet de directive relative à l'utilisation de masse du numérique dans l'espace UEMOA,
 - o le projet de règlement portant conditions et modalités de mise à disposition de données publiques ;
- l'édition et la vulgarisation des textes adoptés par le Conseil des Ministres Statutaire (CMS) ;
- l'IEC des Etats membres sur les textes adoptés par le Conseil des Ministres Statutaire.

Des consultants seront recrutés pour (i) parachever l'avant-projet de nouveau cadre réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest et (ii) élaboration des avant-projets de textes complémentaires. Ces avant-projets de textes et ceux déjà élaborés par les services de la Commission seront validés par les Experts du secteur, approuvés par les Ministres en charge de l'économie numérique des Etats membres de l'Union et enfin adoptés par le Conseil des Ministres Statutaire.

Une fois finalisés, lesdits textes seront publiés au Bulletin Officiel de l'Union, édités, et une mission d'information et de sensibilisation se rendra dans chaque pays pour faire connaître les nouveaux textes aux principaux acteurs du secteur, au Comité Inter Parlementaire (CIP) et aux membres des Assemblées Nationales.

La campagne d'IEC sur les nouveaux textes inclut les missions d'information et de sensibilisation dans les Etats membres, l'envoi desdits textes communautaires dans les pays de l'Union, leur diffusion sur les sites officiels de la Commission et des gouvernements des Etats membres. En dehors des missions que les services de la Commission accompliront dans les pays de l'Union, la campagne d'IEC sera réalisée par une agence de communication à recruter selon les procédures en vigueur à la Commission. En liaison avec les services compétents de la Commission, cette agence

se chargera à la fois de l'édition des textes adoptés, de l'élaboration et de l'édition des plaquettes de présentation et de la couverture médiatique nécessaire à leur diffusion (émissions, spots publicitaires, etc.). Les émissions télévisuelles auront lieu pendant les missions d'IEC des services de la Commission. Seront pris en compte ici, les textes relatifs au soutien aux startups et à l'appui des incubateurs.

Les bénéficiaires directs sont les administrations nationales et les Parlements Nationaux qui disposeront de boussole pour améliorer leur législation et réglementation.

En ce qui concerne les bénéficiaires finaux, ce sont les populations, les usagers de services publics et les entreprises qui tireront avantage d'un environnement législatif et réglementaire plus transparent, plus attractif et garantissant plus de sécurité pour les usagers des services numériques.

2.5.1.2 R12 : Les nouveaux textes communautaires sont transposés dans la législation et les réglementations nationales et/ou appliqués

Il s'agit d'accompagner les Etats membres dans l'internalisation des dispositions des textes communautaires relatifs au numérique dans leurs législations et leurs réglementations respectives.

Deux (2) activités structurantes sont retenues pour atteindre le résultat. Ce sont :

- suivi de l'adoption des textes par les Parlements Nationaux et de l'adoption et de la signature des textes d'application ;
- Information, Éducation et Communication (IEC) sur les améliorations apportées à la législation et à la réglementation dans les Etats membres.

Les deux (2) activités structurantes vont se dérouler de manière successive, la réalisation de l'une conditionnant celle de la suivante.

Les bénéficiaires directs sont les administrations nationales et les Parlements qui disposeront de boussole pour améliorer leur législation et réglementation.

Les bénéficiaires finaux sont les populations, les usagers de services publics et les entreprises qui tireront avantage d'un environnement législatif et réglementaire plus transparent et plus attractif.

2.5.1.3 R13 : Les mécanismes de régulation du secteur de l'économie numérique sont améliorés

Les activités qui structurent ce résultat permettront d'intensifier la coopération entre les organes de régulation et de renforcer leurs capacités à remplir les rôles qui leur sont assignés. Ces activités sont :

- organisation des rencontres annuelles du Comité des Régulateurs du Numérique (CRN) de l'espace UEMOA ;
- organisation de sessions de partage de bonnes pratiques visant l'amélioration de l'efficacité des mécanismes de régulation ;
- organisation de sessions de renforcement des capacités du personnel des ANR.

Les activités retenues dans le cadre de ce résultat viennent compléter les efforts déjà en cours au niveau des Etats membres. Les rencontres et les formations annuelles seront organisées dans le cadre d'un processus participatif de manière tournante à l'échelle de l'Union et rassembleront les cadres des ANR des huit (8) pays de l'Union. Les rencontres seront réalisées alternativement en présentiel et en ligne avec une attention particulière à la participation des femmes membres des organes de régulation.

Les bénéficiaires directs sont les Autorités Nationales de Régulation (ANR) qui verront leurs capacités organisationnelles, humaines et réglementaires améliorées pour assurer leurs missions avec efficacité.

Les bénéficiaires finaux sont les populations, les usagers de services publics et les entreprises qui bénéficieront de services de meilleure qualité et de la maîtrise des prix.

2.5.1.4 R14 : La confiance des populations dans l'usage du numérique s'est accrue

Le Programme visant le développement des usages numériques, les pratiques délictuelles et malveillantes auront également tendance à se développer. Par conséquent, il faudra prendre des mesures pour que les populations aient confiance dans l'utilisation des outils numériques.

Cinq (5) activités concourent à la réalisation à ce résultat :

- élaboration d'un guide pour un comportement responsable sur les réseaux sociaux ;
- édicition de lignes directrices pour le renforcement de la confiance dans les instruments financiers numériques ;
- édition et IEC sur le guide et les lignes directrices ;
- coopération entre tous les acteurs du numérique et particulièrement organisations de protection des données à caractère personnel et de lutte contre la cybersécurité et de la sécurisation des systèmes d'information ;
- renforcement des capacités de tous acteurs du numérique et particulièrement des organisations de protection des données à caractère personnel et de lutte contre la cybersécurité et de la sécurisation des systèmes d'information.

Les projets du guide pour un comportement responsable sur les réseaux sociaux et des lignes directrices pour le renforcement de la confiance dans les instruments financiers numériques seront développés par des consultants recrutés à cet effet selon les procédures de passation des marchés de la Commission.

Une fois adoptés, les documents feront l'objet d'édition et de vulgarisation de leur contenu par les différents media traditionnels et numériques.

Dans le cadre de la coopération entre les organisations de protection des données à caractère personnel, de lutte contre la cybersécurité et de sécurisation des systèmes d'information, une réunion est prévue chaque année durant toute la durée du Programme.

Les bénéficiaires directs sont les opérateurs de monnaie mobile, les banques et établissements financiers ainsi que les autorités de protection des données à caractère personnel, ceux de lutte contre la cybersécurité et ceux de la sécurisation des systèmes d'information.

Les bénéficiaires finaux sont les populations, les usagers de services financiers des banques et établissements financiers et les entreprises qui auront une garantie supplémentaire contre la fraude.

2.5.2 Composante 2 : Accessibilité des usagers aux services numériques (ASN)

Plusieurs facteurs limitent l'accès des usagers aux services numériques. Au nombre de ceux-ci, il faut citer la réticence, la méconnaissance, l'analphabétisme, le coût élevé, l'insuffisance, voire l'absence de facilités d'accès auxdits services. Cette composante permettra d'atteindre trois (3) résultats que sont :

- R21 : l'accessibilité économique des services numériques s'est accrue ;
- R22 : les capacités d'utilisation des services publics numériques par les usagers sont améliorées ;
- R23 : la couverture et la disponibilité des infrastructures d'interconnexion sont améliorées.

Tableau 7: Récapitulatif des résultats et des activités de la Composante 2

N°	Résultats	Activités
R21	L'accessibilité économique des services numériques s'est accrue	AS 211 : Elaboration et adoption d'un mécanisme d'accès permanent social à Internet
		AS 212 : Mise en œuvre d'un mécanisme d'accès permanent social à Internet
		AS 213 : Définition des spécifications des Cases numériques
		AS 214 : Mise en place de Cases numériques pour un accès communautaire aux TIC dans les zones non couvertes par un signal mobile
R22	Les capacités d'utilisation des services publics numériques par les usagers sont améliorées	AS 221 : Renforcement de capacités des ministères des secteurs prioritaires (agriculture, éducation, santé, justice, finances, sécurité, commerce) en matière de digitalisation des services publics
		AS 222 : Sensibilisation des populations sur les usages numériques
R23	La couverture et la disponibilité des infrastructures d'interconnexion sont améliorées	AS 231 : Organisation de plaidoyer auprès des autorités politiques et économiques
		AS 232 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot 1)
		AS 233 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot 2)
		AS 234 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot 3)
		AS 235 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot 4)
		AS 236 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot 5)
		AS 237 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot 6)
		AS 238 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot 7)
		AS 239 : Construction des liaisons principales manquantes et des points d'interconnexion (Lot 1)
		AS 2310 : Construction de liaisons secours prioritaires et des points d'interconnexion (Lot 2)
		AS 2311 : Construction de liaisons secours prioritaires et des points d'interconnexion (Lot 3)
		AS 2312 : Construction de liaisons secours prioritaires et des points d'interconnexion (Lot 4)
		AS 2313 : Construction de liaisons secours prioritaires et des points d'interconnexion (Lot 5)
		AS 2314 : Construction de liaisons secours prioritaires et des points d'interconnexion (Lot 6)
		AS 2315 : Construction de liaisons secours prioritaires et des points d'interconnexion (Lot 7)
		AS 2316 : Elaboration d'un dispositif de secours mutuel sur les liaisons inter-Etats en fibre optique
		AS 2317 : Mise en œuvre du dispositif de secours mutuel

5.2.2.1 R21 : L'accessibilité économique aux services numériques s'est accrue

Les activités structurantes identifiées pour réduire la fracture numérique, d'une part, entre les zones urbaines et zones rurales, et, d'autre part, entre les personnes nanties et les moins nanties sont :

- élaboration et adoption d'un mécanisme d'accès permanent social à Internet ;
- mise en œuvre d'un mécanisme d'accès permanent social à Internet ;
- définition des spécifications des cases numériques ;
- mise en place de cases numériques pour un accès communautaire aux TIC dans les zones non couvertes par un signal mobile.

Le dispositif d'accès permanent social à Internet consistera à définir une offre sociale comportant un volume de Méga Octets à un prix minimum pour les populations à faibles revenus. Sa mise en œuvre sera confiée aux agences en charge du service universel dans les Etats membres de l'Union en relation avec la Commission et les opérateurs de télécommunications.

S'agissant des cases numériques, elles permettront aux populations des localités non couvertes par un signal mobile d'accéder aux services numériques. Lesdites cases seront mises en place dans le cadre d'un partenariat entre les différentes parties prenantes. Ce partenariat précisera les modalités de mise en œuvre en relation avec les agences en charge du service universel, la Commission, les opérateurs de télécommunications et les municipalités dont les territoires abriteront les cases numériques.

Les bénéficiaires directs sont les structures et agences en charge de l'accès universel et les opérateurs de téléphonie mobile qui bénéficieront des appuis pour étendre les réseaux et les services numériques ainsi que les administrations municipales concernées qui mettront ces dispositifs à la disposition de leurs communautés.

Les bénéficiaires finaux sont les populations y compris les moins nanties, celles vivant dans les localités non couvertes par un signal mobile, les usagers de services publics et les petites entreprises situées dans les zones enclavées qui subiront de moins en moins les effets de la fracture numérique.

5.2.2.2 R22 : Les capacités d'utilisation des services publics numériques par les usagers sont améliorées

La disponibilité de services numériques est un facteur pour inciter les usagers à les utiliser. C'est pourquoi, au titre de ce résultat, il est identifié des activités capables de rendre ces services disponibles. Les occasions d'échanges sur les expériences en matière de services publics numérisés sont aussi des canaux de démultiplication des expériences réussies.

Les activités structurantes subséquentes retenues sont :

- renforcement de capacités de digitalisation des services publics des ministères en charge des secteurs prioritaires (agriculture, éducation, santé, justice, finances, sécurité, commerce) ;

- organisation d'ateliers régionaux de partage d'expériences réussies sur les services publics numériques ;
- sensibilisation des populations sur les usages numériques.

Les bénéficiaires directs sont le personnel des ministères en charge des secteurs prioritaires qui verront leurs capacités renforcées et les populations plus informées et plus sensibilisées sur les usages numériques.

Les bénéficiaires finaux sont les populations, les usagers de services publics et les entreprises qui disposeront de services numériques de qualité et plus accessibles.

5.2.2.3 R23 : La couverture et la disponibilité des infrastructures d'interconnexion sont améliorées

Parmi les facteurs favorisant l'offre des services numériques, figurent la disponibilité des infrastructures de connexion et un bon maillage du territoire de l'Union pour permettre aux acteurs de profiter de toutes les facilités au profit de leurs activités.

L'étude et la Note conceptuelle sur « l'état des lieux de l'infrastructure régionale / Identification des liaisons manquantes et de secours / Capacités aux frontières dans l'espace UEMOA » ont conclu à la nécessité de construire les liaisons principales manquantes, les liaisons secours prioritaires et la sécurisation des points névralgiques du réseau régional par la création ou l'amélioration des infrastructures d'interconnexion.

Ces conclusions ont été complétées lors de l'atelier de validation qui a recommandé l'élaboration d'un dispositif de secours mutuel pour assurer la résilience du réseau régional. Sur cette base, les activités retenues au titre du résultat « R23 : La couverture et la disponibilité des infrastructures sont améliorées » sont :

- l'organisation de plaidoyer auprès des autorités politiques et économiques ;
- la réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire ;
- la construction de deux (02) liaisons principales manquantes et de leurs points d'interconnexion ;
- la construction de neuf (09) liaisons secours prioritaires et de leurs points d'interconnexion ;
- l'élaboration d'un dispositif de secours mutuel sur les liaisons inter-Etats en fibre optique ;
- la mise en œuvre du dispositif de secours mutuel.

Les liaisons indiquées ci-dessous au tableau n° 8 ont été retenues (i) sur la base du fort intérêt qu'elles présentent pour les pays, leurs voisins et les stations sous-marines, (ii) à cause de leur position géographique médiane et de leur longueur, (iii) en réponse à la nécessité de densifier les capacités de trafic dans les zones concernées, (iv) pour les besoins de sécurisation de certains trajets et de doublement subséquent des chemins, (v) en réponse aux besoins exprimés par certains opérateurs et (vi) en réponse au vide laissé par certains projets à l'arrêt.

En outre, d'autres lignes ont été retenues en raison de la topologie des pays concernés et de leur réseau de télécommunications dorsal qui épouse cette topologie et pour palier à la construction de certaines liaisons situées dans les zones d'insécurité.

2.5.2.3.1 Plaidoyer auprès des autorités politiques et économiques

Pour conforter le processus de réalisation de ces liaisons, il sera entrepris une mission de plaidoyer auprès des autorités politiques (ministères en charge de l'économie et des finances et de l'économie numérique) et des acteurs économiques (Opérateurs de télécommunications, structures en charge de développement des TIC, fonds de service universel) pour recueillir leur adhésion au projet.

Ce plaidoyer se fera à travers des rencontres avec les parties prenantes clés dans chaque pays pour présenter le Programme et obtenir leur adhésion.

Les bénéficiaires directs sont les ministères en charge de l'économie et des finances et de l'économie numérique, les acteurs économiques (Opérateurs de télécommunications, structures en charge de développement des TIC, fonds de service universel).

Les bénéficiaires finaux sont les populations, les usagers de services publics et les entreprises qui bénéficieront d'une meilleure couverture du territoire de l'Union.

2.5.2.3.2 Etudes complémentaires des liaisons à construire

L'étude réalisée en 2020 sur les infrastructures a fait une estimation sommaire des coûts de construction des liaisons manquantes et de secours. Il faut une étude détaillée prenant en compte les études techniques de chaque liaison, les aspects environnementaux et les aspects financiers ainsi que les modalités d'exploitation et de gestion des liaisons à construire.

A cet effet, Il sera réalisé des études complémentaires pour chacune des onze (11) liaisons retenues dans le Programme et listées dans le tableau ci-dessous. Ces études seront confiées aux bureaux d'études reconnus pour leur expertise et recrutés dans un processus de passation de marchés conformément aux procédures de la Commission de l'UEMOA.

Les études permettront de disposer des spécifications techniques de chacune des liaisons à construire. Les marchés seront répartis en lots tels que décrit dans les sous-sections ci-dessous portant sur les constructions à réaliser. Elles contribueront à rendre disponibles les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) pour le recrutement des entreprises chargées de construire les liaisons d'interconnexion.

Il sera également réalisé une Etude d'Impact Environnemental et Social pour juguler les effets négatifs de la construction des liaisons sur l'environnement et sur les populations.

Les bénéficiaires directs sont les entreprises soumissionnaires qui disposeront de dossiers d'appel d'offres de qualité pour préparer leurs propositions techniques et financières.

Les bénéficiaires finaux sont les populations, les usagers de services publics et les entreprises qui bénéficieront d'une meilleure couverture du territoire de l'Union.

2.5.2.3.3 Construction de deux (02) liaisons principales manquantes et de leurs points d'interconnexion et de neuf (09) liaisons secours prioritaires et de leurs points d'interconnexion

Les deux (2) activités retenues portent sur les onze (11) liaisons à construire et qui sont listées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Récapitulatif des infrastructures d'interconnexion à réaliser

N°	Etats membres Concernés	Linéaires en Km	Points d'interconnexion A	Points d'interconnexion B
Liaisons principales manquantes				
1	Mali – Niger (côté Mali)	209	Gao (Mali)	Ayorou (Niger)
2	Bénin – Burkina Faso	149	Porga (Bénin)	Fada Ngourma (Burkina Faso)
	Total linéaire liaisons manquantes	358		
Liaisons de secours prioritaires				
3	Bénin – Togo	69	Djougou (Bénin)	Kara (Togo)
4	Bénin – Togo	119	Comé (Bénin)	Tsévié (Togo)
5	Bénin – Togo	153	Dassari (Bénin)	Dapaong (Togo)
6	Burkina Faso – Côte d'Ivoire 2	20	Bodane (Burkina Faso)	Varale (Côte d'Ivoire)
7	Burkina Faso – Togo	105	Ouargaye (Burkina Faso)	Dapaong (Togo)
8	Burkina Faso – Mali	281	Ouahigouya (Burkina Faso)	Mopti (Mali)
9	Burkina Faso – Mali	105	Faramana (Burkina Faso)	Koutiala (Mali)
10	Burkina Faso – Niger	232	Dori (Burkina Faso)	Niamey (Niger)
11	Guinée Bissau – Sénégal (côté Guinée Bissau)	117	Sao Domingos (Guinée Bissau)	Zinguinchor (Sénégal)
	Total linéaire liaisons de secours	1 117		
	Total général	1 475		

Source : Commission de l'UEMOA – Rapport de l'étude relative à l'état des lieux de l'infrastructure régionale / identification des liaisons manquantes et secours / capacités aux frontières dans l'espace UEMOA, novembre 2020

Par souci d'efficacité, les ouvrages sont répartis en sept (7) lots comme ci-après sur la base de la proximité géographique :

- Lot 1 : les liaisons principales manquantes : Mali – Niger (côté Mali) d'une longueur de 209 km et points d'interconnexion correspondants ;
- Lot 2 : les liaisons principales manquantes : Bénin – Burkina Faso d'une longueur de 149 km et points d'interconnexion correspondants ;
- Lot 3 : les liaisons de secours prioritaires : Bénin – Togo, Bénin – Togo et Bénin – Togo d'une longueur de 341 km et points d'interconnexion correspondants ;
- Lot 4 : les liaisons de secours prioritaires : Burkina Faso – Côte d'Ivoire 2, Burkina Faso – Togo d'une longueur de 125 km et points d'interconnexion correspondants ;
- Lot 5 : les liaisons de secours prioritaires : Burkina Faso – Mali et Burkina Faso – Mali et points d'interconnexion correspondants ;
- Lot 6 : les liaisons de secours prioritaires : Burkina Faso – Niger 2 et points d'interconnexion correspondants ;
- Lot 7 : les liaisons de secours prioritaires : Guinée-Bissau – Sénégal (côté Guinée-Bissau) et points d'interconnexion correspondants.

Les bénéficiaires directs sont les opérateurs de téléphonie mobile et de fourniture de services numériques qui disposeront de facilité pour étendre leurs activités.

Les bénéficiaires finaux des deux (2) activités ci-dessus sont les populations, les usagers de services publics et les entreprises qui bénéficieront de meilleure couverture du territoire de l'Union.

2.5.2.3.4 Elaboration et mise en œuvre d'un dispositif de secours mutuel sur les liaisons inter-Etats en fibre optique

S'agissant du dispositif de secours mutuel sur les liaisons inter-Etats en fibre optique, des consultants seront recrutés pour son élaboration et sa structuration avant sa mise en œuvre.

Les bénéficiaires directs sont les opérateurs de télécommunications et de fourniture de services numériques qui pourront fournir des services de qualité et éventuellement étendre la couverture de leurs réseaux.

Les bénéficiaires finaux des deux (2) activités ci-dessus sont les populations, les usagers de services publics et les entreprises qui bénéficieront de meilleure couverture du territoire de l'Union.

5.2.3 Composante 3 : Accroissement de l'offre des Services Numériques (OSN)

En raison des avancées technologiques dans le secteur de l'économie numérique, il est nécessaire, pour suivre ce rythme soutenu, que des actions de renforcement de capacités, des rencontres, des foras soient régulièrement tenus pour informer les acteurs du secteur sur les dernières évolutions et leur fournir les outils appropriés.

Les activités identifiées sont justifiées par l'exigence d'évoluer à la mesure de l'accélération des innovations technologiques. Elles visent à renforcer les capacités des acteurs à travers des formations et l'intensification de la coopération entre les professionnels, les instituts et centres de formation ainsi que les structures en charge de la sécurité des systèmes d'information.

Une bonne place sera accordée à la préoccupation de la promotion de l'approche genre dans cette composante.

Les résultats définis au titre de cette composante sont :

- R31 : Des conditions favorables à l'accélération de la digitalisation des services publics sont créées ;
- R32 : Des mesures incitatives au profit des Fournisseurs de Services Numériques sont adoptées.

Tableau 9 : Récapitulatif des résultats et des activités de la Composante

N°	Résultats	Activités
R31	Des conditions favorables à l'accélération de la digitalisation des services publics sont créées	AS 311 : Elaboration et adoption du règlement portant principes fondamentaux relatifs à la fourniture de services publics numériques dans l'espace UEMOA
		AS 312 : Appui aux Etats membres pour la digitalisation des services publics
		AS 313 : Organisation d'ateliers régionaux de partage d'expériences réussies dans la fourniture des services publics numériques
R33	Des mesures incitatives au profit des Fournisseurs de Services Numériques sont adoptées	AS 321 : Elaboration et adoption d'un texte visant la promotion des Fournisseurs de Services Numériques (FSN)
		AS 322 : Elaboration d'un mécanisme de soutien des FSN
		AS 323 : Mise en œuvre d'un mécanisme de soutien des FSN

5.2.3.1 R31 : Des conditions favorables à l'accélération de la digitalisation des services publics sont créées

Les activités qui structurent la réalisation de ce résultat ont été définies pour renforcer l'usage de la digitalisation dans des domaines du téléenseignement, du télétravail, du commerce électronique et des FinTech qui se sont révélés fortement contributifs dans l'atténuation des effets liés aux actions de gestion de la pandémie de la COVID-19.

Ces activités sont :

- élaboration et adoption du règlement portant principes fondamentaux relatifs à la fourniture de services publics numériques dans l'espace UEMOA ;
- appui à la promotion au téléenseignement dans l'espace UEMOA ;
- soutien au développement de la télémédecine dans l'espace UEMOA ;
- appui à la digitalisation des services agricoles dans l'espace UEMOA ;
- soutien au développement du commerce électronique dans l'espace UEMOA ;

- appui aux Etats membres pour la digitalisation des services publics prioritaires (agriculture, éducation, santé, justice, finances, sécurité, commerce) ;
- organisation d'ateliers régionaux de partage d'expériences réussies dans la fourniture des services publics numériques.

La première activité « Elaboration et adoption du règlement portant principes fondamentaux relatifs à la fourniture de services publics numériques » est destinée à aider les Etats membres à s'engager davantage en faveur de la digitalisation des services publics. Comme les autres textes communautaires répertoriés dans la sous-section 2.5.1.1 plus haut, le règlement fera l'objet d'IEC pour favoriser sa mise en œuvre par les Etats membres.

Au titre de la deuxième activité « Appui à la promotion du téléenseignement », le Programme va aider à la numérisation des cours des classes des enseignements général et technique. La priorité est accordée aux cours des classes d'examen (3ème et Terminale) des séries (A, B, C et D) et de dix (10) filières de l'enseignement technique retenues dans le cadre d'un processus participatif. Les deux (2) années suivantes verront la numérisation des cours des classes de seconde et de première. Les livrables produits par des consultants à recruter seront validés par les acteurs concernés (Ministères en charge de l'enseignement général et technique, structures nationales en charge de la digitalisation, DDH) et remis aux ministères sus indiqués. La remise des livrables et des équipements sera pilotée par les Représentants Résidents de la Commission auprès des Etats membres.

Dans le cadre de la troisième activité, neuf (9) hôpitaux des trois (3) niveaux de référence seront retenus chaque année pendant 3 ans. Ils seront dotés d'infrastructures de visioconférence de haut débit avec des liaisons dédiées dans des salles aménagées et équipées pour permettre l'assistance à distance des centres hospitaliers de référence aux autres hôpitaux. Une application informatique adéquate sera installée dans lesdits hôpitaux. Des agents desdits hôpitaux seront formés à l'exploitation desdites infrastructures. La remise des livrables et des équipements sera pilotée par les Représentants Résidents de la Commission auprès des Etats membres.

S'agissant de la quatrième activité relative à l'appui à la digitalisation des services agricoles dans l'espace UEMOA, il est prévu la mise en place auprès des chambres d'agriculture, des services centraux et régionaux/départementaux de promotion du secteur agricole, des applications informatiques et des équipements appropriés pour faciliter l'alimentation de bases de données actualisées et l'accès à l'information fiable sur la météorologie, les stocks de produits alimentaires et les intrants agricoles. Ainsi, le PRDEN va contribuer à limiter la circulation d'informations inappropriées susceptibles de nuire aux actions des acteurs du secteur.

En ce qui concerne la cinquième activité, « soutien au développement du commerce électronique dans l'espace UEMOA », sa réalisation suit le même processus de

conduite de celle relative à l'appui à la digitalisation des services agricoles mais avec pour cibles les structures publiques chargées du commerce, les Chambres de commerce et leurs antennes régionales/départementales.

A travers l'avant-dernière activité, des appuis techniques et/ou financiers seront apportés aux administrations et services des Etats membres pour élargir la gamme de services publics numériques, notamment au profit des services publics prioritaires (administration publique, sécurité, finances, éducation, santé, agriculture, commerce et justice). Dans ce cadre, un appui sera apporté pour digitaliser trente (30) services publics chaque année dans chaque pays pendant quatre (4) ans.

Cette activité sera conduite comme ci-après :

- élaboration et validation du dossier de présentation des projets de digitalisation de services publics ;
- collecte des projets de digitalisation de services publics auprès des administrations en charge des services publics prioritaires sus indiqués;
- évaluation des projets de digitalisation par des personnes ressources ;
- signature d'un partenariat avec les administrations concernées ;
- réalisation des projets sélectionnés ;
- suivi du développement et de l'utilisation des services publics digitalisés.

Enfin, la dernière activité consiste en la tenue de deux (2) ateliers régionaux de partage d'expériences réussies dans la fourniture des services publics numériques chaque année.

Les bénéficiaires directs sont les enseignants, les étudiants et élèves, le personnel des hôpitaux, le personnel des Chambres d'agriculture et des Chambres de commerce au niveau national et régional/départemental, le personnel des services agricoles et de ceux en charge des finances, de la sécurité et de la justice.

Les bénéficiaires finaux sont les populations et en particulier les élèves, les malades visitant les hôpitaux, les membres des Chambres d'agriculture et des Chambres de commerce au niveau national et régional/départemental, les agriculteurs, les usagers de services publics concernés et les entreprises qui profiteront de gammes variées de services numériques pour le développement leurs activités économiques et sociales.

5.2.3.2 R32 : Des mesures incitatives au profit des Fournisseurs de Services Numériques (FSN) sont adoptées

Les activités de ce résultat sont :

- élaboration et adoption d'un texte visant la promotion des Fournisseurs de Services Numériques (FSN) ;
- élaboration et adoption de l'élaboration d'un mécanisme de soutien aux FSN ;
- mise en œuvre dudit mécanisme.

La première activité consiste à rendre disponible un texte pour promouvoir les Fournisseurs de Services Numériques (FSN).

L'élaboration d'un mécanisme de financement des FSN suivra également le même processus de réalisation que celui relatif au texte visant leur promotion.

La mise en œuvre des activités ci-dessus présentera une bonne place à la gent féminine et à l'entrepreneuriat féminin dans les TIC et le numérique.

Les bénéficiaires directs sont les Fournisseurs de Services Numériques (FSN) qui disposeront plus de facilité d'accès au financement de leurs opérations et qui bénéficieront du dispositif de promotion.

Les bénéficiaires finaux sont les populations, les usagers de services publics et les entreprises qui bénéficieront d'une gamme plus variée de services numériques.

5.2.4 Composante 4 : Promotion de l'Innovation et du Développement de la Recherche (PIDR)

La vitesse des avancées technologiques commande que les acteurs du secteur de l'économie numérique soient bien outillés pour suivre ces évolutions. Le Programme interviendra sur le facteur investissement dans l'éducation à travers les trois (3) résultats que sont :

- R41 : Le soutien au développement des compétences numériques est renforcé ;
- R42 : L'appui aux incubateurs et aux startups est renforcé ;
- R43 : Le soutien à l'innovation et à la recherche est renforcé.

Une bonne place est accordée à la préoccupation de la promotion de l'approche genre dans cette composante.

Tableau 10: Récapitulatif des résultats et des activités de la Composante

N°	Résultats	Activités
R41	Le soutien au développement des compétences numériques est renforcé	AS 411 : Organisation des foras annuels des instituts de formation sur les Télécommunications/TIC de l'espace UEMOA
		AS 412 : Contribution à l'élaboration et à l'adoption des curricula harmonisés de formation dans les instituts de formation en TIC opérant dans l'espace communautaire
		AS 413 : IEC dans les pays sur les nouveaux curricula de formation en TIC dans l'espace UEMOA
		AS 414 : Suivi de la mise en œuvre des curricula de formation en TIC dans les instituts de formation
		AS 415 : Elaboration du mécanisme d'attribution de bourses d'excellence aux étudiants méritants
		AS 416 : Mise en œuvre du mécanisme d'attribution de bourses d'excellence aux étudiants méritants
		AS 417 : Elaboration du mécanisme de soutien à la certification
		AS 418 : Mise en œuvre du mécanisme de soutien à la certification

N°	Résultats	Activités
R42	L'appui aux incubateurs et aux startups est renforcé	AS 421 : Elaboration et adoption du mécanisme de soutien aux incubateurs
		AS 422 : Mise en œuvre du mécanisme de soutien aux incubateurs
		AS 423 : Elaboration et adoption du dispositif d'appui aux startups
		AS 424 : Mise en œuvre du dispositif d'appui aux startups
R43	Le soutien à l'innovation et à la recherche est renforcé	AS 431 : Elaboration et adoption du mécanisme de soutien à l'innovation
		AS 432 : Mise en œuvre du mécanisme de soutien à l'innovation
		AS 433 : Elaboration et adoption du dispositif d'appui à la recherche
		AS 434 : Mise en œuvre du dispositif d'appui à la recherche

2.5.4.1 R41 : Le soutien au développement des compétences numériques est renforcé

Les activités structurantes définies pour réaliser le résultat sont :

- organisation des foras annuels des instituts de formation sur les Télécommunications/TIC de l'espace UEMOA ;
- contribution à l'élaboration et à l'adoption des curricula harmonisés de formation dans les instituts de formation en TIC opérant dans l'espace communautaire ;
- IEC dans les pays sur les nouveaux curricula de formation en TIC dans l'espace UEMOA ;
- suivi de la mise en œuvre des curricula de formation en TIC dans les instituts de formation ;
- élaboration du mécanisme d'attribution de bourses d'excellence aux étudiants méritants ;
- mise en œuvre du mécanisme d'attribution de bourses d'excellence aux étudiants méritants ;
- élaboration du mécanisme de soutien à la certification ;
- Mise en œuvre du mécanisme de soutien à la certification.

Au titre de la première activité, les foras annuels permettront aux instituts de formation de se mettre à niveau de l'information sur les TIC, de partager leurs expériences et de promouvoir le partenariat.

Pour ce qui est de la deuxième activité, la contribution à l'élaboration des curricula harmonisés de formation dans les instituts de formation en TIC opérant dans l'espace communautaire, elle sera exécutée en étroite collaboration avec le Département en charge de l'enseignement supérieur de la Commission et les instituts de formation en TIC. L'étude permettra de retenir quatre (4) filières prioritaires pour lesquels les curricula de formation seront élaborés.

Ces projets de curricula feront l'objet d'examen et de validation par les membres d'un Comité technique à mettre en place. Par la suite, le Comité des Experts procédera à la validation. Les curricula ainsi validés seront soumis à l'approbation des Ministres en charge de l'enseignement supérieur des Etats membres.

Une fois approuvés par les Ministres sectoriels, ces curricula feront l'objet de dissémination et d'IEC à l'attention des acteurs concernés. La quatrième activité qui s'en suivra sera destinée au suivi de l'application des nouveaux curricula dans les instituts de formation.

Les quatre (4) dernières activités sont l'élaboration et la mise en œuvre du mécanisme d'attribution de bourses d'excellence aux étudiants méritants et de bourses pour la certification dans le cadre d'un processus participatif, en liaison avec le Département en charge de l'enseignement supérieur de la Commission. Quatre (4) bénéficiaires des bourses d'excellence seront sélectionnés chaque année dans chaque pays de l'espace pour bénéficier de ladite bourse de l'année 2 à l'année 5. Quant aux bourses de certification, dix (10) seront sélectionnés par an dans chaque pays pour en bénéficier.

Les bénéficiaires directs sont les centres et instituts de formation qui bénéficieront des retombées des foras annuels pour une formation plus en pointe des technologies pour leurs étudiants. Ce sont aussi les étudiants bénéficiaires des bourses d'excellence. Les bénéficiaires finaux sont les populations, les usagers de services publics et les entreprises qui profiteront des ressources humaines plus qualifiées.

2.5.4.2 R42 : L'appui aux incubateurs et aux startups est renforcé

Deux (2) activités structurantes qui composent le résultat R42 visent le soutien (i) aux incubateurs qui sont déterminants pour le développement d'un écosystème de startups et (ii) aux startups. Les activités sont :

- élaboration et adoption du mécanisme de soutien aux incubateurs ;
- mise en œuvre du mécanisme de soutien aux incubateurs ;
- élaboration et adoption du dispositif d'appui aux startups ;
- mise en œuvre du dispositif d'appui aux startups.

Ces activités feront une place, dans leur mise en œuvre, à l'entrepreneuriat féminin dans les TIC et le numérique.

Les bénéficiaires directs sont les incubateurs et les startups.

Les bénéficiaires finaux sont les populations, les usagers de services publics et les entreprises qui profiteront des facilités qui seront mises en place avec des incubateurs bien outillés et l'accroissement du nombre de startups offrant des services numériques plus innovants.

2.5.4.3 Le soutien à l'innovation et à la recherche est renforcé

Le Programme va contribuer au renforcement des compétences numériques à travers :

- élaboration du mécanisme d'attribution des bourses d'innovation ;
- mise en œuvre du mécanisme d'attribution des bourses d'innovation ;
- élaboration du mécanisme d'attribution de bourses de recherche ;
- mise en œuvre du mécanisme d'attribution de bourses de recherche.

Les bénéficiaires directs sont les incubateurs et les startups.

Les bénéficiaires finaux sont les populations, les usagers de services publics et les entreprises qui profiteront des facilités qui seront mises en place avec des incubateurs bien outillés et l'accroissement du nombre de startups offrant des services numériques plus innovants.

5.2.5 Composante 5 : Gestion du Programme (GP)

Par souci d'efficacité, le Programme sera géré comme un projet. C'est la raison d'être de cette composante destinée à organiser la gestion du Programme. Elle comprend deux (2) résultats :

- les activités de démarrage sont bien menées ;
- le Programme est bien géré.

Tableau 11: Récapitulatif des résultats et des activités de la Composante

N°	Résultats	Activités
R01	Les activités de démarrage sont bien menées	AS 011 : Recrutement du personnel
		AS 012 : Signature des textes organisant la gestion du Programme
		AS 013 : Mobilisation de locaux et de l'équipement
		AS 014 : Equipement des locaux de l'UGP
		AS 015 : Organisation de la Table ronde des Partenaires Techniques et Financiers du Programme
R02	Le Programme est bien géré	AS 021 : Fonctionnement du Programme
		AS 022 : Tenue des réunions du CTS
		AS 023 : Tenue des réunions des CCN
		AS 024 : Elaboration et diffusion des rapports trimestriels et annuels
		AS 025 : Organisation des revues annuelles de performances
		AS 026 : Organisation des revues multipartites
		AS 027 : Visites de terrain des membres de l'UGP
		AS 028 : Visites de terrain des membres du CTS
		AS 029 : Visites de terrain des membres des CCN
		AS 0210 : Réalisation de l'évaluation à mi-parcours
		AS 0211 : Réalisation de l'évaluation finale
		AS 0212 : Réalisation des audits annuels
		AS 0213 : Elaboration du manuel d'exécution du Programme
		AS 0214 : Appui à la collecte de données sur le secteur
		AS 0215 : Clôture du Programme

2.5.5.1 R01 : Les activités de démarrage sont bien menées

Les activités à mener dans le cadre de ce résultat sont :

- le recrutement du personnel ;
- la mobilisation de locaux et l'équipement ;
- l'organisation de la Table ronde des Partenaires Techniques et Financiers du Programme.

2.5.5.2 R02 : Le Programme est bien géré

Les activités sont :

- la tenue des réunions des organes de pilotage du Programme ;
- l'élaboration et la diffusion des rapports trimestriels et annuels ;
- l'organisation des revues annuelles de performances ;
- l'organisation des revues multipartites ;
- l'organisation des visites de terrain de l'UGP, du CTS, des CCN et des UNA ;
- la réalisation de l'évaluation à mi-parcours ;
- la réalisation de l'évaluation finale ;
- l'appui à la collecte de données sur le secteur de l'économie numérique ;
- la réalisation des audits annuels ;
- la clôture du Programme.

2.6 Impacts attendus du Programme

Les activités retenues au titre des résultats de la Composante 1 permettront de moderniser le cadre réglementaire et de le mettre au diapason des évolutions technologiques enregistrées.

Les appuis prévus vont aider les Etats membres à suivre le pas en procédant à la transposition dans les législations et réglementations nationales et/ou à l'application. Les interventions des ANR plus outillées vont améliorer et contribuer à harmoniser la régulation du secteur de l'économie numérique dans l'espace communautaire.

La confiance dans les usages numériques va croître avec la dissémination du guide pour un comportement responsable sur les réseaux sociaux et des lignes directrices pour le renforcement de la confiance dans les instruments financiers numériques.

Toutes les améliorations au cadre réglementaire ainsi que le renforcement de la confiance des acteurs dans les usages numériques contribueront à assurer l'attractivité de la sous-région pour les investisseurs.

Au niveau de la Composante 2, les investissements en infrastructures d'interconnexion et le dispositif de secours mutuel appuyés par les actions mises en œuvre dans les

Etats membres vont contribuer à assurer la continuité de service même en cas de problème sur une ligne. 42,31% des liaisons d'interconnexion identifiées seront construites et rendues fonctionnelles et le taux de population couverte par un signal 3G évoluera de 63,37% en 2020 à 90% au terme du Programme contribuant ainsi à améliorer la qualité du trafic Internet.

La construction et la mise en service des 640 Cases numériques planifiées, la mise en œuvre du Minimum Social Internet, le soutien à la digitalisation des services publics en appui aux programmes/projets nationaux conduiront à la réduction de la fracture numérique et à l'augmentation du taux d'utilisation d'Internet qui passera de 45,00% en 2020 à 75% en 2027 et de l'Internet fixe de 0,56% à 5%. En outre, les activités de renforcement de capacités et le soutien à la digitalisation des services publics permettront d'outiller les administrations à intensifier la numérisation des services publics à travers le téléenseignement notamment au profit de l'enseignement secondaire général et technique, la télémédecine dans 216 hôpitaux, le soutien à 208 structures publiques et privées en charge des services agricoles et à 208 autres pour développer le commerce électronique.

S'agissant de la Composante 3, les appuis à la digitalisation de 960 services publics, les ateliers de partage des expériences permettront de numériser 960 services publics dans les Etats membres de l'Union avec un effet positif sur le taux d'utilisation des services publics numériques et par conséquent, sur le taux d'utilisation d'Internet. En outre, avec le soutien à la promotion des FSN, ces acteurs seront plus productifs et contribueront davantage à l'offre avec des services plus innovants.

Avec la Composante 4, l'intensification de la coopération à travers les foras annuels des instituts de formation en TIC et la modernisation des curricula de formation en TIC permettront d'apporter des réponses pertinentes à la formation de compétences numériques répondant aux défis liés aux évolutions technologiques. Le soutien aux incubateurs et aux startups ainsi que l'appui à l'innovation et à la recherche vont participer à la création d'une masse critique de compétences favorisant le développement d'applications nécessaires à l'intensification de l'utilisation des TIC dans les activités économiques, sociales et culturelles, contribuant ainsi à la création des emplois et à l'amélioration de la productivité des compétences.

Les activités de cette composante permettront de faire passer les pays de la sous-région de l'UEMOA du statut de consommateur de données à celui de producteur de données numériques.

Toutes les activités retenues au titre des résultats de l'ensemble des composantes et les celles contenues dans les programmes et projets nationaux influenceront (i) le taux d'utilisation des services financiers qui évoluera de 46,5% en 2020 à 90,0 en 2027 et (ii) l'Indice de développement de l'e-gouvernement des Nations Unies (EGDI) qui passera de 0,3455 en 2020 à 0,500 en 2027.

Enfin, en matière d'emplois, le Programme contribuera à en créer plusieurs milliers. La construction et l'exploitation des Cases numériques créera 1 440 emplois permanents et 2 880 emplois occasionnels. Il en est de même pour la construction et l'exploitation des liaisons d'interconnexion dont les données seront fournies par les études préalables à réaliser. Il faut également signaler les milliers d'emplois indirects, c'est-à-dire ceux induits par l'utilisation, par les populations et les opérateurs économiques, des produits issus de toutes les activités à réaliser par le Programme.

2.7 Analyse des bénéficiaires et des parties prenantes

La segmentation nécessitée par l'exigence du ciblage a conduit à distinguer plusieurs groupes de bénéficiaires faisant partie intégrante des parties prenantes du Programme.

Au titre des bénéficiaires, il y faut citer :

- les bénéficiaires directs qui ont un intérêt immédiat dans la mise en œuvre du Programme et de ses activités et qui est le bénéfice qu'ils ont en commun. Cependant, les motivations des bénéficiaires directs peuvent diverger, notamment sur la concurrence, la libre entrée sur le marché et l'orientation des coûts des tarifs des services numériques.

Au titre de ceux-ci, il faut citer :

- les Autorités Nationales de Régulation (ANR), les Gouvernements des États-Membres, en particulier, les Ministères en charge de l'économie numérique ;
 - les Agences Gouvernementales de Promotion de l'économie numérique ;
 - les opérateurs de télécommunications, les Fournisseurs d'Accès Internet et les Fournisseurs de Services Numériques.
- Les bénéficiaires finaux sont ceux qui profiteront des effets du Programme pour plus de compétitivité grâce aux gains d'efficacité et de productivité au profit de leurs activités économiques ou pour faciliter leurs activités sociales. Leur participation à la structuration du Programme est un facteur de succès dans la mise en œuvre des activités et dans l'atteinte de résultats concrets.

Au nombre des bénéficiaires finaux, il convient de citer :

- les populations dans leur ensemble ;
- les opérateurs économiques privés de l'ensemble des secteurs et les startups, utilisant les télécommunications et les TIC pour leurs activités ;
- les administrations et services publics utilisant le numérique dans leurs activités, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'état civil, de l'agriculture du foncier, du tourisme, du commerce, des finances, de la sécurité, etc.).

A côté de ces bénéficiaires, il y a d'autres parties prenantes à savoir les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui (i) financent des programmes dans le secteur au profit des Etats membres et des organisations régionales, (ii) disposent et financent des initiatives de promotion de l'usage des services numériques. Leurs interventions prennent la forme de prêts ou de dons.

Il convient d'énumérer également les acteurs comme (i) les Associations de consommateurs et (ii) les Associations de Professionnels du numérique dont l'objectif principal est de défendre les intérêts des consommateurs et des professionnels du secteur. Leurs intérêts peuvent être en contradiction directe avec ceux de certains bénéficiaires directs ou intermédiaires.

Tableau 12: Analyse des parties prenantes

Noms	Rôles/Responsabilités	Analyse		Solutions aux contraintes
		Motivation pour le Programme	Contraintes pour la participation de l'acteur au Programme	
Bénéficiaires directs				
Ministère en charge de l'économie numérique	Coordination de l'élaboration du cadre réglementaire Fourniture des données sur le secteur	Meilleur cadre règlementaire pour le développement des services numériques	Insuffisance des Ressources Humaines et financières dans leur rôle de coordination de la généralisation de la digitalisation des services publics	IEC en faveur de l'accroissement des ressources budgétaires au profit des ministères chargés de l'EN Implication desdits ministères à la mise en œuvre du Programme
Ministères en charge des services publics	Coordination du développement des services publics numériques Fourniture des données sur le secteur	Participation aux ateliers de renforcement de capacités et aux foras Destinataires des appuis à la digitalisation	Peur de perdre le contrôle direct sur certaines activités Insuffisance des Ressources Humaines et financières pour la généralisation de la digitalisation des services publics	Volonté politique Accroissement des ressources budgétaires pour la poursuite de la généralisation de la digitalisation des services publics
Autorités Nationales de Régulation	Régulation du secteur Garantie de la qualité des prestations des opérateurs et de libre concurrence	Amélioration des textes Renforcement de capacités	Faiblesse d'indépendance des ANR Equipements de travail pas toujours à la hauteur des avancées technologiques Multiplicité des organes de régulation (télécommunications, fonds de service universel, protection des données personnelles, lutte contre la cybersécurité, développement des TIC)	Renforcement de l'indépendance des ANR Rationalisation (diminution ou fusion) des organes de régulation Renforcement des capacités
Agences Gouvernementales de Promotion de l'EN	Promotion des usages numériques Renforcement de capacités	Renforcement de capacités	Faiblesse des ressources humaines et matérielles Faiblesse de la coopération régionale	Renforcement des capacités Intensification de la coopération régionale à travers les rencontres et foras
Opérateurs de télécommunications, FAI et FSN	Réalisation d'investissement Prestation de services numériques	Bénéfice des dispositions d'un cadre réglementaire adapté aux évolutions technologiques	Non prise en compte des intérêts des opérateurs	IEC sur la fiscalité, l'efficacité de la régulation et les bénéfices attendus du Programme

Noms	Rôles/Responsabilités	Analyse		Solutions aux contraintes
		Motivation pour le Programme	Contraintes pour la participation de l'acteur au Programme	
		Bénéfice des mesures financières incitatives		
Bénéficiaires finaux				
Populations dans leur ensemble (consommateurs, élèves, malades, commerçants, agriculteurs, artisans, ...)	S'approprier les bénéfices du Programme et en tirer le meilleur profit	Bénéficiaires de l'impact du PRDEN sur la qualité, les coûts et la diversité des services numériques offerts	Pouvoir d'achat faible Faible couverture des zones éloignées des centres urbains Manque de confiance dans les usages numériques	Politique de service universel Disponibilité de services dans les zones isolées Disponibilité de services numériques dans les secteurs prioritaires Activités d'amélioration de la confiance des populations
Opérateurs économiques Startups	Exploitation des facilités offertes par les usages numériques (gain de temps, gain de productivité, efficacité dans les activités) Amélioration de la productivité	Bénéficiaires de l'impact du PRDEN sur la qualité, les coûts et la diversité des services numériques offerts	Difficultés à s'adapter Faible numérisation des processus de production Insuffisant accompagnement	Formation Mise en place de mécanisme d'accompagnement Soutien au développement des compétences numériques
Administrations et Services publics Municipalités Chambres de commerce Chambres d'agriculture	Fournir des données Fournir des services dématérialisés aux usagers des services publics	Gain en efficacité Travail plus aisé Satisfaction des usagers et des membres	Difficultés à s'adapter Manque de formation du personnel Manque de ressources financières	Formation Renforcement des capacités
Partenaires Techniques et Financiers (PTF)				
PTF	Appui aux organisations régionales	Financement des initiatives de promotion et de développement de l'EN	Coordination insuffisante des appuis des PTF	Renforcement de la coordination des appuis des PTF
Autres parties prenantes				
Associations de consommateurs	Sauvegarde des intérêts des consommateurs de l'EN	Impact du PRDEN sur les populations	Faibles capacités organisationnelles Faibles ressources financières	Renforcement de capacités
Associations de Professionnels du numérique	Sauvegarde des intérêts des professionnels	Impacts du PRDEN sur les entreprises du secteur	Divergence des intérêts	Intensification de la coopération

Noms	Rôles/Responsabilités	Analyse		Solutions aux contraintes
		Motivation pour le Programme	Contraintes pour la participation de l'acteur au Programme	
Maître d'ouvrage				
Commission de l'UEMOA :	Promotion de l'intégration régionale Contribution au développement de l'EN dans l'espace UEMOA Mise en œuvre du Programme	Facilitation des conditions de vie des populations par le numérique Compétitivité plus accrue des entreprises de l'Union	Faible disponibilité de ressources Souveraineté des Etats membres	Partenariat avec d'autres organisations et organismes de financement Mobilisation des ressources IEC au profit des structures compétentes des Etats membres

2.8 Cadre de Mesure des Performances du Programme

Le Cadre de Mesure des Performances consiste en l'opérationnalisation du Cadre Logique pour aider à l'allocation des ressources aux résultats¹³. Il permet d'évaluer et de mettre en évidence les progrès vers les résultats escomptés.

Les différents indicateurs correspondent à la logique du Programme présenté plus haut et permettent donc aux gestionnaires de comprendre la mesure dans laquelle les activités planifiées peuvent permettre de réaliser les objectifs retenus.

Le Cadre de Mesure des Performances présenté ci-dessous rentre dans l'alignement du PRDEN sur l'approche programme en cours de mise en œuvre dans les services de la Commission depuis 2019. Les cibles des indicateurs de produits sont associées aux ressources qui leur sont allouées pour faciliter les revues annuelles des performances.

Le CMP fera l'objet de révision annuelle approuvée par le Comité de Pilotage Stratégique (CPS) du Programme pour ajuster l'évolution de la mise en œuvre des activités à l'affectation des ressources aux cibles appropriées au niveau des indicateurs de produits et de sous-produits.

Ces révisions seront prises en compte dans les travaux d'élaboration du budget-programme du Département en charge de l'économie numérique et, par conséquent, dans les documents budgétaires soumis à l'adoption du Conseil des Ministres Statutaire.

¹³ Commission de l'UEMOA : Projet de Guide méthodologique d'élaboration des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et des Projets Annuels de Performances (PAP), Août 2021

Tableau 13: Cadre de Mesure des Performances du PRDEN

Objectifs/Résultats	Indicateurs de performance	Unité de mesure	Données de référence		Valeurs cibles					Fréquence	Responsable de la collecte des données	Désagrégation
			Année	Valeur	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5			
OG : Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'UEMOA	IOV 1 : Indice de développement de l'e-gouvernement des Nations Unies (EGDI)	%	2020	0.3455					0,5000	Trimestrielle	UGP	
	IOV 2 : Taux d'utilisation des services financiers mobiles	%	2020	46,5					90,0	Trimestrielle	UGP	
OS1 : Renforcer la gouvernance du secteur de l'économie numérique	IOV 3 : Taux moyen d'application des textes communautaires adoptés par le CMS dans le cadre du PRDEN	%	2022	0			100	100	100	Annuelle	UGP	Par pays
R11 : Le nouveau cadre réglementaire au niveau communautaire est adapté aux évolutions technologiques est adopté	IOV 4 : Nombre de nouveaux textes communautaires adaptés aux évolutions technologiques adoptés par le Conseil des Ministres Statutaire	Nombre	2022	0	5	2	3	7		Annuelle	UGP	
	IOV 5 : Nombre d'exemplaires de nouveaux textes communautaires adoptés par le Conseil des Ministres Statutaire édités	Nombre	2022	0	1000		1000	2000	1000	Semestrielle	UGP	
	IOV 6 : Nombre de campagnes d'IEC sur les nouveaux textes communautaires	Nombre	2022	0	8		8	8	8	Semestrielle	UGP	Par pays
	IOV 7 : Nombre de missions d'information et de sensibilisation sur les nouveaux textes communautaires adoptés par le CMS					8	8	8	8			Par pays

Objectifs/Résultats	Indicateurs de performance	Unité de mesure	Données de référence		Valeurs cibles					Fréquence	Responsable de la collecte des données	Désagrégation
			Année	Valeur	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5			
R12 : Les nouveaux textes communautaires sont transposés dans la législation et les réglementations nationales et appliqués	IOV 8 : Taux moyen de transposition de textes communautaires adoptés par le CMS dans le cadre du PRDEN	%	2022	0			100	100	100	Semestrielle	UGP	Par pays
	IOV 9 : Nombre de missions de lobbying réalisées pour l'adoption et la signature des textes législatifs et réglementaires nationaux adaptés aux nouveaux textes communautaires	Nombre	2022	0		8	8	8	8	Semestrielle	UGP	Par pays
	IOV 10 : Nombre de campagnes d'IEC sur les nouveaux textes adoptés par les Etats membres	Nombre	2022	0			8	8	8	Semestrielle	CCN	Par pays
R13 : Les mécanismes de régulation sont améliorés	IOV 11 : Nombre réunions des Autorités Nationales de Régulation (ANR) de l'espace UEMOA organisées	Nombre	2022	0	2	2	2	2	2	Semestrielle	UGP	
	IOV 12 : Nombre d'ANR renforcées	Nombre	2022	0	8	8	8	8	8	Semestrielle	UGP	Par genre
R14 : La confiance des populations dans l'usage du numérique s'est accrue	IOV 13 : Nombre d'exemplaires du guide pour un comportement responsable sur les réseaux sociaux édités	Nombre	2022	0			10 000			Semestrielle	UGP	
	IOV 14 : Nombre d'exemplaires des lignes directrices pour le renforcement de la confiance dans les instruments financiers numériques édités	Nombre	2022	0			5000			Semestrielle	UGP	
	IOV 15 : Nombre de séances d'IEC sur le guide pour un comportement responsable sur les réseaux sociaux et les lignes directrices pour le renforcement de la confiance dans les instruments financiers numériques organisées	Nombre	2022	0			8			Trimestrielle	UGP	Par pays

Objectifs/Résultats	Indicateurs de performance	Unité de mesure	Données de référence		Valeurs cibles					Fréquence	Responsable de la collecte des données	Désagrégation
			Année	Valeur	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5			
	IOV 16 : Nombre d'organisations de protection des données à caractère personnel et de lutte contre la Cybersécurité et de la sécurisation des systèmes d'information renforcées	Nombre	2022	0	27	27	27	27	27	Trimestrielle	UGP	Par pays
OS2 : Améliorer l'accès des usagers aux services numériques	IOV 17 : Taux d'utilisation d'Internet mobile	%	2020	45,00					75,00	Annuelle	MEN	Par pays
	IOV 18 : Taux d'utilisation d'Internet fixe	%	2020	0,56					5,00	Annuelle	MEN	Par pays
	IOV 19 : Part du SMIG consacrée à l'accès permanent à Internet	%	2020	32,97					15,00	Annuelle	ANR	Par pays
	IOV 20 : Taux de population couverte par un signal mobile 3G	%	2020	63,37					90,00	Annuelle	ANR	Par pays
R21 : L'accessibilité économique aux services numériques s'est accrue	IOV 21 : Nombre de Cases numériques construites	Nombre	2022	0	160	160	160	160		Trimestrielle	UGP	Par pays
	IOV 22 : Nombre de Cases numériques fonctionnelles	Nombre	2022	0		160	160	160	160	Trimestrielle	UGP	Par pays
R22 : Les capacités d'utilisation des services publics numériques par les usagers sont améliorées	IOV 23 : Nombre de sessions de renforcement des capacités des structures en charge des services prioritaires organisées	Nombre	2022	0	2	2	2	2	2	Semestrielle	UGP	
	IOV 24 : Nombre d'agents des services des secteurs prioritaires formés	Nombre	2022	0	64	64	64	64	64	Semestrielle	UGP	Par pays & selon le genre
	IOV 25 : Nombre d'ateliers régionaux de partage d'expériences sur les services publics numériques organisés	Nombre	2022	0	2	2	2	2	2	Semestrielle	UGP	Par pays
R23 : La couverture et la disponibilité	IOV 26 : Nombre de liaisons principales manquantes en service	Nombre	2022	0					2	Annuelle	UGP	Par pays

Objectifs/Résultats	Indicateurs de performance	Unité de mesure	Données de référence		Valeurs cibles					Fréquence	Responsable de la collecte des données	Désagrégation
			Année	Valeur	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5			
des infrastructures sont améliorées	IOV 27 : Nombre de liaisons de secours prioritaires en service	Nombre	2022	0					9	Annuelle	UGP	Par pays
	IOV 28 : Nombre d'études complémentaires réalisées	Nombre	2022	0	7						UGP	
OS3 : Accroître l'offre de services numériques	IOV 29 : Nombre de services publics digitalisés	Nombre	2022	0		240	240	240	240	Annuelle	UGP	
R31 : Des conditions favorables à l'accélération de la digitalisation des services publics dans les Etats membres sont créées	IOV 30 : Règlement portant principes fondamentaux relatifs à la fourniture de services publics numériques dans l'espace UEMOA adopté	Oui/Non	2022	Non	Oui					Annuelle	UGP	
	IOV 31 : Nombre de classes dont les cours sont digitalisés	Nombre	2022	0		26	14	14		Annuelle	UGP	
	IOV 32 : Nombre d'hôpitaux dotés d'infrastructure de promotion de la télémédecine	Nombre	2022	0		72	64	64		Annuelle	UGP	Par pays
	IOV 33 : Nombre de structures du secteur agricole bénéficiaires de la digitalisation	Nombre	2022	0		80	64	64		Annuelle	UGP	Par pays
	IOV 34 : Nombre de structures intégrées au développement du commerce électronique	Nombre	2022	0		80	64	64		Annuelle	UGP	Par pays
	IOV 35 : Nombre d'ateliers de partage d'expériences réussies en matière de digitalisation des services publics organisées	Nombre	2022	0	2	2	2	2	2	Annuelle	UGP	
	IOV 36 : Nombre d'administrations publiques appuyées dans le cadre de la digitalisation des services publics	Nombre	2022	0		32	32	32	32	Annuelle	UGP	Par pays

Objectifs/Résultats	Indicateurs de performance	Unité de mesure	Données de référence		Valeurs cibles					Fréquence	Responsable de la collecte des données	Désagrégation
			Année	Valeur	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5			
R32 : Des mesures incitatives au profit des Fournisseurs de Services Numériques sont adoptées	IOV 37 : Texte visant la promotion des FSN adopté	Oui/Non	2022	Non			Oui			Annuelle	UGP	Par pays
	IOV 38 : Mécanisme de financement des FSN adopté	Oui/Non	2022	Non			Oui			Annuelle	UGP	Par pays
	IOV 39 : Nombre de pays ayant mis en place un mécanisme de soutien aux FSN						8	8	8	Annuelle	UGP	
OS4 : Promouvoir l'innovation et le développement de la recherche	IOV 40 : Nombre de brevets déposés dans le secteur des TIC par les bénéficiaires du PRDEN auprès des structures agréées	Nombre	2022	0		22	22	10			UGP	
	IOV 41 : Nombre de nouvelles inventions dans les TIC réalisées par les bénéficiaires du PRDEN	Nombre	2022	0		20	20	20			UGP	
R41 : Le soutien au développement des compétences numériques est renforcé	IOV 42 : Nombre de foras annuels des instituts de formation en TIC organisés	Nombre	2022	0	1	1	1	1	1	Semestrielle	UGP	
	IOV 43 : Nombre de curricula de formation en TIC adoptés	Nombre	2022	0		4				Annuelle	UGP	
	IOV 44 : Nombre d'Etats membres ayant mis en œuvre les nouveaux curricula	Nombre	2022	0			8			Annuelle	CCN & UGP	Par pays
	IOV 45 : Nombre de bourses d'excellence TIC offertes par le Programme	Nombre	2022	0		32	32	32	32	Annuelle	UGP	Par pays & selon le genre
	IOV 46 : Nombre de bourses de certifications accordées par le Programme	Nombre	2022	0		80	80	80	80	Annuelle	UGP	Par pays & selon le genre
R42 : L'appui aux incubateurs et aux	IOV 47 : Mécanisme de soutien aux startups adopté	Oui/Non	2022	Non	Oui					Annuelle	UGP	

Objectifs/Résultats	Indicateurs de performance	Unité de mesure	Données de référence		Valeurs cibles					Fréquence	Responsable de la collecte des données	Désagrégation
			Année	Valeur	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5			
startups est renforcé	IOV 48 : Nombre de startups subventionnées					32	32	32	32	Semestrielle	UGP	Par pays & selon le genre
	IOV 49 : Mécanisme de soutien aux incubateurs adopté	Oui/Non	2022	Non	Oui						UGP	
	IOV 50 : Nombre d'incubateurs subventionnés					32	32	32	32	Semestrielle	UGP	Par pays & selon le genre
R43 : Le soutien à l'innovation et à la recherche est renforcé	IOV 51 : Mécanisme de soutien à l'innovation adopté	Oui/Non	2022	Non	Oui					Annuelle	UGP	
	IOV 52 : Nombre d'innovations subventionnées					20	20	20		Semestrielle	UGP	Par pays & selon le genre
	IOV 53 : Mécanisme de soutien à la recherche adopté	Oui/Non	2022	Non	Oui					Annuelle	UGP	
	IOV 54 : Nombre de chercheurs subventionnés					24	24			Semestrielle	UGP	Par pays & selon le genre
OS0 : Gérer efficacement le Programme												
R01 : les activités de démarrage sont bien menées	IOV 55 : Temps mis à achever les activités de démarrage du Programme	Mois	2022		0					Trimestrielle	UGP	

Objectifs/Résultats	Indicateurs de performance	Unité de mesure	Données de référence		Valeurs cibles					Fréquence	Responsable de la collecte des données	Désagrégation
			Année	Valeur	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5			
R02 : le Programme est bien géré	IOV 56 : Taux d'exécution financière	%	2022		100	100	100	100	100	Trimestrielle	UGP	
	IOV 57 : Taux d'exécution physique	%	2022		100	100	100	100	100	Trimestrielle	UGP	

2.9 Faisabilité du Programme

La faisabilité du PRDEN est appréhendée du point de vue de sa maturité et de sa synergie avec d'autres programmes et projets.

2.9.1 Maturité

Le Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique (PRDEN) répond à un besoin des populations, des entreprises et des administrations. Il se base sur les résultats des études et des notes conceptuelles citées plus haut.

Le PRDEN répond aussi aux exigences liées aux évolutions technologiques. En ce sens, il permet de mettre les Etats membres de l'UEMOA au diapason des pays disposant d'interconnexion nécessaire au bon maillage du territoire de l'Union. Plusieurs actions concrètes sont déjà menées et certains éléments de contexte démontrent que les conditions de maturité et de mise en route rapide du Programme sont réunies. Au nombre de celles-ci, il faut signaler notamment :

- l'existence d'une Direction en charge de l'économie numérique qui dispose de compétences permettant d'apporter l'appui technique nécessaire à la mise en route rapide des activités du Programme ;
- l'inscription de plusieurs activités au budget-programme telles que l'élaboration du projet pilote de construction des cases numériques, l'élaboration des avant-projets de textes communautaires, l'assistance technique et financière aux Etats membres pour la digitalisation des services publics ;
- l'engagement des organisations régionales en faveur de l'optimisation de la contribution de l'économie numérique au développement des activités économiques et sociales dans les Etats membres ; il en est ainsi de la convention de partenariat entre la BOAD et la Commission de l'UEMOA pour l'accélération de la transformation digitale dans l'espace UEMOA ;
- la disponibilité de plusieurs Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à accompagner la Commission dans ses efforts de développement de l'économie numérique dans la sous-région ; il en est ainsi de la Banque Islamique de Développement (BID), de la BOAD, de l'Union Européenne, , de la Banque mondiale et de l'AFD, ...

2.9.2 Synergies avec d'autres programmes ou activités

Le PRDEN intervient dans les huit (8) Etats membres de l'Union. Il est indispensable de prendre en considération les programmes et projets de promotion de l'économie

numérique en cours de mise en œuvre dans les Etats membres pour assurer les synergies nécessaires à l'amplification des impacts attendus du PRDEN.

Cette préoccupation a déjà conduit à cibler les domaines d'intervention qui assurent la complémentarité avec les initiatives nationales. De plus, les termes de référence de réalisation des activités doivent accorder à ces préoccupations toute l'attention requise.

Certaines activités du Programme contribuent au développement des activités dans certains secteurs à travers notamment :

- l'harmonisation des curricula de formation des spécialistes, notamment dans les filières de la sécurité des systèmes d'information et
- la protection des systèmes d'information des services publics prioritaires, notamment dans les secteurs de la sécurité, l'éducation, la santé, l'agriculture, le commerce et la justice.

Par ailleurs, certains projets/programmes en cours au niveau de la Commission présentent des espaces de synergie avec le PRDEN. Il s'agit notamment de :

- Programme d'Appui à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et la Formation Professionnelle dans l'UEMOA (PAESRFP) ; le PRDEN renforce en effet les activités du PAESRFP dans sa composante d'harmonisation et d'amélioration des curricula de formation ;
- Programme de Développement Industriel et de Promotion du Secteur Privé (PDIPSP) et
- Programme de Facilitation et développement des échanges commerciaux avec pour objectif d'accroître, de diversifier et de faciliter les échanges commerciaux des biens et des services de l'Union et entre les Etats membres qui prévoit la dématérialisation des opérations commerciales et douanières.

2.10 Stratégies d'intervention pour les thématiques transversales

2.10.1 Développement durable

Les dimensions du développement durable sont intégrées au cycle de gestion des projets selon des critères qui matérialisent l'engagement de la Commission à l'égard des enjeux environnementaux, sociaux et économiques dans une perspective d'équité inter générationnelle orientée sur le développement de la jeunesse.

Plus spécifiquement, il sera accordé à l'exigence de développement durable, toute l'attention requise notamment dans le cadre des résultats :

- R21 : L'accessibilité économique aux services numériques s'est accrue (Cases numériques) ;

- R23 : La couverture et la disponibilité des infrastructures sont améliorées (liaisons et points d'interconnexion) ;
- R31 : Des conditions favorables à l'accélération de la digitalisation des services publics dans les Etats membres sont créées (promotion de la télémedecine).

Les TDR des activités à réaliser incluront les exigences d'évaluation environnementale et sociale conformément aux engagements de la Commission vis-à-vis de la responsabilité environnementale et sociétale.

2.10.2 Approche genre

Une attention particulière sera accordée à la prise en compte de la dimension genre dans la mise en œuvre et le suivi des projets qui en découleront de manière à faire bénéficier aux femmes des effets du programme dans un souci d'équité et d'égalité d'accès aux opportunités de création et de partage de richesses.

L'importance accordée à la question genre est traduite dans la place à accorder aux femmes, notamment dans les activités portant sur le renforcement de capacités, les foras, les rencontres et les ateliers régionaux. A cet effet, une attention particulière sera accordée à la participation des filles et femmes relevant du champ de couverture desdites activités.

Sont concernées, les activités ressortant des résultats :

- R13 : Les mécanismes de régulation sont améliorés (formation, rencontres) ;
- R14 : La confiance des populations dans l'usage du numérique s'est accrue (rencontres et renforcement de capacités) ;
- R22 : Les capacités d'utilisation des services publics numériques par les usagers sont améliorées (formations, ateliers régionaux de partage d'expériences) ;
- R31 : Des conditions favorables à l'accélération de la digitalisation des services publics dans les Etats membres sont créées (ateliers régionaux de partage d'expériences) ;
- R32 : Des mesures incitatives au profit des Fournisseurs de Services Numériques sont adoptées (soutien des FSN dirigés par des femmes) ;
- R41 : Le soutien au développement des compétences est renforcé (foras, IEC et bourses d'excellence) ;
- R42 : L'appui aux incubateurs et aux startups est renforcé (soutien technique et/ou financier) ;
- R43 : Le soutien à l'innovation et à la recherche (soutien technique et/ou financier).

2.11 Risques de mise en œuvre (financier, institutionnel, sécuritaire, ...) et mesures d'atténuation

La mise en œuvre du Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique repose sur l'adhésion de tous les acteurs de ce secteur, mais également sur celle des États-Membres. Le bon déroulement de ce programme comporte donc des risques inhérents à ces adhésions, ainsi qu'un certain nombre de risques essentiellement exogènes, qu'il faudra prévenir ou maîtriser leur survenance.

Les risques liés à la réalisation de ce programme ainsi que leur occurrence, incidence et criticité sont résumés dans le Tableau n° 14 : Analyse des risques et mesures d'atténuation.

Pour l'essentiel, les risques identifiés portent sur les lenteurs administratives aussi bien au niveau des administrations des Etats membres que de la Commission de l'UEMOA, l'instabilité des agents aux postes, l'insuffisance d'information, de communication et de sensibilisation, la faible implication des acteurs au niveau des pays, l'insuffisance de moyens au niveau des Etats membres, la cybercriminalité, les problèmes sécuritaires, le manque d'autonomie de l'Unité de Gestion du Programme (UGP).

La plupart de ces risques sont crédités d'une criticité modérée ou forte. Les résultats de cette évaluation indiquent toute l'importance qu'il convient d'accorder aux mesures et actions d'atténuation ou de contournement auxquelles tous les cinq (05) organes de gouvernance (Comité de Pilotage Stratégique (CPS), Comité Technique de Suivi (CTS), UGP et Comité Consultatif National (CCN) et Unité Nationale d'Appui) doivent accorder toute l'attention requise.

Les actions d'atténuation, de contournement ou de mitigation sont énumérées dans le tableau ci-dessous. Elles sont intégrées au plan d'actions du Programme. Des calendriers indicatifs sont présentés et les structures directement responsables de leur mise en œuvre sont aussi énumérées pour faciliter l'imputabilité des performances ou contreperformances lors des revues ou des évaluations.

Tableau 14: Analyse des risques et mesures d'atténuation

N°	Enoncé des résultats/ risques	Proba- bilité (1)	Inci- dence (2)	Côte = (1 x 2)	Atténuation		Calendrier de mise en œuvre	Responsables
					Stratégie	Activités de mise en œuvre		
Composante 1 : Renforcement de la gouvernance du secteur de l'économie numérique								
R11	Le nouveau cadre réglementaire au niveau communautaire adapté aux évolutions technologiques est adopté							
Ri111	Non-respect du calendrier d'adoption des nouveaux textes communautaires	3	3	9	- Sensibilisation des Etats et instances de l'Union	- Information des Etats membres - Organisation de missions de sensibilisation des Ministères chargés de l'EN et des membres du CMS	- Dès l'adoption du PRDEN - Après l'adoption des nouveaux textes	DEMEN UGP CCN
R12	Les nouveaux textes communautaires sont transposés dans la législation et les réglementations nationales							
Ri121	Lenteur au niveau des administrations nationales	2	3	6	- Plaidoyer et lobbying	- Missions de plaidoyer et de lobbying auprès des Etats membres	- Dès l'adoption du PRDEN - Après l'adoption des nouveaux textes	DEMEN UGP CCN
Ri122	Lenteur au niveau des Parlements Nationaux	3	3	9				
R13	L'efficacité des mécanismes de régulation est améliorée							
Ri131	Absence de volonté politique	2	2	4	- Sensibilisation - Renforcement des capacités	- Sensibilisation des autorités des Etats membres - Renforcement des capacités des ANR	- Tout au long du calendrier de la Composante 1 - Selon le calendrier du PRDEN	DEMEN UGP CCN
R14	La confiance des populations dans l'usage du numérique s'est accrue							
Ri141	Aggravation de la cybercriminalité	2	3	6	- Sensibilisation - Renforcement des capacités - Coopération régionale	- Sensibilisation des autorités des Etats membres - Renforcement des capacités des structures en charge de la sécurisation des systèmes d'information et de lutte contre la cybercriminalité	Selon le calendrier du PRDEN	DEMEN UGP CCN
Ri142	Menaces d'attaque des systèmes d'information	2	3	6				

N°	Enoncé des résultats/risques	Proba- bilité (1)	Inci- dence (2)	Côte = (1 x 2)	Atténuation		Calendrier de mise en œuvre	Responsables
						- Intensification de la coopération entre les structures concernées		
Composante 2 : Amélioration de l'accès des usagers aux services numériques								
R21 : L'accessibilité économique des services numériques est améliorée								
Ri211	Réticence des opérateurs	2	2	4	- Réduction de la fracture numérique	- Appui financier aux agences nationales chargées des SU (Cases numériques, Minimum social Internet) - Lobbying	Selon le calendrier de la Composante	UGP
Ri212	Engagement et disponibilité des municipalités bénéficiaires des Cases numériques	2	2	4	- Développement de partenariat	- IEC en direction desdites municipalités - Soutien à la mise en place des Cases numériques	Selon le calendrier de la Composante	DEMEN
R22 : Les capacités d'utilisation des services numériques par les usagers sont améliorées								
Ri221	Instabilité du personnel des administrations en charge des services publics numériques	2	2	4	- Sensibilisation	- IEC en direction des autorités concernées des Etats membres	Tout au long de la mise en œuvre	CTS UGP
Ri222	Insuffisance de ressources financières et humaines des administrations publiques	2	3	6	- Sensibilisation - Renforcement des capacités	- Sensibilisation des Etats à accorder plus de ressources au développement des services numériques publics - Renforcement des capacités des agents en charge - Organisation d'une table ronde	Selon le calendrier des activités y relatives	DEMEN UGP
R23 : La couverture et la disponibilité des infrastructures sont améliorées								
Ri231	Insuffisance de capacités financières des Etats	2	2	4	- Mobilisation de ressources via le PPP et les PTF	- Organisation d'une table ronde	Dès l'adoption du PRDEN par la C/UEMOA	DEMEN UGP
Ri232	Risques sécuritaires lors des travaux de construction des infrastructures d'interconnexion	3	3	9	- Contournement	- Recours aux services de sécurité lors des travaux - Focus sur le sujet dans les DAO	Selon le calendrier de l'activité	UGP

N°	Enoncé des résultats/risques	Proba- bilité (1)	Inci- dence (2)	Côte = (1 x 2)	Atténuation		Calendrier de mise en œuvre	Responsables
						- Implication des services de sécurité des Etats membres		
Composante 3 : Accroissement de l'offre de services numériques								
	R31 : Des conditions favorables à l'accélération de la digitalisation des services publics sont créées							
Ri311	Absence de volonté politique	2	2	4	- Sensibilisation	IEC en direction des Etats membres et du personnel des administrations et services concernés	Selon le calendrier de l'activité	CTS & CCN
Ri312	Lenteurs administratives Faible engagement des utilisateurs	2	2	4	- Plaidoyer			
Ri313	Insuffisance de capacités financières des Etats	2	2	4	Mobilisation de ressources pour la digitalisation			Appui à la digitalisation des services publics prioritaires
	R32 : Des mesures incitatives au profit des Fournisseurs de Services Numériques (FSN) sont adoptées							
Ri321	Faible engagement des Etats membres	2	2	4	- Information et communication - Plaidoyer	- IEC - Suivi rigoureux de la mise en œuvre des mesures incitatives en faveur des FSN	Selon le calendrier de l'activité	CTS UGP CCN
Ri322	Instabilité du personnel des structures publiques concernées	2	2	4	- Sensibilisation	- IEC en direction des autorités concernées des Etats membres	Tout au long de la mise en œuvre	CTS UGP
Composante 4 : Promotion de l'innovation et du développement de la recherche								
	R41 : Le soutien au développement des compétences numériques est renforcé							
Ri411	- Lenteur administrative - Insuffisante transparence dans la mise en œuvre du mécanisme d'attribution des bourses	2	2	4	- Information et communication - Plaidoyer	- IEC ciblée sur les structures nationales en charge de l'enseignement supérieur et des instituts de formation - Transparence dans la mise en œuvre des mécanismes d'attribution des bourses d'excellence	Tout au long de la mise en œuvre	UGP CTS & CCN
	R42 : L'appui aux incubateurs et aux startups est renforcé							
Ri421	Insuffisante transparence dans la mise en œuvre du soutien aux startups et incubateurs	2	2	4	- Observance de la transparence	- Transparence dans la mise en œuvre des mécanismes de soutien et dispositifs d'appui	Selon le calendrier de l'activité	CTS UGP CCN

N°	Enoncé des résultats/ risques	Proba- bilité (1)	Inci- dence (2)	Côte = (1 x 2)	Atténuation		Calendrier de mise en œuvre	Responsables
	R43 : Le soutien à l'innovation et à la recherche est renforcé							
	Insuffisante transparence dans la mise en œuvre du soutien à l'innovation et à la recherche	2	2	4	- Observance de la transparence	- Transparence dans la mise en œuvre des mécanismes de soutien	Selon le calendrier de l'activité	CTS UGP CCN
Composante 5 : Gestion du Programme								
	R01 : Les activités de démarrage sont bien menées							
Ri511	Lenteur administrative	1	3	3	Anticipation	- Adoption du Document de Programme - Désignation du Coordonnateur	- dès la validation du Programme - dès l'adoption du Programme par la CUEMOA	DEMEN
	R02 : Le Programme est bien géré							
Ri521	Insuffisante autonomie des organes de gestion du Programme	2	3	6	Renforcement de l'autonomie desdits organes	Renforcement/extension des délégations de pouvoirs	Tout au long de la mise en œuvre	DEMEN CTS
Ri522	Faible motivation des CCN	2	2	4	Implication réelle	- Information permanente - Implication dans la conduite de certaines étapes/activités	Tout au long de la mise en œuvre	UGP
Ri523	Non-respect des calendriers de réalisation	2	3	6	Suivi rigoureux des performances	Suivi de la mise en œuvre des recommandations des revues	Tout au long de la mise en œuvre	CTS

Ri : Risques

Légende	Faible	Modérée	Elevée
Probabilité	1	2	3
Incidence	1	2	3
Criticité	1 - 2	3 - 4	6 - 9

3 SECTION 3 : COÛT ET FINANCEMENT DU PROGRAMME

3.1 Coût du Programme

Le Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique (PRDEN) est évalué à 121 155 602 000 FCFA répartis comme indiqué dans le tableau n° 15 ci-dessous qui montre que :

- 2 402 842 000 FCFA, soit 1,98% sont alloués à la Composante 1 consacrée à la modernisation de la législation et de la réglementation du secteur au niveau communautaire et à leur transposition dans les textes nationaux ;
- 77 851 771 000 FCFA, soit 64,26% vont à la Composante 2 qui concentre les actions de construction des infrastructures d'interconnexion et aux activités de réduction de la fracture numérique entre zones isolées et localités bien couvertes par un signal mobile, entre les personnes nanties et moins nanties ;
- 27 089 706 000 FCFA, soit 22,36% sont affectés à la Composante 3 destinée à la promotion de la digitalisation des services publics et au soutien des Fournisseurs de Services Numériques (FSN) ;
- 9 444 032 000 FCA, soit 7,80% vont à la Composante 4 destinée à insuffler une dynamique à l'Innovation et à la Recherche via le renforcement des compétences numériques dans l'Union et le soutien aux incubateurs et aux startups et
- 4 367 251 000 FCFA, soit 3,60% sont alloués à la gestion du Programme incluant le coût de l'appui aux Instituts Nationaux de Statistique pour rendre disponibles des données sur le secteur de l'économie numérique (1 619 949 000 FCFA).

Du point de vue du calendrier,

- 0,17% des ressources seront utilisés pendant la période de démarrage pour créer toutes les conditions d'une mise en œuvre efficace et efficiente du Programme ;
- 5,00% seront utilisés la première année essentiellement pour les études et le démarrage des travaux de modernisation des textes devant régir le secteur dans l'espace communautaire ;
- 27,91%, 27,28% et 27,54% sont prévus pour être consommés respectivement au cours des années 2, 3 et 4 principalement pour la construction des Cases numériques, la digitalisation des services publics, la construction des liaisons d'interconnexion ainsi que la mise en œuvre des divers mécanismes de soutien à certains acteurs du secteur à savoir les Fournisseurs de Services Numériques, les startups, les incubateurs et les instituts de formation en TIC, les étudiants méritants, les chercheurs ;
- 7,18% seront dépensés durant la dernière année pour parachever le processus de réalisation et de l'entretien des infrastructures d'interconnexion et la poursuite des mécanismes de soutien et

- 4,91% vont à la période de clôture pour payer les retenues de garantie de bonne fin d'exécution et clôturer la mise en œuvre du Programme.

Tableau 15: Coût du Programme en 1000 FCFA

Total PRDEN	Période de démarrage	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Période de clôture	Total	%
Montant	209 330	6 062 153	33 819 055	33 051 880	33 366 389	8 696 031	5 950 763	121 155 602	100,00
%	0,17	5,00	27,91	27,28	27,54	7,18	4,91	100,00	
Composante 1	20 900	265 712	509 762	714 688	485 162	406 618	-	2 402 842	1,98
R11 : Le nouveau cadre réglementaire au niveau communautaire adapté aux évolutions technologiques est adopté	20 900	107 934	63 544	113 750	126 424	47 880	-	480 432	0,40
R12 : Les nouveaux textes communautaires sont transposés dans la législation et les réglementations nationales	-	-	176 160	200 960	200 960	200 960	-	779 040	0,64
R13 : L'efficacité des mécanismes de régulation est améliorée	-	77 850	77 850	77 850	77 850	77 850	-	389 250	0,32
R14 : La confiance des populations dans l'usage du numérique s'est accrue	-	79 928	192 208	322 128	79 928	79 928	-	754 120	0,62
Total Composante 2	37 320	4 806 704	21 940 896	21 909 228	21 909 703	1 463 919	5 784 000	77 851 771	64,25
R21 : L'accessibilité économique des services numériques est améliorée	-	3 690 567	4 239 144	4 239 144	4 239 144	566 960	-	16 974 959	14,01

Total PRDEN	Période de démarrage	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Période de clôture	Total	%
R22 : Les capacités d'utilisation des services numériques par les usagers sont améliorées	-	302 084	302 084	302 084	269 284	269 284	-	1 444 820	1,19
R23 : La couverture et la disponibilité des infrastructures d'interconnexion sont améliorées	37 320	814 053	17 399 668	17 368 000	17 401 275	627 675	5 784 000	59 431 992	49,05
Composante 3	-	363 160	7 594 428	7 500 068	7 343 690	4 288 360	-	27 089 706	22,36
R31 : La fourniture de services numériques est améliorée	-	363 160	7 561 744	6 972 890	6 943 690	3 888 360	-	25 729 844	21,24
R32 : Les capacités des professionnels de la création, de la diffusion et de la promotion de contenu numérique sont renforcées	-	-	32 684	527 178	400 000	400 000	-	1 359 862	1,12
Composante 4	-	155 793	2 508 169	2 385 890	2 357 090	2 037 090	-	9 444 032	7,80
R41 : Le soutien au développement des compétences numériques est renforcé	-	100 919	825 083	665 890	637 090	637 090	-	2 866 072	2,37
R42 : L'appui aux incubateurs et aux startups est renforcé	-	7 216	1 363 086	1 280 000	1 280 000	1 280 000	-	5 210 302	4,30
R43 : Le soutien à l'innovation et à la recherche est renforcé	-	47 658	320 000	440 000	440 000	120 000	-	1 367 658	1,13
Composante 5 : Gestion du programme	151 110	470 784	1 265 800	542 006	1 270 744	500 044	166 763	4 367 251	3,60
R51 : Les activités de démarrage sont bien menées	151 110	246 240	246 240	251 550	246 240	246 240	61 560	1 449 180	1,19
R52 : Le Programme est bien géré	-	224 544	1 019 560	290 456	1 024 504	253 804	105 203	2 918 071	2,41

3.2 Financement du Programme

La Commission de l'UEMOA, les partenaires privés, les Etats membres et divers Partenaires Techniques et Financiers participent au financement du Programme. La Commission a déjà mobilisé près de 2,46% du financement nécessaire comme indiqué dans le tableau n° 16 ci-dessous.

Pour combler le gap de financement, il sera organisé, pendant la période de démarrage, une table ronde des bailleurs de fonds pour mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation du PRDEN. Cette table ronde se tiendra en dehors de Ouagadougou, de préférence au siège d'une institution financière régionale.

Tableau 16: Financement du Programme en 1000 FCFA

	Coût du PRDEN	Commission	Gap à rechercher
Période de démarrage	209 330	105 880	103 450
Année 1	6 062 153	500 000	5 562 153
Année 2	33 819 055	575 000	33 244 055
Année 3	33 051 880	495 000	32 556 880
Année 4	33 366 389	600 000	32 766 389
Année 5	8 696 031	600 000	8 096 031
Période de clôture	5 950 763	100 000	5 850 763
Total	121 155 602	2 975 880	118 179 722
%	100,00	2,46	97,54

4. SECTION 4 : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Le Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique (PRDEN) sera mis en œuvre selon les procédures de la Commission et des modalités qui s'appuient sur les leçons tirées de ses expériences antérieures.

4.1. Expériences de la Commission en matière de gestion des programmes/projets impliquant plusieurs bailleurs de fonds

Plusieurs projets et programmes de la Commission ont fait l'objet d'évaluation comme le Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur (PAES) et le Programme de restructuration et de mise à niveau de l'industrie des Etats membres de l'UEMOA. Pour l'essentiel, les enseignements tirés ont trait aux facteurs expliquant le faible niveau d'engagement et d'exécution.

Les facteurs répertoriés au démarrage des projets sont notamment :

- les lenteurs dans la mise en place de l'équipe de gestion et de locaux appropriés ;
- la non adhésion de certains acteurs aux modalités de réalisation de certaines activités du fait de l'insuffisante prise en compte des spécificités et du principe de subsidiarité ;
- la non disponibilité d'un manuel de procédures adopté et validé par toutes les parties prenantes pour servir de boussole à la gestion des projets ;
- la faible autonomie accordée à l'Unité de Gestion, contrainte de recourir à des autorisations de supérieurs hiérarchiques préjudiciables à la célérité de la mise en œuvre des activités ;
- l'insuffisante appropriation des projets par les structures nationales.

A l'étape de la mise en œuvre des activités, il faut citer :

- l'insuffisante qualité des Termes de Référence conduisant à plusieurs questions de la part des potentiels soumissionnaires aggravés par le retard dans les réponses qui leur sont apportées ;
- la forte mobilité des cadres, notamment au niveau des administrations publiques concernées dans les Etats membres ;
- l'utilisation concomitante des procédures du bailleur et celles de la Commission de l'UEMOA pour la gestion provoquant une surcharge de travail et des efforts permanents d'adaptation à une multitude de procédures ;
- la centralisation des activités d'acquisition des biens et services à la Direction des Acquisitions et de la Comptabilité Matière (DACM) du Département des Services Administratifs et Financier (DSAF) de la Commission avec un personnel réduit ;
- l'exigence de l'avis de non objection du bailleur à plusieurs étapes du processus d'acquisition des biens et services, exigence aggravée par le temps long observé pour obtenir lesdits avis de non objection ;
- la lourdeur de la procédure de paiement des prestataires (consultants, bureaux d'études, entreprises, ...) ;

- la lourdeur administrative dans la délivrance des titres d'exonération au niveau des pays ;
- les lenteurs dans l'approbation des livrables en raison du faible engagement des acteurs concernés ou de leur indisponibilité ;
- la faible qualité des rapports produits par certains consultants conduisant à de multiples observations et à de longs délais de finalisation des livrables ;
- la lenteur dans la correction des réserves sur certains matériels et équipements acquis ;
- le déficit de communication entre les points focaux et les structures de coordination des projets et
- les problèmes politiques et sécuritaires dans les Etats membres induisant des retards dans la mise en œuvre des calendriers de réalisation.

Tirant leçon des enseignements des expériences en matière de gestion de projets/programmes à cofinancement et en matière de mise en œuvre des budgets-programmes, il est retenu de mettre en œuvre une stratégie d'efficacité et d'efficience faite :

- de coexistence des approches programmes et projets ;
- de mise en place rapide des organes de coordination et de gestion ;
- de l'autonomie de organes de gestion du Programme ;
- d'implication des principaux acteurs lors de la finalisation du programme et de sa mise en œuvre ;
- de la primauté au principe de subsidiarité dans la conduite de certaines activités ;
- du recours à des consultants pour l'élaboration des dossiers de demandes de propositions et des dossiers d'appel d'offres pour certaines activités ;
- de fluidité de la circulation de l'information entre les organes de coordination et de gestion du Programme.

4.2. Stratégie d'efficacité et d'efficience dans la mise en œuvre du Programme

4.2.1 Coexistence des approches « programme » et « projet »

Le Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique (PRDEN) mènera des interventions portant sur des activités d'adoption des textes réglementaires, de construction d'infrastructures d'interconnexion, de renforcement de capacités, d'organisation de foras et de rencontres. Cet ensemble diversifié d'activités à mener dans huit (8) pays requiert des mécanismes qui allient la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et la rapidité dans l'exécution. C'est pourquoi, le PRDEN sera géré selon une approche hybride.

D'une part, il sera géré comme un projet avec (i) un cadre institutionnel propre incluant un Comité de Pilotage Stratégique (CPS), un Comité Technique de Suivi (CTS), une Unité de Gestion du Programme (UGP), des Comités Consultatifs Nationaux (CCN), des

Unités Nationales d'Appui (ii) des procédures de gestion et de passation de marché spécifiques et (iii) des évaluations spécifiques. Une évaluation à mi-parcours sera réalisée pour servir d'éléments d'appréciation des réajustements nécessités par le niveau d'avancement observé et l'évaluation finale aura lieu au terme de la période de mise en œuvre pour servir d'enseignements pour les programmes et projets futurs.

D'autre part, le Programme s'inscrit dans la dynamique des dispositions de mise en œuvre des programmes budgétaires de la Commission avec notamment :

- l'alignement stratégique au Cadre d'Actions Prioritaires de la Commission de l'UEMOA 2021-2025 (CAP 2025) ;
- l'élaboration du Cadre de Mesure de Performance qui lie étroitement les ressources aux résultats auxquels les réalisations doivent contribuer ;
- la participation aux revues annuelles de performance ;
- la production de tous les documents et rapports requis par cette nouvelle approche de budget de performance, notamment les Projets Annuels de Performance, la budgétisation pluriannuelle selon la nature des dépenses et en Autorisation d'Engagement et en Crédits de Paiement, les rapports de revues annuelles de performance.

4.2.2 Mise en place rapide des organes de coordination et de gestion du Programme

Le respect du calendrier d'exécution et l'exigence de célérité dans la mise en œuvre requiert que les organes chargés de l'orientation, de gestion et du suivi du Programme soient mis en place très rapidement et les conditions de travail réunies pour leur opérationnalité. L'achèvement des activités ci-dessous listées sera considéré comme le déclencheur du démarrage du Programme.

A cet effet, une période de six (6) mois au maximum sera consacrée auxdites activités à savoir :

- la prise des textes portant création, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de mise en œuvre du Programme ;
- l'élaboration de manuel d'exécution spécifique au Programme ;
- le recrutement du personnel de l'Unité de Gestion du Programme (UGP) ;
- la prise des textes portant délégation de pouvoirs spécifiques au Coordonnateur du Programme et au Commissaire en charge du DEMEN ;
- l'aménagement et à l'équipement des locaux devant servir de bureaux à l'UGP.

A cet effet, un fonds intérimaire sera mobilisé par la Commission de l'UEMOA pour réaliser lesdites activités.

4.2.3 Autonomie des organes de gestion du Programme

Le PRDEN est un programme quinquennal. Pour conduire toutes les activités identifiées et obtenir les résultats attendus, il est nécessaire de mettre en place des procédures adaptées au mode gestion de projet.

Des avancées dans la délégation des pouvoirs sont enregistrées à la Commission depuis 2020 avec la mise en œuvre de l'approche budget-programme. Ainsi, certains pouvoirs du Président de la Commission et du Commissaire en charge du DSAF sont délégués aux Chefs de Département qui, à leur tour, ont subdélégué certains pouvoirs aux Responsables de programmes (RPROG).

4.2.4 Processus participatif et d'implication des principaux acteurs au Programme

La participation soutenue et la forte implication des parties prenantes doivent être observées tout au long du Programme, de la finalisation à son évaluation en passant par sa mise en œuvre et le suivi de sa réalisation.

La participation effective des acteurs clés est un facteur qui assure non seulement la pertinence des résultats et des activités qui permettront de les atteindre. Elle contribue aussi à renforcer leur adhésion et par conséquent leur engagement en faveur de la réussite du Programme.

Dans ce cadre, les acteurs clés participeront à :

- à la finalisation des Termes de Référence (TDR) de toutes les activités ;
- au processus de sélection des entreprises, consultants et prestataires ;
- au suivi de la réalisation des activités ;
- à la validation des livrables ;
- à la réception des équipements;
- aux revues annuelles ;
- aux revues multipartites ;
- aux évaluations.

Le CTS et l'UGP doivent veiller à prendre les dispositions en vue d'assurer l'efficacité de la mise en œuvre du processus participatif en exploitant les possibilités offertes par les TIC pour travailler à distance et pour tenir des téléconférences.

4.2.5 Principe de subsidiarité

Le principe voudrait qu'en raison de leur proximité avec les bénéficiaires du PRDEN, les instances nationales soient chargées ou fortement impliquées dans la prise de certaines décisions telles que la finalisation des TDR, l'évaluation des offres, la validation des

livrables, la réception des infrastructures, l'ordonnancement du paiement des prestataires et autres.

L'avantage de ce principe n'est pas seulement d'intensifier l'implication des structures proches des bénéficiaires et des bénéficiaires eux-mêmes. Il permet aussi de faciliter la réalisation des activités selon les calendriers retenus à la satisfaction des parties prenantes.

Le principe de subsidiarité nécessite la mise en place d'un dispositif de contrôle interne et externe efficace par la Commission de l'UEMOA pour permettre de prévenir d'éventuels dérapages dans l'exercice de ces attributions. Dans ce cadre, il est prévu des audits annuels pour garantir la mise en œuvre du PRDEN conformément aux dispositions du Manuel de procédures intégrées des Organes de l'UEMOA.

4.2.6 Recours à des consultants pour l'élaboration des Termes de Référence et dossiers d'appels d'offres

L'exécution du PRDEN dans l'intervalle des cinq (5) années de sa mise en œuvre requiert des mécanismes qui assurent la célérité des processus de réalisation des diverses activités.

A cet effet, pour plus de célérité et de qualité dans la conduite de certaines activités, des consultants seront recrutés pour élaborer les Demandes de Propositions ou Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) conformément au manuel de Passation des Marchés de la Commission.

4.2.7 Circulation de l'information entre les structures de coordination et de gestion

L'Unité de Gestion du Programme veillera à la circulation de l'information, d'une part, entre le Comité Technique de Suivi (CTS) et l'Unité de Gestion du Programme (UGP) et d'autre part, entre celle-ci et les Comités Consultatifs Nationaux de Suivi (CCN) et les Unités Nationales d'Appui (UNA).

A cet effet, des dispositions seront prises pour faire circuler l'information et les documents requis, notamment les rapports périodiques, les documents à examiner lors des sessions du CTS, les rapports à partager avec les CCN, les UNA et avec d'autres acteurs de mise en œuvre.

Le système de Suivi et Evaluation sera mis à contribution pour le partage en temps réel des documents approuvés par le CTS.

4.3. Modalités de mise en œuvre des composantes et de leurs activités

Les acteurs de mise en œuvre des activités du Programme sont constitués du niveau régional (unité régionale de gestion du Programme logée au sein de la Commission de l'UEMOA) et du niveau national par les entités nationales intervenant dans le numérique. La mise en œuvre des composantes est fonction de la nature des activités à réaliser.

L'élaboration et l'adoption des textes au niveau communautaire, les missions d'IEC et de plaidoyer, l'élaboration des avant-projets de textes nationaux adaptés, les ateliers de renforcement de capacités, l'organisation des rencontres d'échanges d'expériences et des foras, le soutien aux startups et aux incubateurs ainsi que l'attribution des bourses d'excellence, d'innovation et de recherche relèvent du volet régional et sont mises en œuvre par l'UGP.

S'agissant de la construction des Cases numériques, la maîtrise d'ouvrage est assurée par les Agences nationales en charge du Service Universel qui prennent en charge la passation des marchés, la signature et la gestion des contrats avec les prestataires recrutés pour la réalisation. En ce qui concerne les infrastructures d'interconnexion, la maîtrise d'ouvrage est assurée par les opérateurs d'infrastructures qui prennent en charge la passation de marché, la signature et la gestion des contrats avec les prestataires recrutés pour la réalisation.

4.4. Procédures de gestion comptable et financière

S'agissant du volet régional, les modalités d'exécution financière des activités sont celles du Règlement financier des Organes de l'UEMOA, notamment celles relatives aux fonds confiés. Ces procédures seront complétées par des dispositions de délégations de pouvoirs spécifiques requises et feront l'objet de manuel d'exécution spécifique à élaborer.

La gestion comptable et financière du Programme sera effectuée conformément au Règlement Financier des Organes de l'UEMOA.

La Commission, à travers le Commissaire du Département en charge de l'Economie Numérique, Président du CTS, s'assurera que les ressources mobilisées pour le Programme, les actifs du Programme et les intérêts cumulés soient exonérés de toutes taxes, droits de douane ou autres impositions actuelles ou futures pendant la durée de mise en œuvre du Programme.

Pour les activités mises en œuvre au niveau national, les procédures de gestion comptable et financière sont celles de l'entité nationale chargée de la mise en œuvre des activités relevant de ce volet et/ou, le cas échéant, celles du partenaire intervenant dans le financement ou la mise en œuvre de l'action.

4.5. Procédures de Passation des Marchés et de gestion des contrats

Les procédures de Passation des Marchés applicables pour la mise en œuvre du PRDEN sont les procédures de la Commission de l'UEMOA, notamment du Règlement financier des Organes de l'UEMOA et ses textes d'application. Les dispositions dudit Règlement garantissent en effet des procédures ouvertes, impartiales et compétitives pour le lancement des appels d'offres, l'adjudication des marchés et la gestion des contrats. Le Comité Technique de Suivi (CTS) s'assurera que l'Unité de Gestion du Programme (UGP) suive scrupuleusement les dispositions dudit Règlement.

Les sollicitations pour la fourniture de biens, services et travaux doivent se faire sur la base d'une description claire et précise des biens, services ou travaux à acquérir. C'est pourquoi, il est prévu que les dossiers de Demandes de Propositions (DP) ou Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) soient élaborés par des consultants recrutés dans certains cas, notamment pour la construction des liaisons. Cette disposition permet de disposer des DP et DAO de qualité propre à assurer la célérité du processus de passation des marchés.

Les marchés seront évalués par des comités d'évaluation composés de personnes reconnues pour leur qualification professionnelle en rapport avec l'objet du marché et pour leur probité pour permettre que les marchés soient attribués à des contractants compétents et qualifiés qui ont la capacité et la volonté d'exécuter ces marchés dans le strict respect des clauses contractuelles, de manière rationnelle et diligente.

Les contrats seront suivis et les clauses de non-respect scrupuleusement appliquées à tout prestataire défaillant.

Les opérations de passation des marchés, de gestion et de clôture des contrats feront l'objet d'archivage méthodique et ordonné pour faciliter la traçabilité, les recherches d'information et les audits périodiques.

La délégation de pouvoirs spécifiques sera accordée au Président du CTS et au Coordonnateur du Programme pour assurer la célérité du processus de passation des marchés et de signature des contrats.

S'agissant des activités mises en œuvre au niveau national, les procédures de passation des marchés sont celles de l'entité nationale chargée de la mise en œuvre des activités relevant de ce volet et/ou, le cas échéant, celles du partenaire intervenant dans le financement ou la mise en œuvre de l'action.

4.6. Réalisation des audits annuels

Des audits financiers et des opérations de passation des marchés seront réalisés conformément au Règlement financier des Organes de l'UEMOA. Ces audits seront organisés chaque année avec pour finalités, notamment de :

- veiller à la conformité des opérations du Programme au principe de la bonne gouvernance et aux règles administratives, budgétaires, financières et comptables en vigueur à la Commission ;
- vérifier et s'assurer de la sincérité des informations comptables et de gestion produites sur les activités du Programme ;
- suivre la régularité et l'efficacité de l'utilisation des ressources de l'Union ;
- prévenir et détecter les irrégularités, abus et fraudes ;
- proposer des mesures de correction des défaillances constatées.

Les audits seront réalisés par des cabinets d'audit agréés par la Commission et qui seront recrutés au terme d'un processus de passation des marchés conformément aux dispositions du Règlement financier des Organes de l'UEMOA et de ses textes subséquents..

Les rapports finaux d'audit et un planning de mise en œuvre des actions correctrices en réponse aux constatations d'audits, seront transmis, au plus tard dans un délai de trente (30) jours ouvrables suivant la période auditée, au Commissaire chargé du DSAF et aux principales parties prenantes, notamment le Président de la Commission, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les membres du CTS et des CCN.

4.7. Cadre institutionnel

Le PRDEN sera géré par un cadre institutionnel qui comprend :

- le Comité de Pilotage Stratégique (CPS) ;
- le Comité Technique de Suivi (CTS) ;
- les Comités Consultatifs Nationaux (CCN) ;
- l'Unité de Gestion du Programme (UGP) ;
- les Unités Nationales d'Appui (UNA).

4.7.1 Comité de Pilotage Stratégique (CPS)

Le Comité de Pilotage Stratégique (CPS) impulse, fixe les orientations et participe à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du PRDEN, dans les délais et avec le niveau de qualité requis. Il examine et apprécie l'atteinte des objectifs stratégiques fixés et l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets.

Le CPS est en outre chargé de :

- approuver le Projet Annuel de Performance incluant le Cadre Annuel de Performance, le programme d'activités annuel et le budget annuel ;
- approuver les propositions de révision et d'ajustement du Programme ;
- approuver les révisions budgétaires et du Cadre de Mesure des Performances ;
- approuver le rapport de clôture du Programme.

Il se réunit en session annuelle et en tant que de besoin. Les invitations et les documents de travail sont envoyés deux (02) semaines avant la date de tenue de la session.

Le CPS est composé ainsi qu'il suit :

- Président : Président de la Commission de l'UEMOA
- Membres :
 - o Président de la BOAD ;
 - o Commissaire en charge de l'Economie numérique ;
 - o Ministres des Etats membres chargés de l'Economie numérique ;
- Rapporteur : Directeur de l'Economie Numérique.

Le CPS pourrait être élargi à des institutions financières internationales / régionales et à des Fonds d'investissements partenaires orientés vers l'Economie numérique en qualité d'observateurs indépendants.

4.7.2 Comité Technique de Suivi (CTS)

Le Comité Technique de Suivi (CTS) est chargé du suivi opérationnel du Programme. Il a pour missions de :

- approuver les rapports périodiques de progrès ;
- proposer les révisions budgétaires et du Cadre de Mesure des Performances ;
- faire des recommandations subséquentes aux conclusions des rapports de revues annuelles de performance, des rapports de revues multipartites ;
- faire des propositions de révision et d'ajustement du Programme au fil de sa mise en œuvre ;
- préparer les dossiers à soumettre au Comité de Pilotage Stratégique.

Le CTS est composé de :

- Président : Commissaire du Département en charge de l'Economie Numérique.
- Rapporteur : Directeur en charge de l'Economie Numérique.
- Membres :
 - o Directeur en charge de la Stratégie, du Suivi et de l'Evaluation de la Commission de l'UEMOA;
 - o Directeur en charge du Budget de la Commission de l'UEMOA ;
 - o Directeur en charge de la Coopération de la Commission de l'UEMOA;
 - o Directeur en charge des Systèmes d'Information de la Commission de l'UEMOA ;
 - o Directeur des Finances Publiques et de la Fiscalité Intérieure de la Commission de l'UEMOA ;
 - o Représentant de la BOAD ;

- o Coordonnateur de l'UGP ;
- o Représentants des huit Unités Nationales d'Appui (UNA).

Le CTS tient des sessions ordinaires sur une base semestrielle et en tant que de besoin. Les invitations et les documents de travail sont envoyés deux (02) semaines avant la date de tenue de la réunion.

4.7.3 Unité de Gestion du Programme (UGP)

L'Unité de Gestion du Programme (UGP) est chargée de la gestion quotidienne du PRDEN. A ce titre, elle a notamment pour missions de :

- assurer la gestion technique du programme avec l'utilisation des outils de gestion tels que le Projet Annuel de Performance, les plans de travail, le budget annuel de performance, le Plan de Passation des Marchés ;
- assurer la gestion financière avec les outils appropriés, notamment le Règlement financier des Organes de l'UEMOA pour la gestion financière et comptable ;
- assurer la surveillance des comptes, les rapports financiers ;
- assurer le suivi et évaluation des projets à travers le Cadre annuel de Mesure des Performances, les revues périodiques, les missions de terrain, les rapports périodiques de performance, les évaluations et le rapport de clôture ;
- assurer l'implication des parties prenantes et leur participation active aux activités du Programme ; et
- prendre en charge la communication et assurer la dissémination des rapports et des résultats atteints.

L'UGP est composée ainsi qu'il suit :

- le Coordonnateur du Programme, Responsable de l'UGP ;
- le Responsable des Opérations, Spécialiste des infrastructures de télécommunications et des TIC ;
- le Spécialiste de la réglementation de l'économie numérique ;
- un Comptable gestionnaire ;
- un personnel de soutien.

En cas de nécessité, l'UGP pourra faire appel à des compétences requises pour la célérité de la mise en œuvre du Programme, sur approbation du CPS.

L'UGP est logée au sein du Département en charge de l'Economie Numérique de la Commission de l'UEMOA. Son Coordonnateur est placé sous la responsabilité directe du Directeur chargé de l'Economie Numérique.

Tous les membres de l'UGP seront recrutés par appel à candidatures conformément aux procédures de recrutement de la Commission de l'UEMOA.

4.7.4 Unités Nationales d'Appui (UNA)

L'Unité Nationale d'Appui (UNA) est déléguée auprès du Ministre en charge de l'économie numérique. Elle est chargée de :

- assurer le suivi des activités localisées sur leurs territoires respectifs ; et
- rendre compte trimestriellement de l'avancement des activités sur le terrain
- accélérer l'exécution du Programme ;
- échanger périodiquement avec le Comité Consultatif National.

L'UNA est mise en place dans chaque Etat membre. Elle est composée d'un spécialiste en gestion de projet avec des compétences de suivi-évaluation et d'un spécialiste en transformation numérique. Les membres de l'UNA sont recrutés par appel à candidatures suivant les procédures de la Commission de l'UEMOA.

4.7.5 Comités Consultatifs Nationaux (CCN)

Les Comités Consultatifs Nationaux (CCN) sont chargés de faciliter les échanges avec les services de la Commission et les structures en charge de la gestion du PRDEN dans les Etats membres.

Les CCN sont composés comme ci-après :

- Le Directeur en charge de la promotion de l'Economie Numérique au Ministère en charge de l'Economie Numérique ;
- Un (01) représentant du Ministère en charge des Finances ;
- Un (01) Représentant de l'Agence Nationale de Régulation ;
- Un (01) Représentant des Opérateurs de Télécommunications ;
- Un (01) Représentant de l'Agence Nationale en charge de la sécurité des systèmes d'information ;
- Un (01) Représentant des Agences des systèmes d'information ;
- Un (01) Représentant des Associations des Professionnels des TIC.

En cas de nécessité, le CCN pourrait recourir à d'autres entités sectorielles, en fonction des sujets à discuter.

4.8. Plan d'actions

Le Programme sera exécuté selon le plan d'actions détaillé en annexe n° 2 élaboré sur la base des paramètres ci-après :

- une période de six (6) mois au maximum pour réunir les conditions de démarrage du Programme ;

- l'élaboration, pour certaines activités, des Termes de Référence et des dossiers de Demande de Propositions et d'Appel d'Offres par des consultants à recruter ;
- l'achèvement de la transposition des textes communautaires dans les législations et réglementations nationales dans un délai d'au maximum deux (2) ans après l'adoption par le Conseil des Ministres Statutaire ;
- l'achèvement de toutes activités relatives à la construction d'infrastructures au plus tard la quatrième année de mise en œuvre pour permettre leur réception définitive avant la fin du Programme ;
- l'organisation sur une base annuelle des foras et rencontres ainsi que des ateliers de renforcement de capacités ;
- une période de clôture de trois (3) mois pour parachever la fin du Programme.

4.8.1. Plan d'actions de la Composante 1

Dans le cadre de la Composante 1,

- l'élaboration des textes de promotion des usages numériques sera réalisée au cours de la période de démarrage et leur adoption le sera la première année du Programme ;
- l'élaboration et l'adoption du nouveau cadre réglementaire démarrent au cours de l'année 1 pour s'achever en année 2 ;
- les textes complémentaires seront élaborés et adoptés au cours de la troisième et quatrième année et ;
- les rencontres de partage d'expériences et les ateliers de renforcement des capacités du personnel des ANR sont planifiés tous les ans pendant la durée du Programme.

Conformément au plan d'actions, tous ces textes feront l'objet d'adoption par le Conseil des Ministres Statutaire.

4.8.2. Plan d'actions de la Composante 2

Le mécanisme d'accès permanent social à Internet sera élaboré à la fin de la première année du Programme et sa mise en œuvre s'étalera sur les quatre (4) années suivantes. Les Case numériques seront construites pendant les quatre (4) premières années et les dernières réceptions définitives auront lieu au cours de la dernière année du Programme.

En ce qui concerne les liaisons à construire, les missions de plaidoyer sont prévues pendant la phase de démarrage. Les études techniques et financières seront réalisées la première année de mise en œuvre du Programme. Les travaux démarreront la deuxième année et dureront trente-six (36) mois pour s'achever au dernier trimestre de la quatrième année. Les réceptions définitives ainsi que l'entretien et la maintenance sont prévus pour la dernière année.

Le dispositif de secours mutuel, quant à lui, sera validé en année 2 et sa mise en œuvre démarrera au cours de la troisième année.

4.8.3. Plan d'actions de la Composante 3

Le règlement portant principes fondamentaux relatifs à la fourniture de services publics numériques dans l'espace UEMOA sera élaboré et adopté au cours de la première année comme planifié à la sous-section 4.7.1 plus haut.

Les activités relatives au soutien au téléenseignement, à la télémédecine, à la digitalisation des services agricoles et au télécommerce seront achevées à la fin de la quatrième année.

L'appui aux Etats membres pour la digitalisation des services publics sera effectif de la deuxième à la dernière année après la validation du dossier de présentation des requêtes de digitalisation prévue au cours de la première année.

L'année 3 verra également l'élaboration et l'adoption du texte de promotion et du mécanisme de soutien des FSN et sa mise en œuvre s'étale de l'année 3 jusqu'à la fin du Programme.

4.8.4. Plan d'actions de la Composante 4

Les curricula harmonisés de formation en TIC dans les instituts de formation opérant dans l'espace communautaire et le mécanisme d'attribution de bourses d'excellence aux étudiants méritants seront élaborés et adoptés les deux (2) premières années. Leur mise en œuvre est planifiée pour les trois (3) années suivantes.

Quant aux bourses pour l'accès aux certifications, le mécanisme d'accès sera élaboré et adopté au cours de la première année et sera mis en œuvre pendant les quatre (4) années suivantes. Les mécanismes d'accès aux bourses d'innovations et aux bourses de recherche ainsi que l'élaboration et l'adoption du mécanisme de soutien aux incubateurs et du dispositif d'appui aux startups suivent également le même calendrier.

4.8.5. Plan d'actions de la Composante 5

Les activités de cette composante se dérouleront de la période de démarrage jusqu'au terme de la période de clôture.

Les premières activités, notamment le recrutement du personnel, la mobilisation, l'aménagement et l'équipement des locaux destinés à l'UGP et la prise de textes requis se dérouleront pendant la période de démarrage. La table ronde des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sera également organisée pendant cette période.

Enfin, les activités de clôture seront exécutées au cours de la période de clôture. Cependant, des activités comme la clôture des contrats se dérouleront au fur et à mesure de l'achèvement des contrats engagés et exécutés dans le cadre du Programme.

4.9. Stratégie de pérennisation

4.9.1. Durabilité technique

Les principaux types d'activités retenues pour le Programme portent sur (i) l'actualisation du cadre réglementaire organisant le secteur de l'économie numérique, (ii) la construction d'infrastructures d'interconnexion, (iii) l'appui à la digitalisation des services publics, (iv) le renforcement de capacités et (v) l'organisation de rencontres et de foras.

Au terme de la mise en œuvre du Programme, il est indispensable d'assurer la poursuite de l'entretien régulier des ouvrages d'interconnexion, de veiller à mettre le cadre réglementaire au diapason des avancées technologiques, de maintenir le trend impulsé par le Programme avec les foras et les rencontres TIC des acteurs du secteur et les activités de renforcement de capacités.

La durabilité technique va nécessiter que les activités susvisées se poursuivent de manière autonome au niveau des Etats membres de l'Union, des acteurs et au niveau de la Commission.

Dans ce cadre :

- des partenariats seront noués avec les structures contractantes des Etats membres pour la prise en charge de l'entretien des infrastructures d'interconnexion;
- le Comité des Régulateurs poursuivra l'intensification des rencontres des Agences Nationales de Régulation pour la transparence des interventions des opérateurs et la surveillance de la qualité et des prix des prestations ;
- les administrations publiques doivent poursuivre la digitalisation des services publics et la généralisation de leur utilisation. A cet effet, des lignes budgétaires doivent être créées dans les Documents de Programmation Pluriannuelles des Dépenses (DPPD) des Ministères et des autres institutions ; lesdites lignes budgétaires seront abondées avec une partie des recettes supplémentaires générées par l'utilisation des services publics digitalisés à travers un modèle de répartition desdites ressources et
- la Commission intégrera dans le plan de travail du Département en charge de l'économie numérique, (i) le soutien aux foras et rencontres régionales des acteurs du secteur, (ii) l'appui technique/financier aux projets des incubateurs et des startups, (iii) le soutien à l'innovation et à la recherche et (iv) l'appui à la généralisation de la digitalisation des services publics.

Des dispositions appropriées seront entreprises dans ce sens tout au long de la mise en œuvre du Programme et lors de la clôture.

4.9.2. Durabilité financière

Le renforcement des capacités, l'actualisation des connaissances sur les évolutions technologiques à travers les rencontres, les foras réunissant les acteurs du secteur de l'économie numérique sont les facteurs de durabilité technique des effets attendus du Programme.

Cette durabilité technique sera soutenue par les mécanismes de financement des actions de pérennisation dans le cadre de la durabilité financière. A cet effet, l'incidence financière de la poursuite des acquis du Programme sera prise en charge par :

- les structures contractantes des Etats membres pour ce qui est de l'entretien et la sécurisation des infrastructures d'interconnexion situées sur leur territoire ;
- le budget des Etats membres pour la poursuite de la digitalisation des services publics ;
- le budget de la Commission pour ce qui concerne l'appui à l'organisation des foras et rencontres Télécommunications/TIC et le financement des bourses de certification, d'excellence, d'innovation et de recherche ainsi que le soutien aux startups et aux incubateurs ; les Etats membres sont aussi encouragés à renforcer les actions qui vont dans ce sens et
- le budget des ANR et des autres acteurs du secteur de l'économie numérique pour la prise en charge de leur participation aux sessions de renforcement de capacités et aux rencontres sur les TIC.

5. SECTION 5 : DISPOSITIF DE SUIVI ET EVALUATION (S&E) ET RAPPORTAGE

Le Suivi et Evaluation (S&E) du Programme a pour objectif principal de renseigner sur les progrès quantitatifs et qualitatifs de sa mise en œuvre et de fournir l'information nécessaire aux orientations et décisions à prendre.

Le dispositif de S&E intègre le suivi, les évaluations, le système de rapportage et le système d'informations.

5.1 Suivi du Programme

Le suivi est la collecte continue et systématique de données sur des indicateurs spécifiés afin de donner des indications sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés ainsi que la réalisation de résultats intermédiaires en cours de route. Il se base sur l'approche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

Le suivi des indicateurs repose sur les dispositifs et sources d'informations déjà en place, notamment :

- le Responsable du Suivi et Evaluation du Programme pour les données sur la mise en œuvre ;
- les Autorités Nationales de Régulation (ANR) et les Instituts Nationaux de Statistique ;
- les Etats membres ;
- les services de la Commission pour les statistiques compilées ;
- les rapports de l'UIT.

Au plan organisationnel, le dispositif de Suivi et Evaluation s'inscrit dans le cadre plus général du dispositif de S&E des Programmes budgétaires du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) du Département en charge de l'Economie Numérique. Le suivi du Programme comprend le suivi des indicateurs et les missions de terrain.

5.2 Suivi des indicateurs de performance

Le suivi des indicateurs du Cadre de Mesure des Performances porte sur un total de 57 indicateurs, dont 43 indicateurs de produits, 7 indicateurs de résultats et 7 indicateurs d'impact. Le suivi inclut :

- le suivi des indicateurs de produit qui portent sur l'exécution technique de la mise en œuvre du Programme ;
- le suivi des indicateurs de résultat définis ;
- le suivi de la gestion des risques et de la mise en œuvre des mesures de mitigation.

Le suivi de la mise en œuvre du Programme sera renseigné systématiquement et les progrès rapportés régulièrement à travers le Cadre de Mesure des Performances et nourrira les rapports périodiques de progrès.

Des fiches sont élaborées pour chaque indicateur et figurent en annexe n° 4. Ces fiches renseignent, notamment sur (ii) leurs définitions, (iii) les sources et les méthodes de collecte des données, (iv) la fréquence des collectes de données et (v) les parties responsables de la collecte et de l'analyse des données pertinentes.

Enfin, pour permettre aux Etats membres de l'Union de disposer de données statistiques régulièrement renseignées, un appui sera apporté aux Instituts nationaux de la statistique pour intégrer au système de collecte les statistiques sur le secteur de l'économie numérique.

5.3 Missions de terrain

Des missions périodiques de suivi et de supervision seront effectuées par les acteurs du PRDEN, notamment les membres de l'Unité de Gestion (UGP), les cadres du Département en charge de l'Economie Numérique, les membres des Comités Consultatifs Nationaux (CCN) au niveau des pays de l'espace UEMOA. Ces missions pourraient être présentiels ou à distance.

Chaque mission effectuée doit être sanctionnée par un rapport de mission qui décrira le déroulement de la mission, les constats effectués et les conclusions et recommandations préconisées.

Le suivi des activités pendant la première année se fera essentiellement à distance en raison de la nature des activités planifiées qui portent essentiellement sur les phases préparatoires. Les missions de terrain démarrent à partir de la deuxième année.

Les membres de l'UGP feront des visites périodiques sur le terrain et notamment à la fin de chaque semestre (avant l'élaboration des rapports trimestriels). Le CTS effectue chaque année une visite de terrain. Le nombre de missions est donc de trois (3) dont deux (2) pour l'UGP et une (1) pour le CTS.

Ces visites seront l'occasion d'inspecter les chantiers, les travaux et services exécutés dans le cadre du Programme et d'échanger avec les Comités Consultatifs Nationaux (CCN). Elles porteront également sur l'examen de l'interaction sur les bénéficiaires afin de recueillir leurs points de vue sur le Programme, les difficultés rencontrées et les solutions apportées.

Les visites de terrain porteront sur des questions d'ordre technique. Il s'agit pour les missions de :

- se prononcer sur la qualité de la présentation faite par les structures de mise en œuvre sur les réalisations du trimestre objet du suivi ;
- apprécier techniquement les actions mises en œuvre au niveau des pays de l'Union ;
- se prononcer sur le contenu des comptes rendus de réunion des CCN ;
- apprécier la ponctualité dans la transmission des rapports d'avancement ainsi que sur la conformité des réalisations pendant la période concernée avec les activités prévues dans la planification y afférente ;
- etc.

Les missions de terrain de l'UGP à la fin de chaque semestre sont des missions ordinaires planifiées. Elles n'excluent pas celles nécessitées par l'appréciation d'une situation ponctuelle observée sur le terrain ou appréhendée à travers les rapports.

Il est également prévu des missions de terrain par les membres des Comités Consultatifs Nationaux (CCN). Ces visites de terrain complètent utilement celles des organes de gestion basés au siège de la Commission. En raison de la dispersion de la localisation des activités sur le territoire de l'Union, les CCN ont un rôle important à jouer dans le suivi. C'est pourquoi, les missions des CCN s'effectueront une fois par semestre selon un calendrier qui assure une bonne synergie et complémentarité avec celles des organes de gestion basés à Ouagadougou.

Les missions des CCN mettront le focus sur :

- le déroulement des activités sur leurs territoires respectifs ;
- les difficultés rencontrées et les solutions apportées ;
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Comité d'Orientation et de Suivi et celles issues des différentes revues ;
- la mise en œuvre des recommandations issues des précédentes visites de terrain.

5.4 Suivi des risques

Les risques liés au Programme ont été identifiés plus haut à la sous-section 2.10 et les mesures d'atténuation ou de mitigation énumérées assorties de calendrier de mise en œuvre.

Un suivi régulier de l'évolution de ces risques sera effectué et compte-rendu en sera fait à l'occasion des rapports trimestriels.

5.5 Système de reporting

Le reporting du Programme répond à la fois aux impératifs du Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique (PRDEN) et aux exigences de la mise en œuvre de l'approche programme qui est en cours au niveau des services de la Commission depuis 2019.

Les rapports de performance sont destinés à servir de véhicule par lequel l'Unité de Gestion du Programme (UGP) informe la Commission, le Comité Technique de Suivi (CTS), les Comités Consultatifs Nationaux (CCN), les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les autres parties prenantes des progrès dans la mise en œuvre et des ajustements ou révisions aux plans de travail de ses différentes composantes.

Les rapports à produire périodiquement sont :

- les Rapports Trimestriels de Suivi (RTS) à adresser au Comité Technique de Suivi (CTS) pour lui permettre d'être informé au fur et à mesure de l'avancement des activités ;
- les Rapports Annuels de Performance (RAP) à adresser au Responsable du Programme budgétaire ; ces rapports servent de contribution du PRDEN au Rapport Annuel de Performance du Programme budgétaire auquel il appartient ;
- les rapports d'évaluation des Contrats d'Objectif et de Performance (COP) à adresser au RPROG ;
- tous les autres rapports requis par la Direction en charge de la Stratégie et de l'Evaluation de la Présidence de la Commission en lien avec la mise en œuvre des budgets-programmes.

L'importance de ces rapports ne tient pas seulement à servir d'éléments d'information des parties prenantes. Le partage des rapports sus listés aux acteurs clés permet de susciter leur adhésion aux objectifs du Programme et leur mobilisation en faveur de la résolution des difficultés dans sa mise en œuvre.

5.6 Evaluation du Programme

Le suivi est complété par l'évaluation conformément au manuel du S&E de la Commission qui prescrit différents types d'évaluations à réaliser dans le cadre d'un processus participatif impliquant toutes les parties prenantes du Programme. Les évaluations du PRDEN ont pour objectif (i) de mieux cerner l'efficacité de ses composantes, (ii) d'apprécier l'atteinte des résultats définis et (iii) d'évaluer les impacts attendus.

Quatre (4) types d'évaluation seront entreprises :

- la revue annuelle de performances rentrant dans le cadre de la mise en œuvre des budgets-programmes de la Commission ;
- les revues multipartites ;

- l'évaluation à mi-parcours ;
- l'évaluation finale.

Il convient de mentionner que les rapports de toutes les évaluations feront l'objet de publication sur le site de la Commission et adressés aux principales parties prenantes du PRDEN.

5.6.1 Revue annuelle de performances

Les revues annuelles de performances s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des budgets -programmes ou budgets de performance en vigueur à la Commission depuis l'exercice budgétaire 2019.

L'UGP procédera, chaque année, à cette revue avec la participation de toutes les parties prenantes conformément aux modalités d'organisation des revues annuelles à la Commission. Les TIC qui constituent l'objet même du PRDEN offrent des avantages immenses pour assurer cette participation à distance des parties prenantes.

La revue annuelle de performances fera une bonne place à l'analyse des facteurs de risque et des mesures à prendre pour les éviter ou les gérer, et l'analyse de l'efficacité (respect des délais, des engagements financiers, des produits générés, qualité des ressources humaines mobilisées...) et de l'efficacité du Programme.

Elle sera sanctionnée par un Rapport Annuel de Performance du PRDEN qui constitue un input important pour le Rapport Annuel de Performance (RAP) du Département de la Commission en charge de l'Economie Numérique.

L'UGP doit accorder toute l'attention requise à l'élaboration de la contribution du PRDEN au RAP du Département de la Commission en charge de l'Economie Numérique en raison de ce que le RAP est une des annexes au projet de budget de l'Union, qui rend compte, pour chaque Programme budgétaire, de l'exécution des engagements pris dans le Projet Annuel de Performance (PAP).

Le calendrier de production de cette contribution doit tenir compte de ce que le RAP n-1 s'élabore sur la période de janvier à avril de l'année en cours (Année n) conformément au calendrier du projet de Guide de la performance de la Commission (Août 2021).

Le Comité Technique de Suivi (CTS) doit veiller à la mise en œuvre rigoureuse, par l'Unité de Gestion du Programme (UGP), des recommandations issues des revues de performance.

5.6.2 Revues multipartites annuelles

Des revues multipartites PTF- Commission/UEMOA seront organisées à la fin de chaque exercice budgétaire à l'initiative des bailleurs de fonds du Programme pour :

- passer en revue les aspects fiduciaires que sont la gestion financière, les décaissements, la passation des marchés ;
- discuter des progrès effectués dans la mise en œuvre des différentes composantes ;
- examiner les aspects de suivi et évaluation du Programme ;
- faire le suivi de la mise en œuvre des principales recommandations issues des précédentes missions de revue.

Ces revues multipartites sont financées sur les budgets des bailleurs de fonds du Programme. La première revue multipartite sera réalisée au terme des six (6) premiers mois de mise en œuvre. Les suivantes auront lieu selon une fréquence annuelle et la dernière se déroulera dès la fin du premier semestre de l'année 5 pour orienter les derniers ajustements avant la fin du Programme. Ces revues seront sanctionnées par un aide-mémoire qui présente les principaux constats et les recommandations subséquentes en vue d'assurer l'atteinte des objectifs grâce à une mise en œuvre efficace et efficiente des activités retenues dans les plans de travail.

L'importance des revues multipartites et des recommandations qui en seront issues requiert que le Comité Technique de Suivi (CTS) veille scrupuleusement à leur mise en œuvre par l'Unité de Gestion du Programme (UGP).

5.6.3 Evaluation à mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours est réalisée au cours de la mise en œuvre du PRDEN. Elle vise, d'une part, à contribuer à l'amélioration de la gestion du Programme et renforcer la reddition de comptes en démontrant comment les ressources ont été utilisées pour réaliser les activités identifiées et, d'autre part, à servir d'input à la réorientation des activités et aux ajustements nécessaires.

L'évaluation à mi-parcours du Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique (PRDEN) sera réalisée par des évaluateurs externes indépendants recrutés sur une base compétitive conformément aux procédures de Passation des Marchés de la Commission.

Le calendrier de conduite est établi de manière à rendre disponibles les recommandations assez tôt pour servir utilement et en temps opportun aux réajustements requis par les résultats de cette évaluation.

Le Comité Technique de Suivi (CTS) accordera toute l'attention requise à la mise en œuvre efficace, par l'Unité de Gestion du Programme (UGP), des recommandations résultant de l'évaluation à mi-parcours.

5.6.4 Evaluation finale

L'évaluation finale intervient à la fin du Programme pour examiner les résultats et observer les effets à court terme. Elle permet également de tirer les enseignements nécessaires pour un meilleur formatage et un meilleur ciblage des programmes et projets futurs.

L'évaluation apportera des réponses pertinentes aux trois questions fondamentales que sont : (i) Le Programme a-t-il atteint ses objectifs ; (ii) quelles sont les raisons pour lesquelles les Objectifs du Programme et des Projets n'auraient pas été atteints, et enfin (iii) faire part des enseignements tirés de l'expérience de la mise en œuvre.

Tout comme l'évaluation à mi-parcours, l'évaluation finale sera réalisée de manière indépendante par un bureau d'études à recruter selon les procédures de Passation des Marchés selon un calendrier qui permet de rendre ses résultats et recommandations disponibles pendant la période de clôture.

5.7 Gestion du système d'information

Le système d'informations va suivre les données relatives aux progrès enregistrés dans la mise en œuvre des activités au regard de la chronologie des plans de travail. Il intégrera les indicateurs de produits, les indicateurs de résultat et d'impact, les données sur la gestion budgétaire et financière, la Passation de Marchés, la gestion des contrats, ainsi que la gestion des archives.

Ce système permettra de :

- entretenir un échange régulier et performant de données, d'une part, entre les membres de l'UGP, entre l'UGP et le CTS et, d'autre part, entre l'UGP et les CCN;
- collecter et renseigner les données sur l'évolution des activités et des indicateurs;
- d'assurer une compatibilité avec les bases de données pertinentes existantes ;
- de produire des rapports de situation clairs, pertinents et accessibles ;
- de recevoir et de répondre aux demandes d'informations ;
- d'assurer, pour les différentes parties au Programme, la disponibilité de l'information pertinente et actualisée sur les progrès aux fins de mise en conformité, de management et de suivi des décisions.

5.8 Audit financier du Programme

Des audits seront régulièrement réalisés pour garantir que les ressources sont utilisées pour les fins pour lesquelles elles ont été mises en place et que les procédures de gestion des ressources humaines, financières et matérielles et de passation de marchés sont rigoureusement respectées.

Le premier audit aura lieu la deuxième année pour auditer les comptes et la gestion de l'année 1 du Programme et le dernier est l'audit de clôture dont les rapports finaux seront disponibles pendant la période de clôture.

5.9 Clôture du Programme

Au terme du Programme, l'Unité de Gestion (UGP) procède à sa clôture dans le respect des procédures en vigueur au sein de la Commission de l'UEMOA. La clôture du Programme vise à formaliser la fin du projet, mettre fin aux relations partenariales établies à l'occasion du projet et dégager les ressources du projet. A cet effet, les activités qui seront menées sont :

- la clôture des contrats engagés dans le cadre du Programme ;
- l'élaboration du rapport d'exécution final ; ce rapport inclut une annexe sur l'exécution financière du Programme qui doit être validée par le Commissaire en charge du Département des Services Administratifs et Financiers ; il devra être validé par le Commissaire du Département en charge de l'Economie Numérique ;
- le rapport sur les dossiers à archiver ;
- le dégagement des ressources humaines et matérielles mobilisées ;
- la note de décharge du Coordonnateur du Programme ;
- le rassemblement de tous les livrables et documents du Programme pour archivage.

La période de clôture durera trois (3) mois. Pendant cette période, toutes les activités de clôture seront réalisées par un personnel limité :

- au Coordonnateur du Programme ;
- au Responsable Administratif et Financier ;
- au Responsable du Suivi et Evaluation ;
- au Responsable de Passation des Marchés ;
- à l'Assistante Administrative et
- au Conducteur de véhicule.

ANNEXES

Annexe 1 : Coût du Programme

	Période de démarrage	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Période de clôture	Total
Total PRDEN	209 330	6 062 153	33 819 055	33 051 880	33 366 389	8 696 031	5 950 763	121 155 602
Composante 1 : Renforcement de la gouvernance du secteur de l'économie numérique	20 900	265 712	509 762	714 688	485 162	406 618	-	2 402 842
R11 : Le nouveau cadre réglementaire au niveau communautaire adapté aux évolutions technologiques est adopté	20 900	107 934	63 544	113 750	126 424	47 880	-	480 432
AS111 : Elaboration et adoption du nouveau cadre réglementaire au niveau communautaire	-	17 410	63 544	-	-	-	-	80 954
AS112 : Elaboration et adoption des textes de promotion des usages numériques	20 900	42 644	-	-	-	-	-	63 544
AS113 : Elaboration et adoption des textes complémentaires	-	-	-	65 870	63 544	-	-	129 414
AS114 : Edition et vulgarisation des textes adoptés par le Conseil des Ministres Statutaires	-	21 800	-	21 800	36 800	21 800	-	102 200
AS115 : IEC des Etats membres sur les textes adoptés par le Conseil des Ministres Statutaire	-	26 080	-	26 080	26 080	26 080	-	104 320
R12 : Les nouveaux textes communautaires sont transposés dans la législation et les réglementations nationales et appliqués	-	-	176 160	200 960	200 960	200 960	-	779 040
AS121 : - Appui à l'élaboration des avant-projets de textes nationaux adaptés aux nouveaux textes communautaires	-	-	150 080	150 080	150 080	150 080	-	600 320

	Période de démarrage	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Période de clôture	Total
AS122 : Missions de lobbying pour l'adoption de la nouvelle législation et pour la signature des textes réglementations subséquents	-	-	26 080	26 080	26 080	26 080	-	104 320
AS123 : Suivi (i) de l'adoption des textes législatifs requis par les Parlements Nationaux et (ii) de l'adoption et signature des règlements et textes d'application	-	-	-	-	-	-	-	-
AS124 : IEC sur les améliorations apportées à la législation et à la réglementation dans les Etats membres	-	-	-	24 800	24 800	24 800	-	74 400
R13 : Les mécanismes de régulation du secteur de l'économie numérique sont améliorés	-	77 850	77 850	77 850	77 850	77 850	-	389 250
AS131 : Soutien aux réunions du Comité des Régulateurs	-	20 129	20 129	20 129	20 129	20 129	-	100 645
AS132 : Organisation de sessions de partage de bonnes pratiques visant l'amélioration de l'efficacité des mécanismes de régulation		24 271	24 271	24 271	24 271	24 271		121 355
AS133 : Organisation de sessions de renforcement de capacités du personnel des Autorités Nationales de Régulation (ANR)	-	33 450	33 450	33 450	33 450	33 450	-	167 250
R14 : La confiance des populations dans l'usage du numérique s'est accrue	-	79 928	192 208	322 128	79 928	79 928	-	754 120
AS141 : Élaboration d'un guide pour un comportement responsable sur les réseaux sociaux	-	-	56 140	-	-	-	-	56 140
AS142 : Édition de lignes directrices pour le renforcement de la confiance dans les instruments financiers numériques	-	-	56 140	-	-	-	-	56 140
AS143 : Edition du guide pour un comportement responsable sur les réseaux sociaux et des lignes directrices pour le renforcement de la confiance dans les instruments financiers numériques	-	-	-	242 200	-	-	-	242 200

	Période de démarrage	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Période de clôture	Total
AS144 : Coopération entre les organisations de protection des données à caractère personnel, de lutte contre la Cybersécurité et de sécurisation des systèmes d'information	-	36 663	36 663	36 663	36 663	36 663	-	183 315
AS145 : - Renforcement de capacités des organisations de protection des données à caractère personnel, de lutte contre la Cybersécurité et de sécurisation des systèmes d'information	-	43 265	43 265	43 265	43 265	43 265	-	216 325
Composante 2 : Améliorer l'accès des usagers aux services numériques	37 320	4 806 704	21 940 896	21 909 228	21 909 703	1 463 919	5 784 000	77 851 771
R21 : L'accessibilité économique des services numériques est améliorée	-	3 690 567	4 239 144	4 239 144	4 239 144	566 960	-	16 974 959
AS211 : Elaboration et validation d'un mécanisme d'accès permanent social à Internet	-	18 383	-	-	-	-	-	18 383
AS212 : Mise en œuvre du mécanisme d'accès permanent social à Internet	-	-	240 000	240 000	240 000	240 000	-	960 000
AS213 : Définition des spécifications techniques des Cases numériques	-	-	-	-	-	-	-	-
AS214 : Mise en place de Cases numériques pour un accès communautaire aux TIC dans les zones non couvertes par un signal mobile	-	3 672 184	3 999 144	3 999 144	3 999 144	326 960	-	15 996 576
R22 : Les capacités d'utilisation des services numériques par les usagers sont améliorées	-	302 084	302 084	302 084	269 284	269 284	-	1 444 820
AS221 : - Renforcement de capacités de digitalisation des services publics des ministères des secteurs prioritaires (agriculture, éducation, santé, justice, finances, sécurité, commerce)	-	138 890	138 890	138 890	138 890	138 890	-	694 450
AS222 : Organisation d'ateliers régionaux de partage d'expériences réussies sur les services publics numériques	-	130 394	130 394	130 394	130 394	130 394	-	651 970
AS223 : Sensibilisation des populations sur les usages numériques		32 800	32 800	32 800	-	-	-	

	Période de démarrage	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Période de clôture	Total
R23 : La couverture et la disponibilité des infrastructures d'interconnexion sont améliorées	37 320	814 053	17 399 668	17 368 000	17 401 275	627 675	5 784 000	992 59 431
AS231 : Organisation de plaidoyer auprès des autorités politiques et économiques	37 320	-	-	-	-	-	-	37 320
AS232 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot1)	-	111 829	-	-	-	-	-	111 829
AS23 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot2)		77 617						
AS234 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot3)		174 975						
AS235 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot4)		72 434						
AS236 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot5)		190 029						
AS237 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot6)		117 058						
AS238 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot7)		68 110						
AS239 : Construction des liaisons principales manquantes et des points d'interconnexion (Lot 1)	-	-	2 322 000	2 322 000	2 326 601	82 001	774 000	602 7 826
AS2310 : Construction des liaisons de secours prioritaires et des points d'interconnexions (Lot 2)	-	-	1 674 000	1 674 000	1 678 525	60 325	558 000	849 5 644
AS2311 : Construction des liaisons de secours prioritaires et des points d'interconnexions (Lot 3)	-	-	3 816 000	3 816 000	3 821 303	132 503	1 272 000	805 12 857
AS2312 : Construction des liaisons de secours prioritaires et des points d'interconnexions (Lot 4)	-	-	1 440 000	1 440 000	1 445 631	53 631	480 000	263 4 859
AS2313 : Construction des liaisons de secours prioritaires et des points d'interconnexions (Lot 5)	-	-	4 248 000	4 248 000	4 254 037	147 637	1 416 000	674 14 313

	Période de démarrage	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Période de clôture	Total
AS2314 : Construction des liaisons de secours prioritaires et des points d'interconnexions (Lot 6)			2 556 000	2 556 000	2 559 709	88 909	852 000	617 8 612
AS2315 : Construction des liaisons de secours prioritaires et des points d'interconnexions (Lot 7)			1 296 000	1 296 000	1 299 470	46 670	432 000	140 4 370
AS2316 : Elaboration d'un dispositif de secours mutuel sur les liaisons inter-Etats en fibre optique	-	2 000	47 668	-	-	-	-	668 49
AS2317 : Mise en œuvre du dispositif de secours mutuel sur les liaisons inter-Etats en fibre optique (forfait)	-	-	-	16 000	16 000	16 000	-	000 48
Composante 3 : Accroissement de l'offre de services numériques	-	363 160	7 594 428	7 500 068	7 343 690	4 288 360	-	706 27 089
R31 : Des conditions favorables à l'accélération de la digitalisation des services publics sont créées	-	363 160	7 561 744	6 972 890	6 943 690	3 888 360	-	844 25 729
AS311 : Elaboration et adoption du règlement portant principes fondamentaux relatifs à la fourniture de services publics numériques dans l'espace UEMOA	-	-	-	-	-	-	-	-
AS312 : Appui à la promotion du téléenseignement dans l'espace UEMOA	-	10 000	1 258 000	772 000	762 000	-	-	000 2 802
AS313 : Soutien au développement de la télémédecine dans l'espace UEMOA		6 000	1 321 223	1 354 770	1 354 770	86 400		163 4 123
AS314 : Appui à la digitalisation des services agricoles dans l'espace UEMOA		6 000	969 361	832 960	813 760	76 800		881 2 698
AS315 : Soutien au développement du commerce électronique dans l'espace UEMOA								-
AS312 : Appui aux Etats membres pour la digitalisation des services publics	-	296 000	3 968 000	3 968 000	3 968 000	3 680 000	-	000 15 880

	Période de démarrage	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Période de clôture	Total
AS313 : Organisation d'ateliers régionaux de partage d'expériences réussies dans la fourniture des services publics numériques	-	45 160	45 160	45 160	45 160	45 160	-	225 800
R32 : Des mesures incitatives au profit des Fournisseurs de Services Numériques sont adoptées	-	-	32 684	527 178	400 000	400 000	-	1 359 862
AS321 : Elaboration et adoption d'un texte visant la promotion des Fournisseurs de Services Numériques (FSN)	-	-	-	84 534	-	-	-	84 534
AS322 : Elaboration d'un mécanisme de soutien des FSN	-	-	32 684	42 644	-	-	-	75 328
AS323 : Mise en œuvre d'un mécanisme de soutien des FSN	-	-	-	400 000	400 000	400 000	-	
Composante 4 : Promouvoir l'innovation et le développement de la recherche	-	155 793	2 508 169	2 385 890	2 357 090	2 037 090	-	9 444 032
R41 : Le soutien au développement des compétences numériques est renforcé	-	100 919	825 083	665 890	637 090	637 090	-	2 866 072
AS411 : Organisation des foras annuels des instituts de formation sur les Télécommunications/TIC de l'espace UEMOA	-	77 090	77 090	77 090	77 090	77 090	-	385 450
AS412 : - Contribution à l'élaboration des curricula harmonisés de formation dans les instituts de formation en TIC opérant dans l'espace communautaire	-	-	164 684	-	-	-	-	164 684
AS413 : IEC dans les pays membres sur les nouveaux curricula de formation en TIC dans l'espace UEMOA	-	-	-	28 800	-	-	-	28 800
AS414 : Suivi de la mise en œuvre des curricula de formation en TIC dans les instituts de formation	-	-	-	-	-	-	-	-
AS415 : Elaboration d'un mécanisme d'attribution de bourses d'excellence aux étudiants méritants	-	-	23 309	-	-	-	-	23 309

	Période de démarrage	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Période de clôture	Total
AS416 : Mise en œuvre du mécanisme d'attribution des bourses d'excellence	-	-	320 000	320 000	320 000	320 000	-	1 280 000
AS417 : Elaboration d'un mécanisme d'attribution de bourses pour la certification	-	23 829	-	-	-	-	-	23 829
AS418 : Mise en œuvre du mécanisme d'attribution des bourses pour la certification	-	-	240 000	240 000	240 000	240 000	-	960 000
R42 : L'appui aux incubateurs et aux startups est renforcé	-	7 216	1 363 086	1 280 000	1 280 000	1 280 000	-	5 210 302
AS421 : Elaboration du mécanisme de soutien aux incubateurs	-	3 608	62 865	-	-	-	-	66 473
AS422 : Mise en œuvre du mécanisme de soutien aux incubateurs	-	-	640 000	640 000	640 000	640 000	-	2 560 000
AS423 : Elaboration du mécanisme de soutien aux startups	-	3 608	20 221	-	-	-	-	23 829
AS424 : Mise en œuvre du mécanisme de soutien aux startups	-	-	640 000	640 000	640 000	640 000	-	2 560 000
R43 : Le soutien à l'innovation et à la recherche est renforcé	-	47 658	320 000	440 000	440 000	120 000	-	1 367 658
AS431 : Elaboration et adoption du mécanisme de soutien à l'innovation	-	23 829	-	-	-	-	-	23 829
AS432 : Mise en œuvre du mécanisme de soutien à l'innovation	-	-	200 000	200 000	200 000	-	-	600 000
AS433 : Elaboration du dispositif d'appui à la recherche	-	23 829	-	-	-	-	-	23 829
AS434 : Mise en œuvre du dispositif d'appui à la recherche	-	-	120 000	240 000	240 000	120 000	-	720 000
Composante 5 : Gestion efficace du Programme	151 110	470 784	1 265 800	542 006	1 270 744	500 044	166 763	4 367 251
R51 : Les activités de démarrage sont bien menées	151 110	246 240	246 240	251 550	246 240	246 240	61 560	1 449 180
AS511 : Frais de personnel	-	246 240	246 240	246 240	246 240	246 240	61 560	1 292 760
AS512 : Signature des textes organisant la gestion du PRDEN	-	-	-	-	-	-	-	-

	Période de démarrage	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Période de clôture	Total
AS513 : Mobilisation de locaux	9 000	-	-	-	-	-	-	9 000
AS514 : Equipement des locaux de l'UGP	36 230	-	-	5 310	-	-	-	41 540
AS5216 : Organisation de la Table ronde des bailleurs de fonds	105 880	-	-	-	-	-	-	105 880
R52 : Le Programme est bien géré	-	224 544	1 019 560	290 456	1 024 504	253 804	105 203	2 918 071
A5021 : Fonctionnement du Programme (Fournitures de bureau & abonnements divers)	-	49 440	49 440	54 384	54 384	54 384	13 596	275 628
AS522 : Tenue des réunions du CTS	-	780	780	780	780	780	195	4 095
AS523 : Tenue des réunions des CCN	-	22 940	22 940	22 940	22 940	22 940	-	114 700
AS524 : Elaboration et la diffusion des rapports mensuels, trimestriels et annuels	-	-	-	-	-	-	-	-
AS525 : Organisation des revues annuelles de performances	-	-	-	-	-	-	-	-
AS526 : Organisation des revues multipartites	-	-	10 500	-	10 500	-	10 500	31 500
AS527 : Visites de terrain des membres de l'UGP	-	34 400	34 400	34 400	34 400	34 400	-	172 000
AS528 : Visites de terrain des membres du CTS	-	21 400	21 400	21 400	21 400	21 400	-	107 000
AS529 : Visites de terrain des membres des CCN	-	35 840	35 840	35 840	35 840	35 840	-	179 200
AS5210 : Réalisation de l'évaluation à mi-parcours	-	-	-	76 452	-	-	-	76 452
AS5211 : Réalisation de l'évaluation finale	-	-	-	-	-	39 800	36 652	76 452
AS5212 : Réalisation d'audits			44 260	44 260	44 260	44 260	44 260	221 300
AS5213 : Elaboration du manuel d'exécution du Programme		12 650						12 650

	Période de démarrage	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Période de clôture	Total
AS5214 : Appui à la collecte de données sur le secteur de l'économie numérique	-	47 094	800 000	-	800 000	-	-	1 647 094
AS5215 : Clôture du Programme	-	-	-	-	-	-	-	-

R : Résultat

AS : Activité Structurante

Annexe 2 : Plan d'actions de mise en œuvre

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
OG : Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'UEMOA																									
Composante 1 : Renforcement de la gouvernance du secteur de l'économie numérique																									
R11 : Le nouveau cadre législatif et réglementaire au niveau communautaire adapté aux évolutions technologiques est adopté																									
AS111 : Elaboration et adoption du nouveau cadre réglementaire au niveau communautaire																									
A1110 : Elaboration des TDR pour l'élaboration du nouveau cadre législatif et réglementaire																								UGP	
A1111 : Elaboration et validation de la DP																								UGP	DEN
A1112 : Recrutement de consultants d'élaboration du nouveau cadre législatif et réglementaire																								Comité d'évaluation	UGP
A1113 : Elaboration de l'avant-projet du nouveau cadre législatif et réglementaire																								Consultants	UGP, DEN, COS, CNS
A1114 : Tenue de la réunion de validation par les Comités des experts																								DEMEN	UGP
A1115 : Tenue de la réunion des Ministres en charge de l'EN																								DEMEN	UGP

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A1116 : Tenue de la réunion d'adoption par le Conseil des Ministres Statutaire																								PCOM	DEMEN, UGP
AS112 : Elaboration et adoption des textes promotion des services numériques																									
A1121 : Tenue de la réunion de validation par le Comité des experts																								DEMEN	UGP
A1122 : Tenue de la réunion des Ministres en charge de l'EN																								DEMEN	UGP
A1123 : Tenue de la réunion d'adoption par le Conseil des Ministres Statutaire																								PCOM	DEMEN, UGP
AS113 : Elaboration et adoption des textes complémentaires																									
A1130 : Elaboration des TDR pour le recrutement du consultant chargé d'élaborer la DP																								UGP	MEN
A1131 : Elaboration et validation de la DP																								UGP	
A1132 : Recrutement de consultants d'élaboration des textes complémentaires																								Comité d'évaluation (CE)	UGP
A1133 : Elaboration de l'avant-projet des textes additionnels																								Consultants	UGP, DEN, COS, CNS
A1134 : Tenue de la réunion de validation par les Comités des experts																								DEMEN	UGP
A1135 : Tenue de la réunion des Ministres en charge de l'EN																								DEMEN	UGP

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A1136 : Tenue de la réunion d'adoption par le Conseil des Ministres Statutaire																								PCOM	DEMEN, UGP
AS114 : Edition et vulgarisation des textes adoptés par le Conseil des Ministres																									
A1130 : Elaboration des TDR																								UGP	
A1141 : Elaboration du DAO pour le recrutement d'un prestataire																								UGP	CGAF
A1142 : Validation du DAO																								UGP	CGAF
A1143 : Recrutement d'un prestataire																								CE	UGP
A1144 : Suivi des travaux d'édition																								UGP	Prestataire
A1145 : Réception des copies des textes adoptés																								Comité de réception	UGP & Prestataire
AS115 : IEC des Etats membres sur les textes adoptés par le Conseil des Ministres Statutaire																									
A1151 : Préparation des missions d'information et sensibilisation dans les Etats membres																								UGP	COS& CNS
A1152 : Organisation des missions d'information et de sensibilisation des structures compétentes et des acteurs clés des Etats membres																								UGP	COS& CNS
R12 : Les nouveaux textes communautaires sont transposés dans la législation et les réglementations nationales																									

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
AS121 : - Appui à l'élaboration des avant-projets de textes nationaux adaptés aux nouveaux textes communautaires																									
A1210 : Elaboration des TDR																								UGP	CNS
A1211 : Elaboration de la DP pour le recrutement des consultants chargés de l'actualisation des textes nationaux																								Consulta nts	UGP & CNS
A1212 : Validation de la DP pour le recrutement des consultants chargés de l'actualisation des textes nationaux																								UGP	Consulta nts & CNS
A1213 : Recrutement de consultants pour l'actualisation des législations et réglementations nationales																								CE	UGP
A1214 : Actualisation des législations et réglementations nationales																								Consulta nts	CNS & UGP
A1215 : Tenue des ateliers de validation																								CNS	UGP
A1216 : Finalisation des avant-projets de textes																								Consulta nts	CNS
AS122 : Missions de lobbying pour l'adoption de la nouvelle législation et pour la signature des textes réglementations subséquents																									
A1221 : Préparation des missions de lobbying dans les pays membres																								UGP	CNS

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A1222 : Réalisation des missions de lobbying dans les pays membres																								UGP	CNS
AS123 : Suivi (i) de l'adoption des textes législatifs requis par les Parlements Nationaux et (ii) de l'adoption et signature des règlements et textes d'application																									
A1231 : Suivi des travaux au niveau des Parlements Nationaux																								CNS	UGP & COS
A1232 : Suivi de l'adoption et de la signature des règlements et textes d'application																								CNS	UGP & COS
AS124 : IEC sur les améliorations apportées à la législation et à la réglementation dans les Etats membres																									
A1241 : Préparation de l'IEC sur les améliorations apportées aux législations et réglementations nationales																								UGP	CNS
A1242 : Réalisation de l'activité d'IEC																								UGP	CNS
R13 : Les mécanismes de régulation du secteur de l'économie numérique sont améliorés																									
AS131 : Soutien aux réunions du Comité des Régulateurs																									
A1310 : Elaboration des TDR d'organisation des rencontres																								UGP	ANR
A1311 : Elaboration et finalisation de la DP d'organisation des rencontres																								UGP	

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A1312 : Recrutement de consultants pour la préparation technique et logistique des rencontres																								CE	UGP
A1313 : Elaboration du dossier de préparation et d'organisation technique et logistique des rencontres																								Consultant	UGP
A1314 : Validation dudit dossier																								UGP	ANR
A1315 : Préparation des rencontres des ANR																								UGP	ANR
A1316 : Organisation des rencontres des ANR																								UGP	ANR
AS132 : Organisation de sessions de partage de bonnes pratiques visant l'amélioration de l'efficacité des mécanismes de régulation																									
A1320 : Elaboration des TDR d'organisation des sessions de partage des bonnes pratiques																								UGP	ANR
A1321 : Elaboration et finalisation de la DP d'organisation des sessions																								UGP	
A1322 : Recrutement de consultants pour préparer et organiser les sessions de partage																								CE	UGP
A1323 : Elaboration du Document d'Orientation Méthodologique (DOM) des sessions de partage																								Consultant	UGP
A1324 : Validation du DOM																								UGP	ANR
A1325 : Préparation des sessions de partage																									

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A1326 : Organisation des sessions de renforcement de partage des bonnes pratiques																								UGP	ANR
AS133 : Organisation de sessions de renforcement de capacités du personnel des Autorités Nationales de Régulation (ANR)																									
A1330 : Elaboration des TDR d'organisation des sessions de renforcement des capacités																								UGP	ANR
A1331 : Elaboration et finalisation de la DP d'organisation des sessions																								UGP	
A1332 : Recrutement de consultants pour préparer et animer les sessions de renforcement de capacités																								CE	UGP
A1333 : Elaboration du Document d'Orientation Méthodologique et des modules des sessions de formation																								Consul tant	UGP
A1334 : Validation du DOM et des modules des sessions																								UGP	ANR
A1335 : Préparation des sessions de renforcement de capacités																									
A1336 : Organisation des sessions de renforcement de capacités																								UGP	ANR
R14 : La confiance des populations dans l'usage du numérique s'est accrue																									

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
AS141 : Élaboration d'un guide pour un comportement responsable sur les réseaux sociaux																									
A1410 : Elaboration des TDR d'élaboration du guide																								UGP	Structure s chargées des réseaux sociaux
A1411 : Elaboration et finalisation de la DP																								UGP	
A1412 : Recrutement de consultants d'élaboration du guide																								CE	UGP
A1413 : Elaboration de l'avant-projet du guide																								Consultant	UGP
A1414 : Tenue de la réunion de validation par les experts																								UGP	ARN
AS142 : Édition de lignes directrices pour le renforcement de la confiance dans les instruments financiers numériques																									
A1420 : Elaboration des TDR d'élaboration des lignes directrices																								UGP	Structure s chargées de la sécurisation des SI
A141 : Elaboration et finalisation de la DP																								Consultant	UGP
A1422 : Recrutement de consultants d'élaboration des lignes directrices																								CE	UGP
A1423 : Elaboration de l'avant-projet des lignes directrices																								Consultant	UGP

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A1424 : Tenue de la réunion de validation par les experts																								UGP	ARN
AS143 : Edition et IEC sur le guide pour un comportement responsable sur les réseaux sociaux et les lignes directrices pour le renforcement de la confiance dans les instruments financiers numériques																									
A1430 : Elaboration des TDR pour l'édition des deux documents et l'IEC																								UGP	
A1431 : Elaboration du DAO pour le recrutement d'un prestataire																								UGP	
A1432 : Validation du DAO																								UGP	
A1433 : Recrutement d'un prestataire																								CE	UGP
A1434 : Réception des exemplaires du guide et des lignes directrices																								UGP	Prestataire
A1435 : IEC sur les deux documents																								Comité de réception	UGP & Prestataire
AS144 : Coopération entre les organisations de protection des données à caractère personnel, de lutte contre la Cybersécurité et de sécurisation des systèmes d'information																									
A1440 : Elaboration des TDR pour élaborer la DP d'organisation des rencontres																								UGP	Structure concernées

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A1441 : Elaboration et finalisation de la DP pour le recrutement du consultant																								UGP	
A1442 : Recrutement de consultants chargés de la préparation technique et logistique des rencontres																								CE	UGP
A1443 : Elaboration du dossier de préparation et d'organisation technique et logistique des rencontres																								Consul tant	UGP
A1444 : Validation dudit dossier																								UGP	Consul tant
A1445 : Préparation des rencontres																								UGP	Consul tant
A1446 : Organisation des rencontres																								UGP	Consul tant
AS145 : Renforcement de capacités des organisations de protection des données à caractère personnel, de lutte contre la Cybersécurité et de sécurisation des systèmes d'information																									
A1450 : Elaboration des TDR pour le recrutement du consultant chargé d'animer les sessions de renforcement des capacités																								UGP	Structure s concerné es
A1451 : Elaboration et finalisation de la DP																								UGP	
A1452 : Recrutement de consultants pour préparer et animer les sessions de renforcement de capacités																								CE	UGP

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A1453 : Elaboration du Document d'Orientation Méthodologique et des modules des sessions de formation																								Consultant	UGP & structures concernées
A1454 : Validation du DOM et des modules des sessions																								UGP	
A1455 : Préparation des sessions de renforcement de capacités																								UGP	Structure concernées
A1456 : Organisation des sessions de renforcement de capacités																									
Composante 2 : Amélioration de l'accès des usagers aux services numériques																									
R21 : L'accessibilité économique des services numériques est améliorée																									
AS211 : Elaboration d'un mécanisme d'accès permanent social à Internet																									
A2110 : Elaboration des TDR relatifs au mécanisme d'accès permanent social à Internet																								UGP	Agences de gestion des SU
A2111 : Elaboration de la DP d'élaboration du mécanisme																								UGP	
A2112 : Finalisation de la DP																								UGP	
A2113 : Recrutement de consultants pour élaborer le mécanisme d'accès permanent social à Internet																								CE	UGP

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A2114 : Elaboration du mécanisme d'accès permanent social à Internet																								Consulta nt	UGP & Agences de gestion des Fonds
A2115 : Validation du mécanisme																								UGP	Consulta nt
A2116 : Finalisation du mécanisme																								Consulta nt	UGP
AS212 : Mise en œuvre du mécanisme d'accès permanent social à Internet																									
AS2121 : Mise en œuvre du mécanisme d'accès permanent social à Internet																									
AS213 : Définition des spécifications techniques des Cases numériques																									
A2130 : Elaboration des TDR relatifs aux spécifications techniques des Cases numériques																								UGP	Agences du SU
A2131 : Elaboration de la DP relative aux spécifications techniques des Cases numériques																								Consulta nts	UGP & Agences du SU
A2132 : Finalisation de la DP																								Consulta nts	UGP
A2133 : Recrutement du bureau d'études chargé de définir les spécifications techniques des Cases numériques																								CE	UGP
A2134 : Réalisation de l'étude de définition des spécifications techniques des Cases numériques																								Consulta nts	UGP & Agences du SU

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A2135 : Validation des résultats de l'étude Réception provisoire des cases numériques																								UGP	Agences du SU & Consultants
A2136 : Finalisation du rapport de l'étude de définition des spécifications techniques des cases numériques																								Consultants	UGP
AS214 : Mise en place de Cases numériques pour un accès communautaire aux TIC dans les zones non couvertes par un signal mobile																									
A2140 : Elaboration des TDR pour la mise en place des Cases numériques																								UGP	Agences de gestion des SU
A2141 : Elaboration du DAO de mise en place des Cases numériques																								UGP	
A2142 : Finalisation du DAO																								UGP	
A2143 : Recrutement des prestataires chargés de la mise en place des Cases numériques																								CE	UGP
A2144 : Mise en place des Cases numériques																								Consultant	UGP & Agences de gestion des Fonds
A2145 : Réception provisoire des cases numériques																									
A2146 : Réception définitive des cases numériques																								UGP	Consultant
R22 : Les capacités d'utilisation des services numériques par les usagers sont améliorées																									

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
AS221 : - Renforcement de capacités des services en charge de l'EN dans les ministères des secteurs prioritaires																									
A2210 : Elaboration des TDR pour le recrutement du consultant																								UGP	MEN
A2211 : Elaboration et finalisation de la DP d'organisation des sessions de renforcement de capacités																								UGP	
A2212 : Recrutement de consultants pour préparer et animer les sessions de renforcement de capacités																								CE	UGP
A2213 : Elaboration du Document d'Orientation Méthodologique et des modules des sessions de formation																								Consulta nts	UGP & MEN
A2214 : Validation du DOM et des modules des sessions																								UGP	Consulta nts & MEN
A2215 : Préparation des sessions de renforcement de capacités																								UGP	
A2216 : Organisation des sessions de renforcement de capacités																								UGP	Consulta nts
AS222 : Organisation d'ateliers régionaux de partage d'expériences réussies sur les services publics numériques																									
A2220 : Elaboration des TDR la préparation et l'organisation des ateliers régionaux de partage d'expériences réussies sur les services publics numériques																								UGP	MEN

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A2221 : Elaboration et finalisation de la DP pour la préparation des ateliers régionaux																								UGP	
A2222 : Recrutement de consultants pour la préparation technique et logistique des ateliers régionaux																								CE	UGP
A2223 : Elaboration du Dossier de préparation et d'organisation technique et logistique des ateliers régionaux																								Consulta nts	UGP & MEN
A2224 : Validation du Dossier de préparation et d'organisation des ateliers régionaux																								UGP	Consulta nts & MEN
A4225 : Préparation des 2144 : ateliers régionaux																								UGP	
A4226 : Organisation des 2144 : ateliers régionaux																								UGP	Consulta nts
AS223 : Sensibilisation des populations sur les usages numériques																									
A2231 : Préparation des séances de sensibilisation sur les usages numériques																									
A2232 : Tenue des séances de sensibilisation sur les usages numériques																									
R23 : La couverture et la disponibilité des infrastructures sont améliorées																									
AS231 : Organisation de plaidoyer auprès des autorités politiques et économiques																									

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A2311 : Préparation des missions d'information et sensibilisation dans les Etats membres																								UGP	CNS
A2312 : Organisation des missions d'information et de sensibilisation des structures compétentes et des acteurs clés des Etats membres																								UGP	CNS
AS232 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot1)																									
AS2320 : Elaboration des TDR pour recruter le consultant chargé d'e réaliser les études complémentaires																								UGP	
A2321 : Elaboration de la DP																								UGP	
A2322 : Recrutement de consultants pour la réalisation des études complémentaires																								CE	UGP
A2323 : Réalisation des études complémentaires																								Consulta nts	Consulta nts & acteurs nationaux
A2324 : Validation du rapport des études complémentaires																								UGP	Consulta nts & acteurs nationaux
A2325 : Finalisation des rapports des études complémentaires																								Consulta nts	UGP
AS233 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot2)																									

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
AS2330 : Elaboration des TDR pour recruter le consultant chargé d'e réaliser les études complémentaires																								UGP	
A2331 : Elaboration de la DP																								UGP	
A2332 : Recrutement de consultants pour la réalisation des études complémentaires																								CE	UGP
A2333 : Réalisation des études complémentaires																								Consulta nts	Consulta nts & acteurs nationaux
A2334 : Validation du rapport des études complémentaires																								UGP	Consulta nts & acteurs nationaux
A2335 : Finalisation des rapports des études complémentaires																								Consulta nts	UGP
AS234 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot3)																									
AS2340 : Elaboration des TDR pour recruter le consultant chargé d'e réaliser les études complémentaires																								UGP	
A2341 : Elaboration de la DP																								UGP	
A2342 : Recrutement de consultants pour la réalisation des études complémentaires																								CE	UGP
A2343 : Réalisation des études complémentaires																								Consulta nts	Consulta nts & acteurs nationaux

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A2344 : Validation du rapport des études complémentaires																								UGP	Consultants & acteurs nationaux
A2345 : Finalisation des rapports des études complémentaires																								Consultants	UGP
AS235 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot4)																									
AS2350 : Elaboration des TDR pour recruter le consultant chargé d'e réaliser les études complémentaires																								UGP	
A2351 : Elaboration de la DP																								UGP	
A2352 : Recrutement de consultants pour la réalisation des études complémentaires																								CE	UGP
A2353 : Réalisation des études complémentaires																								Consultants	Consultants & acteurs nationaux
A2354 : Validation du rapport des études complémentaires																								UGP	Consultants & acteurs nationaux
A2355 : Finalisation des rapports des études complémentaires																								Consultants	UGP
AS236 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot5)																									
AS2360 : Elaboration des TDR pour recruter le consultant chargé d'e réaliser les études complémentaires																								UGP	
A23621 : Elaboration de la DP																								UGP	

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A2362 : Recrutement de consultants pour la réalisation des études complémentaires																								CE	UGP
A2363 : Réalisation des études complémentaires																								Consultants	Consultants & acteurs nationaux
A2364 : Validation du rapport des études complémentaires																								UGP	Consultants & acteurs nationaux
A2365 : Finalisation des rapports des études complémentaires																								Consultants	UGP
AS267 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot6)																									
AS2370 : Elaboration des TDR pour recruter le consultant chargé d'e réaliser les études complémentaires																								UGP	
A2371 : Elaboration de la DP																								UGP	
A2372 : Recrutement de consultants pour la réalisation des études complémentaires																								CE	UGP
A2373 : Réalisation des études complémentaires																								Consultants	Consultants & acteurs nationaux
A2374 : Validation du rapport des études complémentaires																								UGP	Consultants & acteurs nationaux
A2375 : Finalisation des rapports des études complémentaires																								Consultants	UGP

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
AS238 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot7)																									
AS2380 : Elaboration des TDR pour recruter le consultant chargé d'e réaliser les études complémentaires																								UGP	
A2381 : Elaboration de la DP																								UGP	
A2382 : Recrutement de consultants pour la réalisation des études complémentaires																								CE	UGP
A2383 : Réalisation des études complémentaires																								Consulta nts	Consulta nts & acteurs nationaux
A2384 : Validation du rapport des études complémentaires																								UGP	Consulta nts & acteurs nationaux
A2385 : Finalisation des rapports des études complémentaires																								Consulta nts	UGP
AS239 : Construction des liaisons principales manquantes et des points d'interconnexion (Lot 1)																									
AS2390 : Elaboration des TDR pour la construction des liaisons principales manquantes et des points d'interconnexions (Lot 1)																								UGP	
A2391 : Finalisation du DAO																								Consulta nts	UGP
A2392 : Recrutement des entreprises																								CE	UGP

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A2393 : Construction des liaisons manquantes et des points d'interconnexion																								Entreprises	UGP
A2394 : Réception provisoire des ouvrages																								UGP	CNS & Entreprises
A2395 : Entretien des interconnexions construites																								Entreprises	
A2396 : Réception définitive des ouvrages																								UGP	CNS & Entreprises
AS2310 : Construction des liaisons de secours prioritaires et des points d'interconnexions (Lot 2)																									
AS23100 : Elaboration des TDR pour recruter le consultant chargé d'élaborer la DP pour la construction des liaisons de secours prioritaires et des points d'interconnexions (Lot 2)																								UGP	
A23101 : Finalisation du DAO																								Consultants	UGP
A23102 : Recrutement des entreprises																								CE	UGP
A23103 : Construction des interconnexions de secours prioritaires																								Entreprises	UGP
A23104 : Réception provisoire des ouvrages																								UGP	CNS & Entreprises
A23105 : Entretien des interconnexions construites																								Entreprises	
A23106 : Réception définitive des ouvrages																								UGP	CNS & Entreprises

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
AS2311 : Construction des liaisons de secours prioritaires et des points d'interconnexions (Lot 3)																									
AS23110 : Elaboration des TDR pour la construction des liaisons de secours prioritaires et des points d'interconnexions (Lot 5)																								UGP	
A23111 : Finalisation du DAO																								Consulta nts	UGP
A23112 : Recrutement des entreprises																								CE	UGP
A23113 : Construction des interconnexions de secours prioritaires																								Entrepris es	UGP
A23114 : Réception provisoire des ouvrages																								UGP	CNS & Entrepris es
A23115 : Entretien des interconnexions construites																								Entrepris es	
A23116 : Réception définitive des ouvrages																								UGP	CNS & Entrepris es
AS2312 : Construction des liaisons de secours prioritaires et des points d'interconnexions (Lot 4)																									
AS23120 : Elaboration des TDR pour la construction des liaisons de secours prioritaires et des points d'interconnexions (Lot 4)																								UGP	
A23121 : Finalisation du DAO																								Consulta nts	UGP
A23122 : Recrutement des entreprises																								CE	UGP

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A23123 : Construction des interconnexions de secours prioritaires																								Entreprises	UGP
A23124 : Réception provisoire des ouvrages																								UGP	CNS & Entreprises
A23125 : Entretien des interconnexions construites																								Entreprises	
A23126 : Réception définitive des ouvrages																								UGP	CNS & Entreprises
AS2313 : Construction des liaisons de secours prioritaires et des points d'interconnexions (Lot 5)																									
AS23130 : Elaboration des TDR pour recruter le consultant chargé d'élaborer la DP pour la construction des liaisons de secours prioritaires et des points d'interconnexions (Lot 5)																								UGP	
A23131 : Finalisation du DAO																								Consultants	UGP
A23132 : Recrutement des entreprises																								CE	UGP
A23133 : Construction des interconnexions de secours prioritaires																								Entreprises	UGP
A23134 : Réception provisoire des ouvrages																								UGP	CNS & Entreprises
A23135 : Entretien des interconnexions construites																								Entreprises	
A23136 : Réception définitive des ouvrages																								UGP	CNS & Entreprises

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées	
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1			
AS2314 : Construction des liaisons de secours prioritaires et des points d'interconnexions (Lot 6)																										
AS23140 : Elaboration des TDR pour recruter le consultant chargé d'élaborer la DP pour la construction des liaisons de secours prioritaires et des points d'interconnexions (Lot 5)																									UGP	
A23141 : Finalisation du DAO																									Consulta nts	UGP
A23142 : Recrutement des entreprises																									CE	UGP
A23143 : Construction des interconnexions de secours prioritaires																									Entrepris es	UGP
A23144 : Réception provisoire des ouvrages																									UGP	CNS & Entrepris es
A23145 : Entretien des interconnexions construites																									Entrepris es	
A23146 : Réception définitive des ouvrages																									UGP	CNS & Entrepris es
AS2315 : Construction des liaisons de secours prioritaires et des points d'interconnexions (Lot 7)																										
AS23150 : Elaboration des TDR pour recruter le consultant chargé d'élaborer la DP pour la construction des liaisons de secours prioritaires et des points d'interconnexions (Lot 5)																									UGP	

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A23151 : Finalisation du DAO																								Consultants	UGP
A23152 : Recrutement des entreprises																								CE	UGP
A23153 : Construction des interconnexions de secours prioritaires																								Entreprises	UGP
A23154 : Réception provisoire des ouvrages																								UGP	CNS & Entreprises
A23155 : Entretien des interconnexions construites																								Entreprises	
A23156 : Réception définitive des ouvrages																								UGP	CNS & Entreprises
AS2316 : Elaboration d'un dispositif de secours mutuel sur les liaisons inter-Etats en fibre optique																									
A23160 : Elaboration des TDR du dispositif de secours mutuel sur les liaisons inter-Etats en fibre optique																								UGP	MEN
A23161 : Elaborer la DP du recrutement de consultants pour élaborer la DP du dispositif de secours mutuel sur les liaisons inter-Etats en fibre optique																								UGP	
A23162 : Recrutement de consultants pour élaborer la DP du dispositif de secours mutuel sur les liaisons inter-Etats en fibre optique																								CE	UGP
A23163 : Elaboration de la DP																								Consultants	UGP

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A23164 : Finalisation de la DP																								Consulta nts	UGP
A23165 : Recrutement de consultants pour élaborer le dispositif de secours mutuel sur les liaisons inter-Etats en fibre optique																								CE	UGP
A23166 : Elaboration du dispositif de secours mutuel																								Consulta nts	UGP
A23167 : Validation du dispositif de secours mutuel																								UGP	Consulta nts
A23168 : Finalisation du dispositif de secours mutuel																								Consulta nts	UGP
AS2317 : Mise en œuvre du dispositif de secours mutuel sur les liaisons inter-Etats en fibre optique																									
AS23171 : Mise en œuvre du dispositif de secours mutuel sur les liaisons inter-Etats en fibre optique																								UGP	
Composante 3 : Accroissement de l'offre de services numériques																									
R31 : Des conditions favorables à l'accélération de la digitalisation des services publics sont créées																									
AS311 : Elaboration et adoption du règlement portant principes fondamentaux relatifs à la fourniture de services publics numériques dans l'espace UEMOA																									
A3111 : Tenue de la réunion de validation par le Comité des experts																								DEMEN	UGP

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A3112 : Tenue de la réunion des Ministres en charge de l'EN																								DEMEN	UGP
A3113 : Tenue de la réunion d'adoption par le Conseil des Ministres Statutaire																								PCOM	DEMEN, UGP
AS312 : Appui à la promotion du téléenseignement dans l'espace UEMOA																									
A3120 : Elaboration des TDR du consultant chargé de rédiger les TDR de la numérisation des cours des enseignements général et technique																								UGP	DDH
A3121 : Elaboration de la DP de recrutement du consultant chargé de rédiger les TDR de la numérisation desdits cours																								UGP	
A3122 : Recrutement du consultant chargé de rédiger les TDR de la numérisation des cours																								Comité d'Evaluation (CE)	UGP
A3123 : Elaboration des TDR de la numérisation des cours des enseignements général et technique																								Consultants	
A3124 : Validation des TDR de la numérisation des cours																								UGP	Consultant, Ministère concernés et structures en charge de la digitalisation, DDH

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A3125 : Elaboration de la DP de recrutement des consultants chargés de la numérisation des cours																								UGP	
A3126 : Recrutement des consultants chargés de la numérisation des cours																								Comité d'Evaluation (CE)	UGP
A3127 : Réalisation de la numérisation des cours des enseignements général et technique																								Consultants	Ministères concernés et structure en charge de la digitalisation, DDH
A3128 : Validation des livrables produits par les consultants																								UGP	
A3129 : Finalisation des livrables produits par les consultants																								Consultants	UGP & DDH
A31210 : Acquisition des équipements informatiques																									
A31211 : Remise des livrables et des équipements aux Etats membres																								UGP	Ministères concernés
AS313 : Soutien au développement de la télémédecine dans l'espace UEMOA																									
A3130 : Elaboration des TDR des consultants chargés de rédiger les TDR de mise en place de la télémédecine dans les hôpitaux																								UGP	DDH
A3121 : Elaboration de la DP de recrutement des consultants chargés de rédiger les TDR de mise en place de la télémédecine dans les hôpitaux																								UGP	

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A3122 : Recrutement du consultant chargé de rédiger les TDR de mise en place de la télémédecine dans les hôpitaux																								Comité d'Evaluation (CE)	UGP
A3123 : Elaboration des TDR de mise en place de la télémédecine dans les hôpitaux																								Consultants	Consultant, Ministère concernés et structures en charge de la digitalisation, DDH
A3124 : Validation des TDR de mise en place de la télémédecine dans les hôpitaux																								UGP	
A3125 : Elaboration de la DP de recrutement des consultants chargés de la mise en place de la télémédecine dans les hôpitaux																								UGP	
A3126 : Recrutement des consultants chargés de la mise en place de la télémédecine dans les hôpitaux																								Comité d'Evaluation (CE)	UGP
A3127 : Réalisation de la mise en place de la télémédecine de mise en place de la télémédecine dans les hôpitaux																								Consultants	Ministère concernés et structures en charge de la digitalisation, DDH
A3128 : Validation des livrables produits par les consultants																								UGP	
A3129 : Finalisation des livrables produits par les consultants																								Consultants	UGP & DDH
A31310 : Aménagement des salles dédiées dans les hôpitaux																								UGP	Prestataires

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A31311 : Acquisition et installation des équipements informatiques et de visioconférence																								UGP	Ministère s concerné s
A31312 : Formation du personnel des hôpitaux																								Consulta nts	Structure s bénéficiai res
A31313 : Exploitation des infrastructures de télémédecine mises en place dans les hôpitaux																								Structure s bénéficiai res	CNS et UGP
AS314 : Appui à la digitalisation des services agricoles dans l'espace UEMOA																									
A3140 : Elaboration des TDR des consultants chargés de rédiger les TDR de l'appui à la digitalisation des services agricoles																								UGP	DDH
A3141 : Elaboration de la DP de recrutement des consultants chargés de rédiger les TDR de l'appui à la digitalisation des services agricoles																								UGP	
A3142 : Recrutement du consultant chargé de rédiger les TDR de l'appui à la digitalisation des services agricoles																								Comité d'Evaluat ion (CE)	UGP
A3143 : Elaboration des TDR de mise en place de l'appui à la digitalisation des services agricoles																								Consulta nts	Consulta nt, Ministère s concerné s,
A3144 : Validation des TDR de mise en place de l'appui à la digitalisation des services agricoles																								UGP	structure s en charge de la digitalisat

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées		
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1				
																										ion, DAREN	
A3145 : Elaboration de la DP de recrutement des consultants chargés de la mise en place de l'appui à la digitalisation des services agricoles																										UGP	
A3146 : Recrutement des consultants chargés de la mise en place de l'appui à la digitalisation des services agricoles																										Comité d'Evaluat ion (CE)	UGP
A3147 : Réalisation de la mise en place de l'appui à la digitalisation des services agricoles																										Consulta nts	Ministère s concerné s et structure s en charge de la digitalisat ion, DAREN
A3148 : Validation des livrables produits par les consultants																										UGP	
A3149 : Finalisation des livrables produits par les consultants																										Consulta nts	UGP & DDH
A31410 : Aménagement des salles dédiées dans les structures bénéficiaires																										UGP	Prestatair es
A31411 : Acquisition et installation des équipements informatiques																										UGP	Chambre s nationale s et régionale s d'agricult ure

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A31412 : Formation du personnel des structures bénéficiaires																								Consultants	Structures bénéficiaires
A31413 : Exploitation des infrastructures de l'appui à la digitalisation des services agricoles																								Structure s bénéficiaires	CNS et UGP
AS315 : Soutien au développement du commerce électronique dans l'espace UEMOA																									
A3150 : Elaboration des TDR des consultants chargés de rédiger les TDR du soutien au développement du commerce électronique dans l'espace UEMOA																								UGP	DMRC
A3151 : Elaboration de la DP de recrutement des consultants chargés de rédiger les TDR - soutien au développement du commerce électronique dans l'espace UEMOA																								UGP	
A3152 : Recrutement du consultant chargé de rédiger les TDR du soutien au développement du commerce électronique dans l'espace UEMOA																								Comité d'Evaluation (CE)	UGP
A3153 : Elaboration des TDR de mise en place du soutien au développement du commerce électronique dans l'espace UEMOA																								Consultants	Consultant, Ministère s concerné s, structure s en charge de la digitalisation, DMRC
A3154 : Validation des TDR de mise en place du soutien au développement du commerce électronique dans l'espace UEMOA																								UGP	
A3155 : Elaboration de la DP de recrutement des consultants chargés de la mise en place du soutien au développement du commerce électronique dans l'espace UEMOA																								UGP	

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A3156 : Recrutement des consultants chargés de la mise en place du soutien au développement du commerce électronique dans l'espace UEMOA																								Comité d'Evaluat ion (CE)	UGP
A3157 : Réalisation de la mise en place du soutien au développement du commerce électronique dans l'espace UEMOA																								Consulta nts	Ministère s concerné s et structure s en charge de la digitalisat ion, DMRC
A3158 : Validation des livrables produits par les consultants																								UGP	
A3159 : Finalisation des livrables produits par les consultants																								Consulta nts	UGP & DMRC
A31510 : Aménagement des salles dédiées dans les structures bénéficiaires																								UGP	Prestatair es
A31511 : Acquisition et installation des équipements informatiques																								UGP	Chambre s nationale s et régionale s de commerc e
A31512 : Formation du personnel des structures bénéficiaires																								Consulta nts	Structure s bénéficiari es
A31513 : Exploitation des infrastructures du soutien au développement du commerce électronique dans l'espace UEMOA																								Structure s bénéficiari es	CNS et UGP

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
AS316 : Appui aux Etats membres pour la digitalisation des services publics																									
A3160 : Elaboration des TDR de conception du dossier de présentation des projets de digitalisation de services publics																								UGP	Administrations publiques
A3161 : Elaboration de la DP de recrutement du consultant chargé de la conception du dossier de présentation des projets de digitalisation de services publics																								UGP	
A3162 : Recrutement du consultant chargé de la conception du dossier de présentation des projets de digitalisation de services publics																								CE	UGP
A3163 : Elaboration du dossier de présentation des projets de digitalisation de services publics																								Consultants	UGP & Adm publiques
A3164 : Validation du dossier de présentation des projets de digitalisation de services publics																								UGP	Consultants & Adm publiques
A3165 : Collecte des projets de digitalisation de services publics auprès des administrations en charge des services publics prioritaires sus-indiqués																								UGP	Administrations publiques
A3166 : Evaluation des projets de digitalisation																								Pers Ressources	UGP
A3167 : Signature d'un partenariat avec les administrations concernées																								UGP	Administrations publiques

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A3168 : Réalisation des projets de digitalisation de services publics																								Adm publiques	UGP
A3169 : Suivi du développement et de l'utilisation des services publics digitalisés.																								UGP	Administrations publiques bénéficiaires & CNS
AS317 : Organisation d'ateliers régionaux de partage d'expériences réussies dans la fourniture des services publics numériques																									
A3170 : Elaboration des TDR d'organisation des ateliers régionaux de partage d'expériences réussies																								UGP	Administrations publiques
A3171 : Elaboration et finalisation de la DP																								UGP	
A3172 : Recrutement de consultants pour préparer et animer les ateliers régionaux de partage d'expériences réussies																								CE	UGP
A3173 : Elaboration du Document d'Orientation Méthodologique (DOM) d'organisation des ateliers régionaux de partage d'expériences réussies																								Consulta nts	UGP & Adm publiques
A3174 : Validation du DOM																								UGP	Consulta nts & Adm publiques
A3175 : Préparation des ateliers régionaux de partage d'expériences réussies																								UGP	Consulta nts

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A3176 : Organisation des ateliers régionaux de partage d'expériences réussies																								UGP	Consulta nts & Adm publiques
R32 : Des mesures incitatives au profit des Fournisseurs de Services Numériques sont adoptées																									
AS321 : Elaboration et adoption d'un texte visant la promotion des Fournisseurs de Services Numériques (FSN)																									
A3210 : Elaboration des TDR pour l'élaboration de la DP																								UGP	FSN
A3211 : Elaboration et validation de la DP																								UGP	
A3212 : Recrutement de consultants d'élaboration du texte visant la promotion des FSN																								CE	UGP
A3213 : Elaboration de l'avant-projet du 32 : texte visant la promotion des FSN																								Consulta nts	UGP & FSN
A3214 : Tenue de la réunion de validation par les Comités des experts																								UGP	Consulta nts & FSN
A3215 : Tenue de la réunion des Ministres en charge de l'EN																								DEMEN	UGP
A3216 : Tenue de la réunion d'adoption par le Conseil des Ministres Statutaire																								C/UEMO A	UGP
A3217 : Suivi de la transposition dans les textes nationaux																								UGP	CNS

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées	
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1			
AS322 : Elaboration et adoption d'un mécanisme de soutien des FSN																										
A3220 : Elaboration des TDR pour recruter le consultant chargé d'élaborer la DP du mécanisme de soutien des FSN																									UGP	MEN
A3221 : Elaboration et finalisation de la DP pour élaborer la DP du mécanisme de soutien des FSN																									UGP	
A3222 : Recrutement de consultants pour élaborer le mécanisme de soutien des FSN																									CE	UGP
A3223 : Elaboration du mécanisme de soutien des FSN																									Consulta nts	UGP
A3224 : Validation du mécanisme																									UGP	Consulta nts
A3225 : Finalisation du mécanisme																									Consulta nts	UGP
A3226 : Tenue de la réunion des Ministres en charge de l'EN																									DEMEN	UGP
A3227 : Tenue de la réunion d'adoption par le Conseil des Ministres Statutaire																									C/UEMO A	UGP
AS323 : Mise en œuvre d'un mécanisme de soutien des FSN																										
AS3231 : Mise en œuvre d'un mécanisme de soutien des FSN																									UGP	CNS
Composante 4 : Promotion de l'Innovation et du développement de la Recherche (DIR)																										

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
R41 : Le soutien au développement des compétences numériques est renforcé																									
AS411 : Organisation des foras annuels des instituts de formation sur les Télécommunications/TIC de l'espace UEMOA																									
A4110 : Elaboration des TDR pour la préparation des foras																								UGP	MEN
A4111 : Elaboration et finalisation de la DP pour le recrutement de consultants chargés de la préparation des foras																								UGP	
A4112 : Recrutement de consultants pour la préparation technique et logistique des foras																								CE	UGP
A4113 : Elaboration du Dossier de préparation et d'organisation technique et logistique des foras																								Consulta nts	UGP
A4114 : Validation du Dossier de préparation et d'organisation des foras																								UGP	Consulta nts
A4115 : Préparation des foras annuels des instituts de formation																								UGP	Consulta nts
A4116 : Organisation des foras annuels des instituts de formation																								UGP	Consulta nts
AS412 : Contribution à l'élaboration des curricula harmonisés de formation dans les instituts de formation en TIC opérant dans l'espace communautaire																									

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A4120 : Elaboration des TDR pour l'élaboration des curricula harmonisés de formation																								UGP	MES & Universités
A4121 : Elaboration et finalisation de la DP pour le recrutement de consultants chargés de l'élaboration des curricula harmonisés de formation en TIC																								UGP	
A4122 : Recrutement de consultants pour l'élaboration des curricula harmonisés de formation																								CE	UGP
A4123 : Elaboration des curricula harmonisés de formation																								Consultants	UGP
A4124 : Validation des curricula harmonisés de formation																								UGP	Consultants, DDH, MES & Universités
A4125 : Tenue de la réunion d'approbation des curricula harmonisés de formation par les Ministres en charge de l'enseignement supérieur																								UGP	Consultants, DDH, MES & Universités
A4126 : Tenue de la réunion d'adoption des curricula harmonisés de formation par le Conseil des Ministres Statutaire																								PCOM	DEMEN
AS413 : IEC dans les pays membres sur les nouveaux curricula de formation en TIC dans l'espace UEMOA																									

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A4130 : Elaboration des TDR de l'IEC dans les pays membres sur les nouveaux curricula de formation en TIC																								UGP	Consultants, DDH, MES & Universités
A4131 : Elaboration et finalisation de la DP																								CNS	UGP
A4132 : Recrutement de prestataires																								CNS	UGP
A4135 : Réalisation de la campagne d'IEC sur les nouveaux curricula de formation en TIC dans les pays membres																								UGP	Consultants, DDH, MES & Universités, CNS
AS414 : Suivi de la mise en œuvre des curricula de formation en TIC dans les instituts de formation																									
A4141 : Suivi de la mise en œuvre des curricula de formation en TIC dans les instituts de formation																								UGP	DDH & DEMEN, CNS
AS415 : Elaboration du mécanisme d'attribution de bourses d'excellence aux étudiants méritants																									
A4150 : Elaboration des TDR pour élaborer le mécanisme d'attribution des bourses d'excellence aux étudiants méritants																								UGP	Consultants, DDH, MES & Universités
A4151 : Elaboration et finalisation de la DP																								UGP	
A4152 : Recrutement de consultants pour élaborer le mécanisme d'attribution des bourses d'excellence																								CE	UGP

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A4153 : Elaboration du mécanisme d'attribution des bourses d'excellence																								Consulta nts	DDH, MES & Universit és, CNS
A4154 : Validation du mécanisme																								UGP	Consulta nts, DDH, MES & Universit és
A4155 : Finalisation du mécanisme																								Consulta nts	UGP
A4156 : Tenue de la réunion des Ministres en charge de l'EN																									
A4157 : Tenue de la réunion d'adoption par le Conseil des Ministres Statutaire																									
AS416 : Mise en œuvre du mécanisme d'attribution des bourses d'excellence																									
A4161 : Mise en œuvre du mécanisme d'attribution des bourses d'excellence																								UGP	DDH, MES & Universit és
AS417 : Elaboration du mécanise d'attribution de bourses pour la certification																									
A4170 : Elaboration des TDR pour élaborer le mécanisme d'attribution des bourses pour la certification																								UGP	Consulta nts, DDH, MES & Universit és
A4171 : Elaboration et finalisation de la DP																								UGP	
A4172 : Recrutement de consultants pour élaborer le mécanisme d'attribution des bourses pour la certification																								CE	UGP

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A4173 : Elaboration du mécanisme d'attribution des bourses pour la certification																								Consulta nts	DDH, MES & Universit és, CNS
A4174 : Validation du mécanisme																								UGP	Consulta nts, DDH, MES & Universit és
A4175 : Finalisation du mécanisme																								Consulta nts	UGP
A4176 : Tenue de la réunion des Ministres en charge de l'EN																									
A4177 : Tenue de la réunion d'adoption par le Conseil des Ministres Statutaire																									
AS418 : Mise en œuvre du mécanisme d'attribution des bourses pour la certification																									
A4181 : Mise en œuvre du mécanisme d'attribution des bourses pour la certification																								UGP	DDH, MES & Universit és
R42 : Le soutien aux incubateurs et aux startups est renforcé																									
AS421 : Elaboration du mécanisme de soutien aux incubateurs																									
A4210 : Elaboration des TDR pour le mécanisme du soutien aux incubateurs																								UGP	Consulta nts, DDH, MES & Universit és
A4211 : Elaboration et finalisation de la DP pour le recrutement de consultants chargés de l'élaboration du mécanisme de soutien aux incubateurs																								UGP	

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A4212 : Recrutement de consultants pour l'élaboration du mécanisme de soutien aux incubateurs																								CE	UGP
A4213 : Elaboration du mécanisme de soutien aux incubateurs																								Consulta nts	DDH, MES & Universit és, CNS
A4214 : Validation du mécanisme de soutien aux incubateurs																								UGP	Consulta nts, DDH, MES & Universit és
A4215 : Finalisation du mécanisme de soutien aux incubateurs																								Consulta nts	UGP
A4216 : Tenue de la réunion des Ministres en charge de l'EN																								DEMEN	
A4217 : Tenue de la réunion d'adoption par le Conseil des Ministres Statutaire																								C/UEMO A	
AS422 : Mise en œuvre du mécanisme de soutien aux incubateurs																									
AS4221 : Mise en œuvre du mécanisme de soutien aux incubateurs																								UGP	Parties prenante s
AS423 : Elaboration du dispositif d'appui aux startups																									
A4230 : Elaboration des TDR pour le recrutement de consultants chargés de l'élaboration du dispositif d'appui aux startups																								UGP	Consulta nts, DDH, MES & Universit és

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A4231 : Elaboration et finalisation de la DP pour le recrutement de consultants chargés de l'élaboration du DP du dispositif d'appui aux startups																								UGP	
A4232 : Recrutement de consultants pour l'élaboration du dispositif d'appui aux startups																								CE	UGP
A4233 : Elaboration du dispositif d'appui aux startups																								Consulta nts	DDH, MES & Universit és, CNS
A4234 : Validation du dispositif d'appui aux startups																								UGP	Consulta nts, DDH, MES & Universit és
A4235 : Finalisation du dispositif d'appui aux startups																								Consulta nts	UGP
A4236 : Tenue de la réunion des Ministres en charge de l'EN																								DEMEN	
A4237 : Tenue de la réunion d'adoption par le Conseil des Ministres Statutaire																								C/UEMO A	
AS424 : Mise en œuvre du dispositif d'appui aux startups																									
AS4241 : Mise en œuvre du dispositif d'appui aux startups																								UGP	Parties prenante s
R43 : Le soutien à l'innovation et à la recherche est renforcé																									
AS431 : Elaboration du mécanisme de soutien à l'innovation																									

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A4310 : Elaboration des TDR pour le mécanisme du soutien à l'innovation																								UGP	Consultants, MEN, & Parties prenantes
A4311 : Elaboration et finalisation de la DP pour le recrutement de consultants chargés de l'élaboration du mécanisme de soutien à l'innovation																								UGP	
A4312 : Recrutement de consultants pour l'élaboration du mécanisme de soutien à l'innovation																								CE	UGP
A4313 : Elaboration du mécanisme de soutien à l'innovation																								Consultants	UGP & Parties prenantes
A4314 : Validation du mécanisme de soutien à l'innovation																								UGP	Consultants, MEN, & Parties prenantes
A4315 : Finalisation du mécanisme de soutien à l'innovation																								Consultants	UGP
AS432 : Mise en œuvre du mécanisme de soutien à l'innovation																									
AS4321 : Mise en œuvre du mécanisme de soutien à l'innovation																								UGP	Parties prenantes
AS433 : Elaboration du dispositif d'appui à la recherche																									

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A4330 : Elaboration des TDR pour le recrutement de consultants chargés de l'élaboration du dispositif d'appui à la recherche																								UGP	Consultants, MEN, & Parties prenantes
A4331 : Elaboration et finalisation de la DP pour le recrutement de consultants chargés de l'élaboration du DP du dispositif d'appui à la recherche																								UGP	
A4332 : Recrutement de consultants pour l'élaboration du dispositif d'appui à la recherche																								CE	UGP
A4333 : Elaboration du dispositif d'appui à la recherche																								Consultants	UGP & Parties prenantes
A4334 : Validation du dispositif d'appui à la recherche																								UGP	Consultants, MEN, & Parties prenantes
A4335 : Finalisation du dispositif d'appui à la recherche																								Consultants	UGP
AS434 : Mise en œuvre du dispositif d'appui à la recherche																									
AS4341 : Mise en œuvre du dispositif d'appui à la recherche																								UGP	UGP & Parties prenantes
Composante 5 : Gestion efficace du Programme																									
R01 : Les activités de démarrage sont bien menées																									

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
AS011 : Recrutement du personnel																								DRH	DEMEN
A0110 : Elaboration et validation des TDR																								DEN	DRH & CGAF
A0111 : Elaboration de la DP pour le recrutement du cabinet chargé du recrutement du personnel de l'UGP																								CGAF/D EMEN	DACM
A0112 : Recrutement du cabinet chargé du recrutement																								DACM	DEMEN & DRH
A0113 : Recrutement du personnel																								DRH	DEMEN
A0114 : Mise en place du personnel																								DEMEN	DRH
AS012 : Signature des textes organisant la gestion du PRDEN																								DEMEN	CGAF
A0121 : Désignation du Coordonnateur de l'UGP																								DEMEN	CGAF
A0122 : Délégation de pouvoirs spécifiques																								DEMEN	C/UGP
A0123 : Signature de tous autres textes requis																								DEMEN	C/UGP
AS013 : Mobilisation de locaux																								DEMEN	C/UGP
A0131 : Identification des locaux devant abriter l'UGP																								C/UGP	CGAF
A0132 : Prise de texte affectant les locaux à l'UGP																								DEMEN	C/UGP
AS014 : Acquisition & installation des équipements des locaux de l'UGP																								C/UGP	CGAF
A0140 : Elaboration et validation des TDR																								C/UGP	CGAF

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées	
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1			
A0141 : Elaboration du DAO pour le recrutement des fournisseurs des équipements et mobilier																								CGAF/D EMEN	DACM	
A0142 : Recrutement des prestataires																									DACM	CGAF
A0143 : Livraison et installation des équipements et mobiliers																									CGAF/D EMEN	C/UGP & DACM
AS015 : Table ronde des bailleurs de fonds																										
A0150 : Elaboration des TDR																									DEN	Autres services de la C/UEMOA
A0151 : Elaboration de la DP pour le recrutement du consultant																										
A0152 : Elaboration des kits des participants																									Consult ants	DEN
A0153 : Edition des kits des participants																									Consult ants	DEN
A0154 : Préparation																									PCOM	DEMEN
A0155 : Organisation																									PCOM	DEMEN
R02 : Le Programme est bien géré																										
AS021 : Acquisition des fournitures de bureau et divers abonnements																										
A0211 : Acquisition des fournitures de bureau & divers abonnements																									UGP	COS & CNS
AS022 : Tenue des réunions du COS																										
A0220 : Elaboration des TDR des réunions du COS																									UGP	COS

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A0221 : Préparation des réunions du COS																								UGP	
A0222 : Tenue des réunions du COS																								COS	UGP
A0223 : Mise en œuvre des recommandations																								UGP	COS
AS023 : Tenue des réunions des CNS																									
A0230 : Elaboration des TDR des réunions des CNS																								CNS	UGP
A0231 : Préparation des réunions des CNS																								CNS	
A0232 : Tenue des réunions des CNS																								CNS	
A0233 : Mise en œuvre des recommandations																								CNS	UGP
AS024 : Elaboration et la diffusion des rapports mensuels, trimestriels et annuels																									
A0241 : Elaboration et la diffusion des rapports mensuels, trimestriels et annuels																								UGP	
AS025 : Organisation des revues annuelles de performances																								UGP	COS & CNS
A0251 : Organisation des revues annuelles de performances																									
AS026 : Organisation des revues multipartites																								UGP	COS, PTF & CNS
A0260 : Elaboration des TDR des revues multipartites																								PTF & Commission UEMOA	
A0261 : Préparation des missions de revues multipartites																									UGP

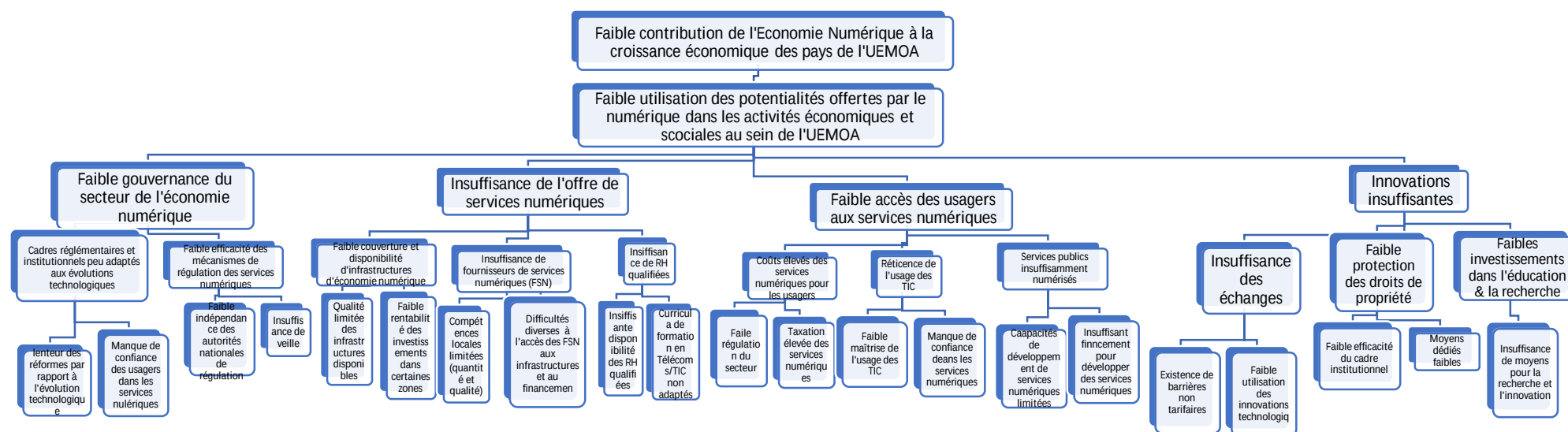
	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A0262 : Organisation des revues multipartites																								UGP	PTF & C/UEMOA
A0263 : Mise en œuvre des recommandations																								UGP	COS
AS027 : Visites de terrain des membres de l'UGP																									
A0270 : Elaboration des TDR des visites de terrain																								UGP	
A0271 : Préparation des visites de terrain																								UGP	CNS
A0272 : Organisation des visites de terrain																								UGP	CNS
A0273 : Mise en œuvre des recommandations																								UGP	CNS
AS028 : Visites de terrain des membres du COS																									
A0280 : Elaboration des TDR des visites de terrain																								COS	UGP
A0281 : Préparation des visites de terrain																								UGP	COS
A0282 : Organisation des visites de terrain																								COS	CNS
A0283 : Mise en œuvre des recommandations																								UGP	COS
AS029 : Visites de terrain des membres des CNS																									
A0290 : Elaboration des TDR des visites de terrain																								CNS	
A0291 : Préparation des visites de terrain																								CNS	UGP
A0292 : Organisation des visites de terrain																								CNS	Prestataires

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A0293 : Mise en œuvre des recommandations																								UGP	CNS
AS0210 : Réalisation de l'évaluation à mi-parcours																									
A02100 : Elaboration et validation des TDR																								UGP	DS&E
A02101 : Elaboration de la DP pour le recrutement de l'évaluateur																								UGP	CGAF
A02102 : Recrutement de l'évaluateur																								UGP	CGAF & DS&E
A02103 : Réalisation de l'évaluation à mi-parcours																								Consultant	UGP & DS&E
A02104 : Validation du rapport de l'évaluation à mi-parcours																								Consultant	UGP & DS&E
A02105 : Finalisation du rapport de l'évaluation à mi-parcours																								Consultant	UGP
AS0211 : Réalisation de l'évaluation finale																									
A02110 : Elaboration et validation des TDR																								UGP	DS&E
A02111 : Elaboration de la DP pour le recrutement de l'évaluateur																								UGP	CGAF
A02112 : Recrutement de l'évaluateur																								UGP	CGAF & DS&E
A02113 : Réalisation de l'évaluation finale																								Consultant	UGP & DS&E
A02114 : Validation du rapport de l'évaluation finale																								Consultant	UGP & DS&E
A02115 : Finalisation du rapport de l'évaluation finale																								Consultant	UGP
AS0212 : Audits																									

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A02120 : Elaboration des TDR de réalisation des audits																								UGP	
A02121 : Elaboration de la DP pour le recrutement de l'auditeur																								UGP	
A02122 : Recrutement du Cabinet d'audit																								CE	UGP
A02123 : Réalisation d'audit																								Auditeur	UGP
A02124 : Mise en œuvre des recommandations																								UGP	COS
AS0213 : Elaboration du manuel d'exécution du Programme																									
A02130 : Elaboration des TDR d'élaboration du manuel d'exécution du Programme																								UGP	
A02131 : Elaboration de la DP pour le recrutement du consultant																								UGP	
A02132 : Recrutement du Consultant																								CE	UGP
A02133 : Elaboration du manuel d'exécution																								Consul tant	UGP
A02134 : Validation du manuel d'exécution																								UGP	Consul tant
A02135 : Finalisation du manuel d'exécution																								Consul tant	UGP
AS0214 : Appui à la collecte de données sur le secteur de l'économie numérique																									
A02140 : Elaboration des TDR du système d'information sur le secteur de l'économie numérique																									
A02141 : Observations des INS sur les TDR																									

	PD		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				P C	Responsable	Structures associées
	T 1	T 2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1		
A02142 : Elaboration de la DP de recrutement de consultants																									
A02143 : Recrutement de consultants																									
A02144 : Elaboration du système d'information sur le secteur																									
A02145 : Validation du système d'information sur le secteur																									
A02146 : Mise en place de l'appui aux INS pour la collecte des données du système d'information																									
AS0215 : Clôture du Programme																									
A02151 : Clôture des contrats																									
A02152 : Elaboration du rapport d'exécution final																								UGP	COS, CNS
A02153 : Rapport sur les dossiers à archiver																								UGP	CGAF
A02154 : Dégagement des ressources humaines et matérielles mobilisées																								UGP	DSAF
A02155 : Note de décharge du Coordonnateur du Programme																								DEMEN	C/UGP
A02156 : Rassemblement & archivage de tous les livrables et documents du Programme																								UGP	CGAF

Annexe 3 : Analyse des problèmes



Annexe 4 : Fiches des indicateurs

Table des matières

Indicateur IOV 1 : Indice de développement de l'e-gouvernement des Nations Unies (EGDI)	166
Indicateur IOV 2 : Taux d'utilisation des services financiers mobiles	167
Indicateur IOV 3 : Taux moyen d'application des textes communautaires adoptés par le CMS dans le cadre du PRDEN	168
Annexe IOV 4 : Nombre de nouveaux textes communautaires adoptés par le Conseil des Ministres Statutaire dans le cadre du PRDEN	169
Indicateur IOV 5 : Nombre d'exemplaires de nouveaux textes communautaires adoptés par le Conseil des Ministres Statutaire édités	170
Indicateur IOV 6 : Nombre de campagnes d'IEC sur les nouveaux textes communautaires	171
Indicateur IOV 7 : Nombre de missions d'information et de sensibilisation sur les nouveaux textes communautaires adoptés par le CMS	172
Indicateur IOV 8 : Taux moyen de transposition de textes communautaires adoptés par le CMS dans le cadre du PRDEN	173
Indicateur IOV 9 : Nombre de missions de lobbying réalisées pour l'adoption et la signature des textes législatifs et réglementaires nationaux adaptés aux nouveaux textes communautaires	174
Indicateur IOV 10 : Nombre de campagnes d'IEC sur les nouveaux textes adoptés par les Etats	175
Indicateur IOV 11 : Nombre de réunions des Autorités Nationales de Régulation (ANR) de l'espace UEMOA organisées	176
Indicateur IOV 12 : Nombre d'ANR renforcées	177
Indicateur IOV 13 : Nombre d'exemplaires du guide pour un comportement responsable sur les réseaux sociaux édités	178
Indicateur IOV 14 : Nombre d'exemplaires des lignes directrices pour le renforcement de la confiance dans les instruments financiers numériques édités	179
Indicateur IOV 15 : Nombre de séances d'IEC sur le guide pour un comportement responsable sur les réseaux sociaux et les lignes directrices pour le renforcement de la confiance dans les instruments financiers numériques organisées	180
Indicateur IOV 16 : Nombre d'organisations de protection des données à caractère personnel, de lutte contre la Cybersécurité et de sécurisation des systèmes d'information renforcées	181
Indicateur IOV 17 : Taux d'utilisation d'Internet mobile	182
Indicateur IOV 18 : Taux d'utilisation d'Internet fixe	183
Indicateur IOV 19 : Part du SMIG consacrée à l'accès permanent à Internet	184
Indicateur IOV 20 : Taux de population couverte par un signal mobile 3G	185
Indicateur IOV 21 : Nombre de Cases numériques construites	186
Indicateur IOV 22 : Nombre de Cases numériques fonctionnelles	187
Indicateur IOV 23 : Nombre de sessions de renforcement des capacités des structures en charge des services prioritaires organisées	188
Indicateur IOV 24 : Nombre d'agents des services des secteurs prioritaires formés	189

Indicateur IOV 25 : Nombre d'ateliers régionaux de partage d'expériences sur les services publics numériques organisés.....	190
Indicateur IOV 26 : Nombre de liaisons principales manquantes en service	191
Indicateur IOV 27 : Nombre de liaisons de secours prioritaires en service.....	192
Indicateur IOV 28 : Nombre d'études complémentaires réalisées	193
Indicateur IOV 29 : Nombre de services publics digitalisés.....	194
Indicateur IOV 30 : Règlement portant principes fondamentaux relatifs à la fourniture de services publics numériques dans l'espace UEMOA adopté	195
Indicateur IOV 31 : Nombre de classes dont les cours sont digitalisés	196
Indicateur IOV 32 : Nombre d'hôpitaux dotés d'infrastructure de promotion de la télémédecine	197
Somme du nombre des hôpitaux dotés d'infrastructure de promotion de la télémédecine	197
Indicateur IOV 33 : Nombre de structures du secteur agricole bénéficiaires de la digitalisation	198
Somme du nombre des structures du secteur agricole bénéficiaires de la digitalisation	198
Indicateur IOV 34 : Nombre de structures intégrées au développement du commerce électronique.....	199
Somme du nombre des structures intégrées au développement du commerce électronique	199
Indicateur IOV 35 : Nombre d'ateliers de partage d'expériences réussies en matière de digitalisation des services publics organisés.....	200
Indicateur IOV 36 : Nombre d'administrations publiques appuyées dans le cadre de la digitalisation des services publics	201
Indicateur IOV 37 : Texte visant la promotion des FSN adopté	202
Indicateur IOV 38 : Mécanisme de financement des FSN adopté	203
Indicateur IOV 39 : Nombre de pays ayant mis en place un mécanisme de soutien aux FSN	204
Indicateur IOV 40 : Nombre de brevets déposés dans le secteur des TIC par les bénéficiaires du PRDEN auprès des structures agréées	205
Indicateur IOV 41 : Nombre de nouvelles inventions dans les TIC réalisées par les bénéficiaires du PRDEN.....	206
Indicateur IOV 42 : Nombre de foras annuels des instituts de formation en TIC organisés	207
Indicateur IOV 43 : Nombre de curricula de formation en TIC adoptés.....	208
Indicateur IOV 44 : Nombre d'Etats membres ayant mis en œuvre les nouveaux curricula	208
Indicateur IOV 45 : Nombre de bourses d'excellence TIC offertes par le Programme.....	209
Indicateur IOV 46 : Nombre de bourses de certification accordées par le Programme.....	210
Indicateur IOV 47 : Mécanisme de soutien aux startups adopté.....	211
Indicateur IOV 48 : Nombre de startups subventionnées	212
Indicateur IOV 49 : Mécanisme de soutien aux incubateurs adopté.....	213
Indicateur IOV 50 : Nombre d'incubateurs subventionnés.....	214
Indicateur IOV 51 : Mécanisme de soutien à l'innovation adopté	215
Indicateur IOV 52 : Nombre d'innovations subventionnées.....	216
Indicateur IOV 53 : Mécanisme de soutien à la recherche adopté	217
Indicateur IOV 54 : Nombre de chercheurs subventionnés	218

Indicateur IOV 55 : Temps mis pour exécuter les activités de démarrage	219
Indicateur IOV 56 : Taux d'exécution physique du Programme	220
Indicateur IOV 57 : Taux d'exécution financière du Programme.....	221

Indicateur IOV 1 : Indice de développement de l'e-gouvernement des Nations Unies (EGDI)

Intitulé de l'indicateur	Indice de développement de l'e-gouvernement des Nations Unies (EGDI)		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique			
Résultat			
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n-2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	RSE/UGP	
	Mode de collecte des données de base	Enquêtes	
	Service responsable de la collecte des données de base	Nations Unies	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	Nations Unies	
	Service de validation	Nations Unies	
	Formule de calcul		
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Indice composite destiné à évaluer le niveau de chaque pays en matière d'utilisation des services en ligne, d'infrastructures TIC et de compétences numériques	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

Indicateur IOV 2 : Taux d'utilisation des services financiers mobiles

Intitulé de l'indicateur	Taux d'utilisation des services financiers mobiles		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique			
Résultat			
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Pourcentage	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n-2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	RSE/UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	BCEAO	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	BCEAO	
	Service de validation	BCEAO	
	Formule de calcul		
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Indice destiné à évaluer le niveau d'utilisation des services financiers mobiles dans chaque pays	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

Indicateur IOV 3 : Taux moyen d'application des textes communautaires adoptés par le CMS dans le cadre du PRDEN

Intitulé de l'indicateur	Taux moyen d'application des textes communautaires adoptés par le CMS dans le cadre du PRDEN		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Renforcer la gouvernance du secteur de l'Economie Numérique		
Résultat	Le nouveau cadre législatif et réglementaire au niveau communautaire adapté aux évolutions technologiques est adopté		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n ¹⁴ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	PCOM	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	PCOM	
	Service de validation	PCOM	
	Formule de calcul	Somme du nombre des textes adoptés par les Etats membres/Nombre de textes adoptés par le Conseil des Ministres Statutaire (CMS)	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer l'engagement des Etats membres dans la transposition des textes communautaires	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

¹⁴ N+1 étant la première année du DPPD

Annexe IOV 4 : Nombre de nouveaux textes communautaires adoptés par le Conseil des Ministres Statutaire dans le cadre du PRDEN

Intitulé de l'indicateur	Nombre de nouveaux textes communautaires adoptés par le Conseil des Ministres Statutaire		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Renforcer la gouvernance du secteur de l'Economie Numérique		
Résultat	Le nouveau cadre législatif et réglementaire au niveau communautaire adapté aux évolutions technologiques est adopté		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n ¹⁵ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Somme des textes adoptés par le Conseil des Ministres Statutaire (CMS) à savoir le nouveau cadre législatif et réglementaire, les textes complémentaires et les textes visant la promotion des usages numériques	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer l'engagement du Conseil des Ministres Statutaire en faveur de la modernisation des textes communautaires	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

¹⁵ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 5 : Nombre d'exemplaires de nouveaux textes communautaires adoptés par le Conseil des Ministres Statutaire édités

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'exemplaires de nouveaux textes communautaires adoptés par le Conseil des Ministres Statutaire édités		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Renforcer la gouvernance du secteur de l'Economie Numérique		
Résultat	Le nouveau cadre législatif et réglementaire au niveau communautaire adapté aux évolutions technologiques est adopté		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	NA	
	Année n ¹⁶ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Somme des nombres d'exemplaires des textes adoptés par le Conseil des Ministres Statutaire (CMS) (nouveau cadre législatif et réglementaire, textes complémentaires et textes visant la promotion des usages numériques) édités	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Sert à la dissémination et à la diffusion des nouveaux adoptés	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

¹⁶ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 6 : Nombre de campagnes d'IEC sur les nouveaux textes communautaires

Intitulé de l'indicateur	Nombre de campagnes d'IEC sur les nouveaux textes communautaires		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Renforcer la gouvernance du secteur de l'Economie Numérique		
Résultat	Le nouveau cadre législatif et réglementaire au niveau communautaire adapté aux évolutions technologiques est adopté		
Description de l'indicateur	Unité de mesure		Nombre
	Périodicité		Annuelle
	Désagrégation		Par pays
	Année n ¹⁷ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte		UGP
	Mode de collecte des données de base		Collecte administrative
	Service responsable de la collecte des données de base		RSE/UGP
	Service responsable du calcul de l'indicateur		RSE/UGP
	Service de validation		C/UGP
	Formule de calcul		Somme des textes communautaires adoptés édités
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse		Contribue à l'information et à la sensibilisation en faveur des actions d'harmonisation entreprises par la Commission de l'UEMOA
	Limites liées à l'indicateur		Néant
Commentaires : Néant			

¹⁷ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 7 : Nombre de missions d'information et de sensibilisation sur les nouveaux textes communautaires adoptés par le CMS

Intitulé de l'indicateur	Nombre de missions d'information et de sensibilisation sur les nouveaux textes communautaires adoptés par le CMS		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Renforcer la gouvernance du secteur de l'Economie Numérique		
Résultat	Le nouveau cadre législatif et réglementaire au niveau communautaire adapté aux évolutions technologiques est adopté		
Description de l'indicateur	Unité de mesure		Nombre
	Périodicité		Semestrielle
	Désagrégation		Par pays
	Année n ¹⁸ -2		Année n-1
			Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte		UGP
	Mode de collecte des données de base		Collecte administrative
	Service responsable de la collecte des données de base		RSE/UGP
	Service responsable du calcul de l'indicateur		RSE/UGP
	Service de validation		C/UGP
	Formule de calcul		Somme du nombre des missions d'information et de sensibilisation réalisées dans les pays de l'Union pour la campagne d'IEC sur les nouveaux textes communautaires
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse		Permet (i) de sensibiliser les autorités des Etats membres sur la nécessité d'actualiser leur législation et réglementation dans le secteur de l'Economie Numérique (ii) d'informer tous les acteurs concernés de la disponibilité de nouveaux textes communautaires
	Limites liées à l'indicateur		Néant
Commentaires : Néant			

¹⁸ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 8 : Taux moyen de transposition de textes communautaires adoptés par le CMS dans le cadre du PRDEN

Intitulé de l'indicateur	Taux moyen de transposition de textes communautaires adoptés par le CMS dans le cadre du PRDEN		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Renforcer la gouvernance du secteur de l'Economie Numérique		
Résultat	Les nouveaux textes communautaires sont transposés dans la législation et les réglementations nationales		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n ¹⁹ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	CNS	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	CNS	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	CNS	
	Service de validation	CNS	
	Formule de calcul	Somme du nombre de textes législatifs votés par les Parlements nationaux / Nombre de textes requis par les nouveaux textes communautaires	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer l'engagement des Etats membres et de leur Parlement en faveur de la modernisation de la législation et de la réglementation du secteur de l'Economie Numérique de leurs pays respectifs	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

¹⁹ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 9 : Nombre de missions de lobbying réalisées pour l'adoption et la signature des textes législatifs et réglementaires nationaux adaptés aux nouveaux textes communautaires

Intitulé de l'indicateur	Nombre de missions de lobbying réalisées pour l'adoption et la signature des textes législatifs et réglementaires nationaux adaptés aux nouveaux textes communautaires		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Renforcer la gouvernance du secteur de l'Economie Numérique		
Résultat	Les nouveaux textes communautaires sont transposés dans la législation et les réglementations nationales		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Semestrielle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n ²⁰ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Somme du nombre des missions de lobbying réalisées dans les pays de l'Union pour inciter à la célérité de la transposition	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet (i) de sensibiliser les autorités des Etats membres sur la nécessité d'aller vite dans l'actualisation leur législation et réglementation dans le secteur de l'Economie Numérique	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

²⁰ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 10 : Nombre de campagnes d'IEC sur les nouveaux textes adoptés par les Etats

Intitulé de l'indicateur	Nombre de campagnes d'IEC sur les nouveaux textes adoptés par les Etats		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Renforcer la gouvernance du secteur de l'Economie Numérique		
Résultat	Les nouveaux textes communautaires sont transposés dans la législation et les réglementations nationales		
Description de l'indicateur	Unité de mesure		Nombre
	Périodicité		Semestrielle
	Désagrégation		Par pays
	Année n ²¹ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte		UGP
	Mode de collecte des données de base		Collecte administrative
	Service responsable de la collecte des données de base		CNS
	Service responsable du calcul de l'indicateur		CNS
	Service de validation		CNS
	Formule de calcul		Somme du nombre des séances d'IEC sur les nouveaux textes adoptés par les Etats membres
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse		Contribue aux actions d'information et de sensibilisation des citoyens sur les nouveaux textes organisant le secteur de l'Economie Numérique
	Limites liées à l'indicateur		Néant
Commentaires : Néant			

²¹ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 11 : Nombre de réunions des Autorités Nationales de Régulation (ANR) de l'espace UEMOA organisées

Intitulé de l'indicateur	Nombre réunions des Autorités Nationales de Régulation (ANR) de l'espace UEMOA organisées		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Renforcer la gouvernance du secteur de l'Economie Numérique		
Résultat	Les mécanismes de régulation sont améliorés		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Semestrielle	
	Périodicité	NA	
	Année n ²² -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Somme du nombre des réunions des organes de régulation de l'espace UEMOA organisées	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet de suivre l'intensification de la coopération entre les ANR de l'espace UEMOA	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

²² N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 12 : Nombre d'ANR renforcées

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'ANR renforcées		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Renforcer la gouvernance du secteur de l'Economie Numérique		
Résultat	Les mécanismes de régulation sont améliorés		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Semestrielle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n ²³ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Somme du nombre des ANR ayant bénéficié d'actions de renforcement de capacités	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet de mesurer l'engagement des ANR en faveur de l'intensification de la coopération entre les organes de régulation de l'espace UEMOA	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

²³ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 13 : Nombre d'exemplaires du guide pour un comportement responsable sur les réseaux sociaux édités

Intitulé de l'indicateur	Nombre de guides pour un comportement responsable sur les réseaux sociaux édités		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Renforcer la gouvernance du secteur de l'Economie Numérique		
Résultat	La confiance des populations dans l'usage du numérique s'est accrue		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Semestrielle	
	Désagrégation	NA	
	Année n ²⁴ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Somme du nombre des guides édités	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Contribue au renforcement de la confiance dans l'usage du numérique	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

²⁴ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 14 : Nombre d'exemplaires des lignes directrices pour le renforcement de la confiance dans les instruments financiers numériques édités

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'exemplaires de lignes directrices pour le renforcement de la confiance dans les instruments financiers numériques édités		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Renforcer la gouvernance du secteur de l'Economie Numérique		
Résultat	La confiance des populations dans l'usage du numérique s'est accrue		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Semestrielle	
	Désagrégation	NA	
	Année n ²⁵ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Somme du nombre des documents de lignes directrices édités	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Contribue au renforcement de la confiance dans l'usage du numérique	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

²⁵ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 15 : Nombre de séances d'IEC sur le guide pour un comportement responsable sur les réseaux sociaux et les lignes directrices pour le renforcement de la confiance dans les instruments financiers numériques organisées

Intitulé de l'indicateur	Nombre de séances d'IEC sur le guide pour un comportement responsable sur les réseaux sociaux et les lignes directrices pour le renforcement de la confiance dans les instruments financiers numériques organisées		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Renforcer la gouvernance du secteur de l'Economie Numérique		
Résultat	La confiance des populations dans l'usage du numérique s'est accrue		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Semestrielle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n ²⁶ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	CNS	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	CNS	
	Service de validation	CNS	
	Formule de calcul	Somme du nombre des participants aux séances d'IEC sur les deux textes susindiqués	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Contribue aux actions de sensibilisation pour le renforcement de la confiance dans les usages numériques	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

²⁶ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 16 : Nombre d'organisations de protection des données à caractère personnel, de lutte contre la Cybersécurité et de sécurisation des systèmes d'information renforcées

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'organisations de protection des données à caractère personnel, de lutte contre la Cybersécurité et de sécurisation des systèmes d'information renforcées		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Renforcer la gouvernance du secteur de l'Economie Numérique		
Résultat	La confiance des populations dans l'usage du numérique s'est accrue		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Semestrielle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n ²⁷ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Somme du nombre des organisations de protection des données à caractère personnel, de lutte contre la Cybersécurité et de sécurisation des systèmes d'information renforcées	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Contribue au renforcement de la coopération entre des organisations suscitées et à la sécurisation des usages numériques	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

²⁷ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 17 : Taux d'utilisation d'Internet mobile

Intitulé de l'indicateur	Taux d'utilisation d'Internet mobile		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Améliorer l'accès des usagers aux services numériques		
Résultat			
Description de l'indicateur	Unité de mesure		%
	Périodicité		Annuelle
	Désagrégation		Par pays
	Année n ²⁸ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte		RSE/UGP
	Mode de collecte des données de base		Collecte administrative
	Service responsable de la collecte des données de base		MEN
	Service responsable du calcul de l'indicateur		MEN
	Service de validation		MEN
	Formule de calcul		Population connectée à Internet/Population totale
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse		Permet d'évaluer le niveau d'utilisation de l'Internet mobile dans chaque pays
	Limites liées à l'indicateur		Néant
Commentaires : Néant			

²⁸ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 18 : Taux d'utilisation d'Internet fixe

Intitulé de l'indicateur	Taux d'utilisation d'Internet fixe		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Améliorer l'accès des usagers aux services numériques		
Résultat			
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n ²⁹ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	RSE/UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	MEN	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	MEN	
	Service de validation	MEN	
	Formule de calcul	Population connectée à Internet/Population totale	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer le niveau d'utilisation de l'Internet fixe dans chaque pays	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

²⁹ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 19 : Part du SMIG consacrée à l'accès permanent à Internet

Intitulé de l'indicateur	Part du SMIG consacrée à l'accès permanent à Internet		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Améliorer l'accès des usagers aux services numériques		
Résultat			
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n ³⁰ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	MEN des Etats membres	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	MEN des Etats membres	
	Service de validation	MEN des Etats membres	
	Formule de calcul	Moyenne des rapports SMIG/coût d'accès permanent à Internet	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet de comparer la compétitivité des services offerts aux usagers des services numériques	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

³⁰ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 20 : Taux de population couverte par un signal mobile 3G

Intitulé de l'indicateur	Taux de population couverte par un signal mobile 3G		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Améliorer l'accès des usagers aux services numériques		
Résultat			
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n ³¹ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	MEN des Etats membres	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	MEN des Etats membres	
	Service de validation	MEN des Etats membres	
	Formule de calcul	Effectif de la population couverte par un signal mobile 3G / Total de la population	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer la couverture des pays par un signal mobile 3G	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

³¹ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 21 : Nombre de Cases numériques construites

Intitulé de l'indicateur	Nombre de Cases numériques construites		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Améliorer l'accès des usagers aux services numériques		
Résultat	L'accessibilité économique des services numériques est améliorée		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Trimestrielle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n ³² -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	CNS	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	CNS	
	Service de validation	CNS	
	Formule de calcul	Somme du nombre des Cases numériques construites	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer l'efficacité de l'UGP, des municipalités concernées et des prestataires recrutés à cet effet. Permet d'évaluer la contribution du PRDEN à la réduction de la fracture numérique entre zones couvertes et non couvertes par un signal mobile	
	Limites liées à l'indicateur		
Commentaires : Néant			

³² N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 22 : Nombre de Cases numériques fonctionnelles

Intitulé de l'indicateur	Nombre de Cases numériques fonctionnelles		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Améliorer l'accès des usagers aux services numériques		
Résultat	L'accessibilité économique des services numériques est améliorée		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Trimestrielle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n ³³ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	CNS	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	CNS	
	Service de validation	CNS	
	Formule de calcul	Somme du nombre des Cases numériques fonctionnelles	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer l'efficacité de l'UGP, des municipalités concernées et des prestataires recrutés à cet effet. Permet d'évaluer la contribution du PRDEN à la réduction de la fracture numérique entre zones couvertes et non couvertes par un signal mobile	
	Limites liées à l'indicateur		
Commentaires : Néant			

³³ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 23 : Nombre de sessions de renforcement des capacités des structures en charge des services prioritaires organisées

Intitulé de l'indicateur	Nombre de sessions de renforcement des capacités des structures en charge des services prioritaires organisées		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Améliorer l'accès des usagers aux services numériques		
Résultat	Les capacités d'utilisation des services numériques par les usagers sont améliorées		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Semestrielle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n ³⁴ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Somme du nombre des sessions de renforcement des capacités organisées	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer l'efficacité de l'UGP et l'engagement des structures bénéficiaires en faveur des actions de renforcement des capacités des agents des services bénéficiaires	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

³⁴ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 24 : Nombre d'agents des services des secteurs prioritaires formés

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'agents des services des secteurs prioritaires formés		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Améliorer l'accès des usagers aux services numériques		
Résultat	Les capacités d'utilisation des services numériques par les usagers sont améliorées		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Semestrielle	
	Désagrégation	Selon le genre et par pays	
	Année n ³⁵ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Somme du nombre des agents des services des secteurs prioritaires formés	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer la disponibilité des structures concernées et leur engagement en faveur des activités du Programme. Permet aussi d'apprécier les actions de renforcement de capacités	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

³⁵ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 25 : Nombre d'ateliers régionaux de partage d'expériences sur les services publics numériques organisés

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'ateliers régionaux de partage d'expériences sur les services publics numériques		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Améliorer l'accès des usagers aux services numériques		
Résultat	Les capacités d'utilisation des services numériques par les usagers sont améliorées		
Description de l'indicateur	Unité de mesure		Nombre
	Périodicité		Semestrielle
	Désagrégation		Par pays
	Année n ³⁶ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte		UGP
	Mode de collecte des données de base		Collecte administrative
	Service responsable de la collecte des données de base		RSE/UGP
	Service responsable du calcul de l'indicateur		RSE/UGP
	Service de validation		C/UGP
	Formule de calcul		Somme du nombre des ateliers régionaux de partage d'expériences sur les services publics numériques organisés
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse		Permet d'évaluer l'efficacité de l'UGP et la disponibilité des services publics numériques Permet aussi d'évaluer l'intensité de la coopération entre les administrations publiques concernées
	Limites liées à l'indicateur		Néant
	Commentaires : Néant		

³⁶ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 26 : Nombre de liaisons principales manquantes en service

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'interconnexions principales manquantes en service		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Améliorer l'accès des usagers aux services numériques		
Résultat	La couverture et la disponibilité des infrastructures sont améliorées		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Désagrégation	Par pays	
	Périodicité	Annuelle	
	Année n ³⁷ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Somme du nombre des interconnexions principales manquantes construites mises en service	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer la couverture du territoire de l'Union en infrastructures d'interconnexion	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

³⁷ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 27 : Nombre de liaisons de secours prioritaires en service

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'interconnexions de secours prioritaires en service		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Améliorer l'accès des usagers aux services numériques		
Résultat	La couverture et la disponibilité des infrastructures sont améliorées		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Désagrégation	Par pays	
	Périodicité	Annuelle	
	Année n ³⁸ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Somme du nombre des interconnexions de secours prioritaires mises en service	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer la couverture du territoire de l'Union en infrastructures d'interconnexion	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

³⁸ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 28 : Nombre d'études complémentaires réalisées

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'études complémentaires réalisées		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Améliorer l'accès des usagers aux services numériques		
Résultat	La couverture et la disponibilité des infrastructures sont améliorées		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Trimestrielle	
	Désagrégation	NA	
	Année n ³⁹ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Somme du nombre des rapports d'études complémentaires réalisées	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'apprécier la célérité de la mise en place des conditions de lancement des travaux de construction des infrastructures d'interconnexion	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

³⁹ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 29 : Nombre de services publics digitalisés

Intitulé de l'indicateur	Nombre de services publics digitalisés		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Accroître l'offre de services numériques		
Résultat			
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n ⁴⁰ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	CNS	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	CNS	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	CNS	
	Service de validation	CNS	
	Formule de calcul	Somme du nombre des services publics digitalisés	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'apprécier l'efficacité des administrations en charge des services publics retenus et l'effort des Etats vers la dématérialisation des services publics	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

⁴⁰ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 30 : Règlement portant principes fondamentaux relatifs à la fourniture de services publics numériques dans l'espace UEMOA adopté

Intitulé de l'indicateur	Règlement portant principes fondamentaux relatifs à la fourniture de services publics numériques dans l'espace UEMOA adopté		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Accroître l'offre de services numériques		
Résultat	Des conditions favorables à l'accélération de la digitalisation des services publics dans les Etats membres sont créées		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Oui/Non	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	NA	
	Année n ⁴¹ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	CNS	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	CNS	
	Service de validation	CNS	
	Formule de calcul	Apporter la réponse oui ou non à l'adoption dudit règlement	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer la célérité de l'UGP et des Instances de l'Union en faveur de la fourniture de services publics numériques dans l'espace UEMOA	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

⁴¹ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 31 : Nombre de classes dont les cours sont digitalisés

Intitulé de l'indicateur	Nombre de classes dont les cours sont digitalisés		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Accroître l'offre de services numériques		
Résultat	Des conditions favorables à l'accélération de la digitalisation des services publics dans les Etats membres sont créées		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n42-2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Somme du nombre des classes dont les cours sont digitalisés	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Contribue à l'accessibilité aux cours, notamment pour les élèves des classes sans enseignants	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

⁴² N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 32 : Nombre d'hôpitaux dotés d'infrastructure de promotion de la télémédecine

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'hôpitaux dotés d'infrastructure de promotion de la télémédecine		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Accroître l'offre de services numériques		
Résultat	Des conditions favorables à l'accélération de la digitalisation des services publics dans les Etats membres sont créées		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n ⁴³ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Somme du nombre des hôpitaux dotés d'infrastructure de promotion de la télémédecine	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Contribue au renforcement des capacités des agents et à l'amélioration des soins dans les hôpitaux.	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

⁴³ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 33 : Nombre de structures du secteur agricole bénéficiaires de la digitalisation

Intitulé de l'indicateur	Nombre de structures du secteur agricole bénéficiaires de la digitalisation		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Accroître l'offre de services numériques		
Résultat	Des conditions favorables à l'accélération de la digitalisation des services publics dans les Etats membres sont créées		
Description de l'indicateur	Unité de mesure		Nombre
	Périodicité		Annuelle
	Désagrégation		Par pays
	Année n ⁴⁴ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte		UGP
	Mode de collecte des données de base		Collecte administrative
	Service responsable de la collecte des données de base		RSE/UGP
	Service responsable du calcul de l'indicateur		RSE/UGP
	Service de validation		C/UGP
	Formule de calcul		Somme du nombre des structures du secteur agricole bénéficiaires de la digitalisation
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse		Contribue à l'accès des acteurs du secteur à l'information pertinente en temps réel.
	Limites liées à l'indicateur		Néant
Commentaires : Néant			

⁴⁴ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 34 : Nombre de structures intégrées au développement du commerce électronique

Intitulé de l'indicateur	Nombre de structures intégrées au développement du commerce électronique		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Accroître l'offre de services numériques		
Résultat	Des conditions favorables à l'accélération de la digitalisation des services publics dans les Etats membres sont créées		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n ⁴⁵ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Somme du nombre des structures intégrées au développement du commerce électronique	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Contribue à l'accès des acteurs du secteur à l'information pertinente en temps réel et à la généralisation du commerce électronique.	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

⁴⁵ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 35 : Nombre d'ateliers de partage d'expériences réussies en matière de digitalisation des services publics organisés

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'ateliers de partage d'expériences réussies en matière de digitalisation des services publics organisés		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Accroître l'offre de services numériques		
Résultat	Des conditions favorables à l'accélération de la digitalisation des services publics dans les Etats membres sont créées		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	NA	
	Année n ⁴⁶ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Somme du nombre d'ateliers de partage d'expériences réussies en matière de digitalisation des services publics organisés	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer l'efficacité de l'UGP et la disponibilité des services publics numériques Contribue à l'intensification de la coopération entre les administrations publiques concernées	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

⁴⁶ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 36 : Nombre d'administrations publiques appuyées dans le cadre de la digitalisation des services publics

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'administrations publiques appuyées dans le cadre de la digitalisation des services publics		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Accroître l'offre de services numériques		
Résultat	Des conditions favorables à l'accélération de la digitalisation des services publics dans les Etats membres sont créées		
Description de l'indicateur	Unité de mesure		Nombre
	Périodicité		Annuelle
	Désagrégation		Par pays
	Année n ⁴⁷ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte		UGP
	Mode de collecte des données de base		Collecte administrative
	Service responsable de la collecte des données de base		RSE/UGP
	Service responsable du calcul de l'indicateur		RSE/UGP
	Service de validation		C/UGP
	Formule de calcul		Somme du nombre des administrations publiques appuyées dans le cadre de la digitalisation des services publics
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse		Permet d'évaluer les actions de renforcement de capacités des administrations publiques concernées
	Limites liées à l'indicateur		Néant
Commentaires : Néant			

⁴⁷ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 37 : Texte visant la promotion des FSN adopté

Intitulé de l'indicateur	Texte visant la promotion des FSN adopté		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Accroître l'offre de services numériques		
Résultat	Des mesures incitatives au profit des Fournisseurs de Services Numériques sont adoptées		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Oui/Non	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	NA	
	Année n ⁴⁸ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	CNS	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	CNS	
	Service de validation	CNS	
	Formule de calcul	Apporter la réponse oui ou non à l'adoption dudit texte	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer la célérité de l'UGP et des Instances de l'Union en faveur de la promotion des Fournisseurs de Services Numériques (FSN)	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

⁴⁸ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 38 : Mécanisme de financement des FSN adopté

Intitulé de l'indicateur	Mécanisme de financement des FSN adopté		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Accroître l'offre de services numériques		
Résultat	Des mesures incitatives au profit des Fournisseurs de Services Numériques sont adoptées		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Oui/Non	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	NA	
	Année n ⁴⁹ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	CNS	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	CNS	
	Service de validation	CNS	
	Formule de calcul	Apporter la réponse oui ou non à l'adoption dudit Mécanisme	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer la célérité de l'UGP et des Instances de l'Union en faveur de la promotion des Fournisseurs de Services Numériques (FSN)	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

⁴⁹ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 39 : Nombre de pays ayant mis en place un mécanisme de soutien aux FSN

Intitulé de l'indicateur	Nombre de pays ayant mis en place un mécanisme de soutien aux FSN		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Accroître l'offre de services numériques		
Résultat	Des mesures incitatives au profit des Fournisseurs de Services Numériques sont adoptées		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n ⁵⁰ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	MEN	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	MEN	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	MEN	
	Service de validation	MEN	
	Formule de calcul	Somme du nombre de pays ayant mis en place un mécanisme de soutien aux FSN	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer la disponibilité de mécanisme de soutien aux FSN dans les pays de l'Union et l'engagement des Etats membres	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

⁵⁰ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 40 : Nombre de brevets déposés dans le secteur des TIC par les bénéficiaires du PRDEN auprès des structures agréées

Intitulé de l'indicateur	Nombre de brevets déposés dans le secteur des TIC par les bénéficiaires du PRDEN auprès des structures agréées		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Promouvoir l'innovation et le développement de la recherche		
Résultat			
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	Par pays et selon le genre	
	Année n ⁵¹ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	OAPI	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Somme du nombre des brevets déposés dans le secteur des TIC par les bénéficiaires du PRDEN auprès des structures agréées	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'apprécier l'efficacité des actions de promotion de l'innovation et de la recherche dans le cadre du Programme	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

⁵¹ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 41 : Nombre de nouvelles inventions dans les TIC réalisées par les bénéficiaires du PRDEN

Intitulé de l'indicateur	Nombre de nouvelles inventions dans les TIC réalisées par les bénéficiaires du PRDEN		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Promouvoir l'innovation et le développement de la recherche		
Résultat			
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	Par pays et selon le genre	
	Année n ⁵² -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	Structures agréées	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Somme du nombre des brevets déposés dans le secteur des TIC par les bénéficiaires du PRDEN auprès des structures agréées	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'apprécier l'efficacité des actions de promotion de l'innovation et de la recherche dans le cadre du Programme	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

⁵² N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 42 : Nombre de foras annuels des instituts de formation en TIC organisés

Intitulé de l'indicateur	Nombre de foras annuels des instituts de formation en TIC organisés		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Promouvoir l'innovation et le développement de la recherche		
Résultat	Le soutien au développement des compétences numériques est renforcé		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Semestrielle	
	Désagrégation	NA	
	Année n ⁵³ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Somme du nombre de foras annuels des instituts de formation en TIC organisés	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer l'efficacité de l'UGP et la disponibilité instituts de formation en TIC Permet aussi d'évaluer l'intensité de la coopération entre les instituts de formation en TIC	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

⁵³ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 43 : Nombre de curricula de formation en TIC adoptés**Indicateur IOV 44 : Nombre d'Etats membres ayant mis en œuvre les nouveaux curricula**

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'Etats membres ayant mis en œuvre les nouveaux curricula		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Promouvoir l'innovation et le développement de la recherche		
Résultat	Le soutien au développement des compétences numériques est renforcé		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n ⁵⁵ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	CNS	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	CNS	
	Service de validation	CNS	
	Formule de calcul	Somme du nombre des d'Etats membres ayant mis en application les nouveaux curricula	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer l'efficacité des Etats membres et leur engagement des Etats membres en faveur de la modernisation des curricula de formation en TIC	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

⁵⁵ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 45 : Nombre de bourses d'excellence TIC offertes par le Programme

Intitulé de l'indicateur	Nombre de bourses d'excellence TIC offertes par le Programme		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Promouvoir l'innovation et le développement de la recherche		
Résultat	Le soutien au développement des compétences numériques est renforcé		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n ⁵⁶ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	CNS	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	CNS	
	Service de validation	CNS	
	Formule de calcul	Somme du nombre de bourses d'excellence TIC offertes par le Programme	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer la contribution du Programme au développement des compétences en TIC dans l'espace UEMOA. Contribue à l'amélioration de la qualification des Ressources Humaines	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

⁵⁶ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 46 : Nombre de bourses de certification accordées par le Programme

Intitulé de l'indicateur	Nombre de bourses de certification accordées par le Programme		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Promouvoir l'innovation et le développement de la recherche		
Résultat	Le soutien au développement des compétences numériques est renforcé		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n ⁵⁷ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	CNS	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	CNS	
	Service de validation	CNS	
	Formule de calcul	Somme du nombre de bourses de certification en TIC accordées par le Programme	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer la contribution du Programme au développement des compétences en TIC dans l'espace UEMOA. Contribue à l'amélioration de la qualification des Ressources Humaines	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

⁵⁷ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 47 : Mécanisme de soutien aux startups adopté

Intitulé de l'indicateur	Mécanisme de soutien aux startups adopté		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Promouvoir l'innovation et le développement de la recherche		
Résultat	L'appui aux incubateurs et aux startups est renforcé		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Oui/Non	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n ⁵⁸ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	CNS	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	CNS	
	Service de validation	CNS	
	Formule de calcul	Apporter la réponse oui ou non à l'adoption dudit Mécanisme	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer la célérité de l'UGP et des Instances de l'Union en faveur de la promotion des startups	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

⁵⁸ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 48 : Nombre de startups subventionnées

Intitulé de l'indicateur	Nombre de startups subventionnées		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Promouvoir l'innovation et le développement de la recherche		
Résultat	L'appui aux incubateurs et aux startups est renforcé		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Semestrielle	
	Désagrégation	Selon le genre et par pays	
	Année n ⁵⁹ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Somme du nombre des startups subventionnées	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'apprécier le soutien au développement des entreprises développant des solutions numériques dans l'espace UEMOA. Contribue à la promotion de l'innovation et à la diversification des solutions technologiques.	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

⁵⁹ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 49 : Mécanisme de soutien aux incubateurs adopté

Intitulé de l'indicateur	Mécanisme de soutien aux incubateurs adopté		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Promouvoir l'innovation et le développement de la recherche		
Résultat	L'appui aux incubateurs et aux startups est renforcé		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Oui/Non	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n ⁶⁰ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	CNS	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	CNS	
	Service de validation	CNS	
	Formule de calcul	Apporter la réponse oui ou non à l'adoption dudit Mécanisme	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer la célérité de l'UGP et des Instances de l'Union en faveur de la promotion des incubateurs	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

⁶⁰ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 50 : Nombre d'incubateurs subventionnés

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'incubateurs subventionnés		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Promouvoir l'innovation et le développement de la recherche		
Résultat	L'appui aux incubateurs et aux startups est renforcé		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Semestrielle	
	Désagrégation	Selon le genre du responsable de l'incubateur et par pays	
	Année n ⁶¹ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Somme du nombre d'incubateurs subventionnés	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'apprécier le soutien au développement des incubateurs dans l'espace UEMOA. Contribue à la promotion de l'innovation et à la diversification des solutions technologiques.	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

⁶¹ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 51 : Mécanisme de soutien à l'innovation adopté

Intitulé de l'indicateur	Mécanisme de soutien à l'innovation adopté		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Promouvoir l'innovation et le développement de la recherche		
Résultat	Le soutien à l'innovation et à la recherche est renforcé		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Oui/Non	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n ⁶² -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	CNS	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	CNS	
	Service de validation	CNS	
	Formule de calcul	Apporter la réponse oui ou non à l'adoption dudit Mécanisme	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer la célérité de l'UGP et des Instances de l'Union en faveur de la promotion des innovations.	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

⁶² N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 52 : Nombre d'innovations subventionnées

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'innovations subventionnés		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Promouvoir l'innovation et le développement de la recherche		
Résultat	Le soutien à l'innovation et à la recherche est renforcé		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Semestrielle	
	Désagrégation	Selon le genre du responsable de l'incubateur et par pays	
	Année n ⁶³ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Somme du nombre des innovations subventionnées	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'apprécier l'efficacité du soutien au développement des innovations dans l'espace UEMOA. Contribue à la promotion de l'innovation et à la diversification des solutions technologiques.	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

⁶³ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 53 : Mécanisme de soutien à la recherche adopté

Intitulé de l'indicateur	Mécanisme de soutien à la recherche adopté		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Promouvoir l'innovation et le développement de la recherche		
Résultat	Le soutien à l'innovation et à la recherche est renforcé		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Oui/Non	
	Périodicité	Annuelle	
	Désagrégation	Par pays	
	Année n ⁶⁴ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	CNS	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	CNS	
	Service de validation	CNS	
	Formule de calcul	Apporter la réponse oui ou non à l'adoption dudit Mécanisme	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer la célérité de l'UGP et des Instances de l'Union en faveur de la promotion de la recherche en TIC dans l'espace UEMOA	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

⁶⁴ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 54 : Nombre de chercheurs subventionnés

Intitulé de l'indicateur	Nombre de chercheurs subventionnés		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Promouvoir l'innovation et le développement de la recherche		
Résultat	Le soutien à l'innovation et à la recherche est renforcé		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité	Semestrielle	
	Désagrégation	Selon le genre du responsable de l'incubateur et par pays	
	Année n ⁶⁵ -2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Somme du nombre de chercheurs subventionnés	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'apprécier l'efficacité des structures de gestion du Programme et l'importance du soutien au développement de la recherche dans l'espace UEMOA. Contribue à la promotion de l'innovation et à la diversification des solutions technologiques.	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

⁶⁵ N+1 étant la première année du DPPD

Indicateur IOV 55 : Temps mis pour exécuter les activités de démarrage

Intitulé de l'indicateur	Temps mis pour exécuter les activités de démarrage		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Gérer efficacement le Programme		
Résultat	Les activités de démarrage sont bien menées		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Mois	
	Périodicité	Trimestrielle	
	Désagrégation	NA	
	Année n-2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Nombre de mois mis pour exécuter les activités de démarrage	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer l'efficacité du Département en charge de l'Economie Numérique à la Commission de l'UEMOA	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

Indicateur IOV 56 : Taux d'exécution physique du Programme

Intitulé de l'indicateur	Taux d'exécution physique du Programme		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Gérer efficacement le Programme		
Résultat	Le Programme est bien géré		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%	
	Périodicité	Trimestrielle	
	Désagrégation	Par composante et par résultat	
	Année n-2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Nombre d'activités réalisées/Nombre d'activités prévues dans le Plan d'actions	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer les performances de l'exécution physique et l'efficacité de l'UGP	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

Indicateur IOV 57 : Taux d'exécution financière du Programme

Intitulé de l'indicateur	Taux d'exécution financière du Programme (base engagement et base exécution)		
Programme	Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique		
Objectif général	Contribuer à l'accroissement de l'utilisation des services numériques dans les activités économiques et sociales dans l'espace UEMOA.		
Objectif spécifique	Gérer efficacement le Programme		
Résultat	Le Programme est bien géré		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%	
	Périodicité	Trimestrielle	
	Désagrégation	Par composante et par résultat	
	Année n-2	Année n-1	Année n
Source et mode de collecte de l'indicateur	Service responsable de la collecte	UGP	
	Mode de collecte des données de base	Collecte administrative	
	Service responsable de la collecte des données de base	RSE/UGP	
	Service responsable du calcul de l'indicateur	RSE/UGP	
	Service de validation	C/UGP	
	Formule de calcul	Ressources engagées/Ressources budgétisées et Ressources décaissées/ Ressources budgétisées	
Interprétation et analyse de l'indicateur	Modalités d'interprétation et d'analyse	Permet d'évaluer les performances de l'exécution financière et l'efficacité de l'UGP	
	Limites liées à l'indicateur	Néant	
Commentaires : Néant			

Annexe 5 : Méthodologie d'évaluation du coût des activités (annexe séparée)

INTRODUCTION.....	226
I.....	DONNEES GENERALES 227
1.HYPOTHESES D'ÉVALUATION DES COUTS DES ACTIVITES DE LA COMPOSANTE 1	228
1.1. R11 : Le nouveau cadre législatif et réglementaire au niveau communautaire adapté aux évolutions technologiques est adopté.	228
1.1.1. AS111 : Elaboration et adoption du nouveau cadre législatif et réglementaire	228
1.1.2. AS112 : Elaboration et adoption des textes de promotion des usages numériques	228
1.1.3. AS113 : Elaboration et adoption des textes complémentaires	228
1.1.4. AS114 : Edition et vulgarisation des textes adoptés par le Conseil des Ministres Statutaires.....	229
1.1.5. AS115 : IEC des Etats membres sur les textes adoptés par le Conseil des Ministres Statutaire.....	229
1.2. R12 : Les nouveaux textes communautaires sont transposés dans la législation et les réglementations nationales.....	229
1.2.1. AS121 : Appui à l'élaboration des avant-projets de textes nationaux adaptés aux nouveaux textes communautaires	229
1.2.2. AS122 : Missions de lobbying pour l'adoption de la nouvelle législation et pour la signature des textes réglementations subséquents	230
1.2.3. AS123 : Suivi (i) de l'adoption des textes législatifs requis par les Parlements Nationaux et (ii) de l'adoption et signature des règlements et textes d'application.....	230
1.2.4. AS124 : IEC sur les améliorations apportées à la législation et à la réglementation dans les Etats membres	230
1.3. R13 : Les mécanismes de régulation du secteur de l'économie numérique sont améliorés.....	230
1.3.1. AS131 : Soutien aux réunions du Comité des Régulateurs	230
1.3.2. AS132 : Organisation de sessions de partage de bonnes pratiques visant l'amélioration de l'efficacité des mécanismes de régulation.....	230
1.3.3. AS133 : Organisation de sessions de renforcement de capacités du personnel des Autorités Nationales de Régulation (ANR).....	231
1.4. R14 : La confiance des populations dans l'usage du numérique s'est accrue.....	231
1.4.1. AS141 : Élaboration d'un guide pour un comportement responsable sur les réseaux sociaux.....	231
1.4.2. AS142 : Édition de lignes directrices pour le renforcement de la confiance dans les instruments financiers numériques	231
1.4.3. AS143 : Edition et IEC sur le guide pour un comportement responsable sur les réseaux sociaux et les lignes directrices pour le renforcement de la confiance dans les instruments financiers numériques	231

1.4.4.	AS144 : Coopération avec les organisations de protection des données à caractère personnel, de lutte contre la Cybersécurité et de sécurisation des systèmes d'information	232
1.4.5.	AS145 : Renforcement de capacités des organisations de protection des données à caractère personnel, de lutte contre la Cybersécurité et de sécurisation des systèmes d'information	232
2.HYPOTHESES D'ÉVALUATION DES COUTS DES ACTIVITES DE LA COMPOSANTE 2		233
2.1.	R21 : L'accessibilité économique des services numériques est améliorée	233
2.1.1.	AS211 : Elaboration et validation d'un mécanisme d'accès permanent social à Internet	233
2.1.2.	AS212 : Mise en œuvre d'un mécanisme d'accès permanent social à Internet	233
2.1.3.	AS213 : Définition des spécifications techniques des Cases numériques	233
2.1.4.	AS214 : Mise en place de Cases numériques pour un accès communautaire aux TIC dans les zones non couvertes par un signal mobile	233
2.2.	R22 : Les capacités d'utilisation des services numériques par les usagers sont améliorées.....	234
2.2.1.	AS 221 : Renforcement de capacités de digitalisation des services publics des ministères en charge des secteurs prioritaires (agriculture, éducation, santé, justice, finances, sécurité, commerce)	234
2.2.2.	AS 222 : Organisation d'ateliers régionaux de partage d'expériences réussies sur les services publics numériques	234
2.2.3.	AS 223 : Sensibilisation des populations sur les usages numériques	234
2.3.	R23 : La couverture et la disponibilité des infrastructures d'interconnexion sont améliorées.....	235
	AS231 : Organisation de plaidoyer auprès des autorités politiques et économiques	235
2.3.1.	Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire et de leurs d'interconnexion correspondants	235
2.3.2.	Construction de deux (02) liaisons principales manquantes et de leurs points d'interconnexion	237
2.3.3.	Construction de neuf (09) liaisons secours prioritaires et de leurs points d'interconnexion	237
2.3.4.	Elaboration d'un dispositif de secours mutuel sur les liaisons inter-Etats en fibre optique	237
2.3.5.	Mise en œuvre du dispositif de secours mutuel.....	237
3.HYPOTHESES D'ÉVALUATION DES COUTS DES ACTIVITES DE LA COMPOSANTE 3		238
3.1.	R31 : Des conditions favorables à l'accélération de la digitalisation des services publics sont créées.....	238
3.1.1.	AS311 : Elaboration et adoption du règlement portant principes fondamentaux relatifs à la fourniture de services publics numériques dans l'espace UEMOA	238
3.1.2.	AS312 : Appui à la promotion du téléenseignement dans l'espace UEMOA	238

3.1.3.	AS313 : Soutien au développement de la télémédecine dans l'espace UEMOA	238
3.1.4.	AS314 : Appui à la digitalisation des services agricoles dans l'espace UEMOA	239
3.1.5.	AS315 : Soutien au développement du commerce électronique dans l'espace UEMOA	240
3.1.6.	AS316 : Appui aux Etats membres pour la digitalisation des services publics prioritaires (agriculture, éducation, santé, justice, finances, sécurité, commerce)	240
3.1.7.	AS317 : Organisation d'ateliers régionaux de partage d'expériences réussies dans la fourniture des services publics numériques	241
3.2.	R32 : Des mesures incitatives au profit des Fournisseurs de Services Numériques sont adoptées.....	241
3.2.1.	AS321 : Elaboration et adoption d'un texte visant la promotion des Fournisseurs de Services Numériques (FSN)	241
3.2.2.	AS322 : Elaboration et adoption de l'élaboration d'un mécanisme de soutien aux FSN	241
3.2.3.	AS323 : Mise en œuvre dudit mécanisme	242
4.	HYPOTHESES D'ÉVALUATION DES COUTS DES ACTIVITES DE LA COMPOSANTE 4	243
4.1.	R41 : Le soutien au développement des compétences numériques est renforcé	243
4.1.1.	AS 411 : Organisation des foras annuels des instituts de formation sur les Télécommunications/TIC de l'espace UEMOA.....	243
4.1.2.	AS 412 : Contribution à l'élaboration et à l'adoption des curricula harmonisés de formation dans les instituts de formation en TIC opérant dans l'espace communautaire	243
4.1.3.	AS 413 : IEC dans les pays sur les nouveaux curricula de formation en TIC dans l'espace UEMOA	243
4.1.4.	AS 414 : Suivi de la mise en œuvre des curricula de formation en TIC dans les instituts de formation	244
4.1.5.	AS 415 : Elaboration du mécanisme d'attribution de bourses d'excellence aux étudiants méritants.....	244
4.1.6.	AS 416 : Mise en œuvre du mécanisme d'attribution de bourses d'excellence aux étudiants méritants.....	244
4.1.7.	AS 417 : Elaboration du mécanisme de soutien à la certification.....	244
4.1.8.	AS 418 : Mise en œuvre du mécanisme de soutien à la certification.	244
4.2.	R42 : L'appui aux incubateurs et aux startups est renforcé.....	244
4.2.1.	AS 421 : Elaboration et adoption du mécanisme de soutien aux incubateurs	244
4.2.2.	AS 422 : Mise en œuvre du mécanisme de soutien aux incubateurs	245
4.2.3.	AS 423 : Elaboration et adoption du dispositif d'appui aux startups ..	245
4.2.4.	AS 424 : Mise en œuvre du dispositif d'appui aux startups	245
4.3.	R43 : Le soutien à l'innovation et à la recherche est renforcé.....	245
4.3.1.	AS 431 : Elaboration et adoption du mécanisme de soutien à l'innovation	245

4.3.2.	AS 432 : Mise en œuvre du mécanisme de soutien à l'innovation.....	245
4.3.3.	AS 433 : Elaboration et adoption du mécanisme d'appui à la recherche	246
4.3.4.	AS 432 : Mise en œuvre du mécanisme d'appui à la recherche	246
5.HYPOTHESES D'ÉVALUATION DES COUTS DES ACTIVITES DE LA COMPOSANTE 0		
		247
5.1.	R01 : les activités de démarrage sont bien menées.....	247
5.1.1.	Frais de personnel	247
5.1.2.	AS012 : Signature des textes organisant la gestion du PRDEN	247
5.1.3.	AS013 : Mobilisation des locaux de l'UGP.....	247
5.1.4.	AS014 : Equipement des locaux de l'UGP	247
5.2.	R02 : Le Programme est bien géré	248
5.2.1.	AS021 : Fonctionnement du Programme (Fournitures de bureau & abonnements divers)	248
5.2.2.	AS022 : Tenue des réunions du COS.....	248
5.2.3.	AS023 : Tenue des réunions du CNS	248
5.2.4.	AS024 : Elaboration et la diffusion des rapports mensuels, trimestriels et annuels	248
5.2.5.	AS025 : Organisation des revues annuelles de performances.....	248
5.2.6.	AS026 : Organisation des revues multipartites	248
5.2.7.	AS027 : Organisation des visites de terrain de l'UGP	248
5.2.8.	AS028 : Organisation des visites de terrain du COS.....	249
5.2.9.	AS029 : Organisation des visites de terrain des CNS	249
5.2.10.	AS0210 : Réalisation de l'évaluation à mi-parcours	249
5.2.11.	AS0211 : Réalisation de l'évaluation finale.....	249
5.2.12.	AS0212 : Audits.....	249
5.2.13.	AS0213 : Elaboration du Manuel d'exécution du Programme	250
5.2.14.	AS0214 : Appui à la collecte de données sur le secteur de l'économie numérique	250
5.2.15.	AS0215 : Clôture du Programme.....	250

INTRODUCTION

Le présent document rentre dans le cadre de l'élaboration du Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique. Il vise à fournir les éléments d'appréciation pris en compte dans l'évaluation des coûts de ses activités. Il est composé de six (6) chapitres. Le premier présente les données générales qui entrent en ligne de compte dans l'évaluation du coût de la quasi-totalité des activités. Les cinq (5) chapitres suivants portent sur les hypothèses utilisées pour évaluer les coûts des activités des composantes 1, 2, 3, 4 et 5.

I. DONNEES GENERALES

Les données ci-dessous sont celles qui sont généralement prises en compte dans l'évaluation du coût des activités.

- Perdiem des cadres de la Commission : 150 000 F ;
- Perdiem des participants (représentants des Etats, experts) aux ateliers et diverses réunions) et experts réalisant les études : 130 000 F ; 35 000 F pour participants provenant des pays abritant l'atelier ou la réunion ;
- Perdiem local pour les visites de terrain, les réceptions, les experts locaux chargés des formation: 60 000 F ;
- Perdiem pour les Ministres sectoriels : 60 000 F pour le Ministre du Burkina Faso et 190 000 F pour les autres Ministres ;
- Cachet pour les membres du Conseil des Ministres Statutaires (CMS) : 600 000 F par session
- Billet d'avion à l'intérieur de l'espace UEMOA : une moyenne de 500 000 F
- Billet en classe Affaires pour les Ministres : 850 000 F
- Délai de route : 2 jours
- Délai de route pour les formations du personnel des structures disséminées sur le territoire des Etats membres : 6 jours
- Pause-café : 3 000 F
- Honoraires : une moyenne de 400 000 F par H/J
- Coût de location de salles pour les ateliers et les rencontres de partage : 100 000 F ou 200 000 F par jour selon le cas ;
- Coût de location de salles pour les séances d'IEC : 500 000 F par jour

Les hypothèses d'évaluation sont organisées par activité de chaque résultat.

1. HYPOTHESES D'ÉVALUATION DES COUTS DES ACTIVITES DE LA COMPOSANTE 1

1.1. R11 : Le nouveau cadre législatif et réglementaire au niveau communautaire adapté aux évolutions technologiques est adopté.

1.1.1. AS111 : Elaboration et adoption du nouveau cadre législatif et réglementaire

Le coût de cette activité a pris en compte :

- la réalisation des études par un consultant pour élaborer l'avant-projet du nouveau cadre législatif et réglementaire : 40 H/J sont prévus avec le billet d'avion et le perdiem ;
- l'atelier de validation de 5 jours par les experts (2 représentants provenant des pays de l'espace UEMOA) pendant 5 jours ;
- une réunion d'approbation de 2 jours par les Ministres en charge de l'économie numérique pendant 2 jours : sont pris en compte les billets d'avion, les perdiems pour le Ministre et le cadre qui l'accompagne ;
- une réunion d'adoption par le Conseil des Ministres Statutaires (CMS) pendant 2 jours : sont pris en compte les billets d'avion, les perdiems pour le Ministre et le cadre qui l'accompagne ainsi que le cachet de membre du CMS.

1.1.2. AS112 : Elaboration et adoption des textes de promotion des usages numériques

Des projets de textes sont déjà élaborés. Sont évalués selon les hypothèses identiques à l'activité AS111, les coûts :

- de l'atelier de validation de 5 jours,
- d'une réunion de 2 jours des Ministres en charge de l'économie numérique et
- d'une réunion d'adoption du CMS.

1.1.3. AS113 : Elaboration et adoption des textes complémentaires

Les textes concernés sont (i) le traitement fiscal, (ii) la protection des données, (iii) la responsabilité des acteurs, (iv) le droit de propriété intellectuelle, (v) les véhicules autonomes et connectés, (vi) l'intelligence artificielle et (vii) la reconnaissance faciale.

Les coûts évalués selon les hypothèses identiques à l'activité AS111 portent sur :

- l'élaboration des 7 textes suscités par 7 consultants à raison de 20 H/J chacun,
- l'atelier de validation de 5 jours,
- une réunion de 2 jours des Ministres en charge de l'économie numérique et
- une réunion d'adoption du CMS.

1.1.4. AS114 : Edition et vulgarisation des textes adoptés par le Conseil des Ministres Statutaires

Les textes adoptés par le Conseil des Ministres Statutaire et leur plaquette seront édités comme suit :

- le nouveau règlementaire dans un document en 1 000 exemplaires à éditer au prix de 15 000 F l'unité ;
- les textes de promotion des usages numérique dans un 2^{ème} document en 1 000 exemplaires à éditer au prix de 15 000 F l'unité ;
- les textes complémentaires dans un 3^{ème} en 1 000 exemplaires à éditer au prix de 15 000 F l'unité ;
- les textes sur les startups et incubateurs dans un 4^{ème} et leurs plaquettes en 2 000 exemplaires à éditer au prix de 15 000 F l'unité ;
- 4 émissions télévisuelle par pays à raison de 500 000 F l'unité ;
- 4 publications dans la presse écrite publique par pays pour 100 000 F l'unité ;
- 4 publications dans la presse écrite privée par pays pour 100 000 F l'unité et
- 4 publications de spots dans chaque pays au prix de 150 000 F.

L'édition, les publications et les émissions sont planifiées pendant la 1^{ère} année et les 3 dernières années.

1.1.5. AS115 : IEC des Etats membres sur les textes adoptés par le Conseil des Ministres Statutaire

Deux délégations de 3 personnes sillonneront un groupe de 4 pays chacune pendant la 1^{ère} année et les 3 dernières années. (i) Groupe : Burkina Faso, Mali, Sénégal et Guinée Bissau et (ii) Groupe 2 : Bénin, Togo, Côte d'Ivoire et Niger. Les coûts évalués incluent :

- durée de la mission 18 jours pour l'une des délégations et 14 pour l'autre ;
- prix du billet d'avion : 1 400 000 F pour la délégation du groupe 1 et 1 000 000 F pour l'autre ;
- perdiem pour les membres de la délégation et
- 400 000 F par délégation et par pays pour les dépenses diverses.

1.2. R12 : Les nouveaux textes communautaires sont transposés dans la législation et les réglementations nationales

1.2.1. AS121 : Appui à l'élaboration des avant-projets de textes nationaux adaptés aux nouveaux textes communautaires

Les coûts pris en compte consistent en :

- les honoraires de 4 consultants par pays en charge de l'élaboration des avant-projets de textes nationaux adaptés aux nouveaux textes communautaires et 40 H/J par expert et

- le coût des ateliers de validation de 3 jours avec 20 participants par atelier, de location de salles, des pauses-café, un per diem de 35 000 F par participant.

La validation et la tenue de la réunion des Ministres sectoriels et du Conseil des Ministres Statutaires (CMS) sont planifiées les 4 dernières années.

1.2.2. AS122 : Missions de lobbying pour l'adoption de la nouvelle législation et pour la signature des textes réglementations subséquents

Les hypothèses sont les mêmes que celles de l'activité AS115 et se déroule les 4 dernières années.

1.2.3. AS123 : Suivi (i) de l'adoption des textes législatifs requis par les Parlements Nationaux et (ii) de l'adoption et signature des règlements et textes d'application

L'activité consiste au suivi de l'adoption des textes nationaux de l'année 2 à l'année 5. Aucun coût n'est prévu.

1.2.4. AS124 : IEC sur les améliorations apportées à la législation et à la réglementation dans les Etats membres

Les coûts de l'organisation d'une séance IEC par pays incluent celui du kit des 200 participants par pays évalués à 10 000 F, les frais de location de salles et des pauses-café. Cette activité se tient en année 3, 4 et 5.

1.3. R13 : Les mécanismes de régulation du secteur de l'économie numérique sont améliorés

1.3.1. AS131 : Soutien aux réunions du Comité des Régulateurs

Les coûts des réunions annuelles de 2 jours comprennent :

- les honoraires d'un expert (10 H/J) pour élaborer le dossier de préparation et d'organisation technique et logistique de la rencontre et
- le coût des billets d'avion, de pause-café, le per diem des participants (2 par Autorité Nationale de Régulation - ANR), 5 000F pour le kit du participant et les frais de location de salles.

1.3.2. AS132 : Organisation de sessions de partage de bonnes pratiques visant l'amélioration de l'efficacité des mécanismes de régulation

Les coûts des réunions annuelles de 3 jours comprennent :

- les honoraires d'un expert (10 H/J) pour élaborer le Document d'Orientation Méthodologique et des modules des sessions de partage et pour animer ladite session et
- le coût des billets d'avion, de pause-café, le per diem des participants (2 par Autorité Nationale de Régulation), 5 000F pour le kit du participant et les frais de location de salles.

1.3.3. AS133 : Organisation de sessions de renforcement de capacités du personnel des Autorités Nationales de Régulation (ANR)

Les coûts des ateliers annuels de renforcement de capacités du personnel des ANR réunions de 5 jours comprennent :

- les honoraires d'un expert (14 H/J) pour élaborer le Document d'Orientation Méthodologique et des modules des sessions de partage et pour animer ladite session et
- le coût des billets d'avion, de pause-café, le per diem des participants (2 par Autorité Nationale de Régulation) et 3 de l'UGP et de la Commission, 5 000F pour le kit du participant et les frais de location de salles.

1.4. R14 : La confiance des populations dans l'usage du numérique s'est accrue

1.4.1. AS141 : Élaboration d'un guide pour un comportement responsable sur les réseaux sociaux

Le coût de l'activité en année 2 inclut :

- les honoraires d'un expert (60 H/J) pour élaborer le guide et
- le coût de l'atelier de validation de 5 jours avec 3 participants par pays et qui intègre le coût des billets d'avion, de pause-café, le per diem des participants, 5 000F pour le kit du participant et les frais de location de salles.

1.4.2. AS142 : Édition de lignes directrices pour le renforcement de la confiance dans les instruments financiers numériques

Les hypothèses sont les mêmes que celles du AS141 et se déroule en année 2.

1.4.3. AS143 : Edition et IEC sur le guide pour un comportement responsable sur les réseaux sociaux et les lignes directrices pour le renforcement de la confiance dans les instruments financiers numériques

Le coût de l'activité budgétisée pour l'année 3 prend en compte :

- les frais d'édition de 10 000 exemplaires du guide et de 5000 exemplaires pour les lignes directrices (15 000F l'unité) ;

- 15 H/J pour l'expert en communication pour préparer et organiser les émissions TV et les publications et
- les frais de 2 émissions sur les télévisions publiques, 4 publications dans la presse publique et privée.

1.4.4. AS144 : Coopération avec les organisations de protection des données à caractère personnel, de lutte contre la Cybersécurité et de sécurisation des systèmes d'information

Les coûts des rencontres annuelles de 3 jours impliquant 3 participants par pays et 3 de l'UGP et de la Commission comprennent :

- les honoraires de 2 experts pour au total 25 H/J pour élaborer le dossier de préparation et d'organisation technique et logistique des rencontres et
- le coût des billets d'avion, de pause-café, le per diem des participants, 5 000F pour le kit du participant et les frais de location de salles.

1.4.5. AS145 : Renforcement de capacités des organisations de protection des données à caractère personnel, de lutte contre la Cybersécurité et de sécurisation des systèmes d'information

Les coûts des ateliers annuels de renforcement des capacités de 5 jours impliquant 3 participants par pays et 3 cadres de l'UGP et de la Commission comprennent :

- les honoraires de 2 experts pour au total 25 H/J pour élaborer le de préparation et d'organisation technique et logistique des rencontres et
- le coût des billets d'avion, de pause-café, le per diem des participants, 5 000F pour le kit du participant et les frais de location de salles.

2. HYPOTHESES D'ÉVALUATION DES COUTS DES ACTIVITES DE LA COMPOSANTE 2

2.1. **R21 : L'accessibilité économique des services numériques est améliorée**

2.1.1. **AS211 : Elaboration et validation d'un mécanisme d'accès permanent social à Internet**

Le coût de l'activité budgétisée en année 1 inclut :

- la réalisation de l'étude d'élaboration d'un mécanisme d'accès permanent social à Internet : 25H/J pour l'expert et
- la validation pendant 2 jours, à Ouagadougou, du mécanisme par 8 participants à raison de 1 participant par Etat membre.

2.1.2. **AS212 : Mise en œuvre d'un mécanisme d'accès permanent social à Internet**

Une dotation de 30 millions de F est allouée à chaque Etat (Agence en charge du service universel) pour la mise en œuvre de l'année 2 à l'année 5.

2.1.3. **AS213 : Définition des spécifications techniques des Cases numériques**

La construction et l'équipement des Cases numériques est une expérience déjà en cours. Les études de définition des spécifications ne sont donc pas budgétisées.

2.1.4. **AS214 : Mise en place de Cases numériques pour un accès communautaire aux TIC dans les zones non couvertes par un signal mobile**

Il est prévu :

- 20 Cases numériques par pays et par an ; soit au total 160 Cases par an ;
- Elles seront mises en place pendant les 4 premières années ;
- une dotation de 20 millions par Case, soit au total 3,2 milliards par an ;
- une réception provisoire à la fin des travaux et une définitive un an après la réception provisoire :
 - o Membre UGP participant à la réception : 1,
 - o Nationaux participant à la réception : 3,
 - o Nombre de jours pour la réception par pays : 8,
 - o Délai de route : 6 jours
 - o Location de véhicules : 10 jours par pays
- la formation sur site du personnel en charge de leur gestion :
 - o 3 jours par Case par 1 expert,

- o Total H/J pour la formation par pays : 69 (6 pour préparation, 3 pour la formation par Case, 3 pour le rapport de formation),
- o Pause-café et pause-déjeuner pour les gestionnaires des Cases pendant les 3 jours de formation,
- l'entretien à hauteur de 500 000 F par Case pendant la première année d'exploitation et
- une dotation de 1 200 000 F pour une connexion haut débit par Case pendant la première année d'exploitation.

2.2. R22 : Les capacités d'utilisation des services numériques par les usagers sont améliorées

2.2.1. AS 221 : Renforcement de capacités de digitalisation des services publics des ministères en charge des secteurs prioritaires (agriculture, éducation, santé, justice, finances, sécurité, commerce)

Les coûts des 2 ateliers de renforcement de capacités prévus par année portent sur :

- l'élaboration du Document d'Orientation méthodologique des ateliers de renforcement de capacités par 1 expert pendant 7 jours ;
- l'organisation des ateliers de 5 jours avec 4 participants par pays ; le coût inclut aussi les honoraires de l'expert formateur pour 5 jours et 2 jours pour le rapport de formation et
- les frais de transport international et les per diem des participants.

2.2.2. AS 222 : Organisation d'ateliers régionaux de partage d'expériences réussies sur les services publics numériques

Les coûts de cette activité qui se tient 2 fois par an prennent en compte :

- 7 H/J l'élaboration et la finalisation du Dossier de préparation et d'organisation technique et logistique des ateliers régionaux ;
- l'organisation des ateliers de 3 jours avec 4 participants par pays ;
- le coût inclut aussi les honoraires de l'expert formateur pour 5 jours et 2 jours pour le rapport de formation ;
- les frais de location de salles ;
- les frais de transport international et les per diem des participants.

2.2.3. AS 223 : Sensibilisation des populations sur les usages numériques

Le coût de l'activité planifiée sur 3 ans (année 1, 2 et 3) comprend :

- les frais de réalisation des kits (plaquettes, ...) à distribuer aux participants au nombre de 200 par séance avec un forfait de 3 000 000 F par séance ;
- les frais des pauses-café à la fin de chaque séance et
- les frais de location de salles.

2.3. **R23 : La couverture et la disponibilité des infrastructures d'interconnexion sont améliorées**

AS231 : Organisation de plaidoyer auprès des autorités politiques et économiques

Le coût de l'activité planifiée pendant la période de démarrage est évalué sur la base d'une mission circulaire de 28 jours. Les frais de transport international, les perdiems, les frais de transport local et un forfait de 400 000 F par pays pour les dépenses diverses.

2.3.1. **Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire et de leurs d'interconnexion correspondants**

Le coût des études est estimé avec l'hypothèse de 360 F au mètre linéaire auquel il a été appliqué 20% d'augmentation pour tenir compte de la tendance inflationniste observée de façon plus prononcée depuis février 2022 avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Les longueurs des liaisons ont été ajustées avec un coefficient de 1,1 pour tenir compte d'éventuels ajustements du terrain.

Les 360 F par mètre linéaire proviennent des études similaires réalisées dans la sous-région.

- **AS232 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot 1) : Mali (Gao) – Niger (Ayorou) (côté Mali) d'une longueur de 209 km**

Le coût de l'activité inclut :

- le coût des études proprement dites de la liaison qui a une longueur de 209 km mais ajustée à 229,9 km ($209 \times 1,1$), le coût des études est $360 \times 1,20 \times 229\,900$, soit 99 316 800 F et
- celui de l'atelier de validation de 2 jours avec la participation de 6 représentants par pays concerné et de 4 cadres de l'UGP et de la Commission.

C'est la même hypothèse qui a été faite pour les autres lots à savoir :

- **AS233 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot 2) et de leurs points d'interconnexion correspondants** relatif à la liaison Bénin (Porga) – Burkina Faso (Fada Ngourma) d'une longueur de 149 km ajustée à 163,9 km ;
- **AS234 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot 3) et de leurs points d'interconnexion correspondants** incluant les liaisons Bénin (Djougou) – Togo (Kara) d'une longueur de 69 km, Bénin (Comé) – Togo (Tsévié) concernant d'une longueur de 119 km, et Bénin (Dassari) – Togo (Dapaong) d'une longueur de 153 km, soit au total 341 km ajustée à 375,1 km ;
- **AS235 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot 4) et de leurs points d'interconnexion correspondants** incluant Burkina Faso (Bodane) – Côte d'Ivoire (Varale) d'une longueur de 20 km, Burkina Faso (Ouargaye) – Togo (Dapaong) d'une longueur de 105 km, soit au total 125 km ajustée à 137,5 km ;
- **AS236 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot 5) et de leurs points d'interconnexion correspondants** comprenant les liaisons Burkina

Faso (Ouahigouya) – Mali (Mopti) d'une longueur de 281 km et Burkina Faso (Faramana) – Mali (Koutiala) d'une longueur de 105 km, soit au total 386 km ajustée à 424,6 km ;

- **AS237 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot 6) et de leurs points d'interconnexion correspondants** consistant en la liaison Burkina Faso (Dori) – Niger (Niamey) d'une longueur de 232 km ajustée à 255,2 km et
- **AS238 : Réalisation d'études complémentaires des liaisons à construire (Lot 7) et de leurs points d'interconnexion correspondants** incluant la liaison Guinée Bissau (Sao Domingos) – Sénégal (Zinguinchor) (côté Guinée Bissau) d'une longueur de 117 km ajustée à 128,7 km.

2.3.2. Construction de deux (02) liaisons principales manquantes et de leurs points d'interconnexion

Le coût de la construction des deux (02) liaisons principales manquantes et de leurs points d'interconnexion est basé sur les données fournies par les études conceptuelles auxquelles il a été appliqué une augmentation de 20% pour tenir de la tendance haussière des prix sur les marchés. Les coûts ont été budgétisés à hauteur de 30% les années 2, 3 et 4 et 10% la dernière année après la réception définitive.

En outre, il faut ajouter les coûts à engager pour les réceptions provisoires et définitives calculées sur la base de :

- 3 participants par pays concerné ;
- 2 représentants de l'UGP et de la Commission ;
- 2 à 4 jours par réception (provisoire et définitive) et un délai de route variant de 1 à 3 jours en fonction de la liaison pour les nationaux ;
- un délai de route variant de 3 à 4 jours en fonction de la liaison pour les cadres de l'UGP et de la Commission ;
- la location de véhicule pour le nombre de jours requis ainsi que le carburant nécessaire en faire des distances correspondantes ;
- les frais des billets d'avion pour les nationaux si requis et pour les cadres de l'UGP et de la Commission et
- les perdiems en fonction de l'effectif des participants nationaux, de l'UGP, de la Commission et de la durée de séjour sur le terrain.

Enfin, les coûts incluent les frais d'entretien des ouvrages construits et rendus fonctionnels pour une année, à savoir l'année 5. Ils s'élèvent à 1% du coûts des ouvrages (hypothèse notes conceptuelles).

2.3.3. Construction de neuf (09) liaisons secours prioritaires et de leurs points d'interconnexion

Les coûts ont été évalués sur la base des hypothèses présentées ci-dessus à la section 2.3.2.

2.3.4. Elaboration d'un dispositif de secours mutuel sur les liaisons inter-Etats en fibre optique

Trois éléments sont pris en compte pour l'évaluation du coût de l'activités à savoir :

- l'élaboration de la Demande de propositions par un expert avec 5 h/J ;
- les frais liés à l'élaboration du dispositif par 2 experts avec 40 H/J chacun et
- la validation du dispositif de secours mutuel pendant 2 jours avec 2 participants par pays.

2.3.5. Mise en œuvre du dispositif de secours mutuel

Une dotation de 2 000 000 millions est prévue pour chaque pays pour la mise en œuvre du dispositif de secours mutuel pendant les années 3, 4 et 5 du Programme.

3. HYPOTHESES D'ÉVALUATION DES COUTS DES ACTIVITES DE LA COMPOSANTE 3

3.1. R31 : Des conditions favorables à l'accélération de la digitalisation des services publics sont créées

3.1.1. AS311 : Elaboration et adoption du règlement portant principes fondamentaux relatifs à la fourniture de services publics numériques dans l'espace UEMOA

L'élaboration et l'adoption de ce règlement est déjà intégré au coût de l'activité AS112. Le coût de n'est donc pas repris ici.

3.1.2. AS312 : Appui à la promotion du téléenseignement dans l'espace UEMOA

Les hypothèses sont :

- H/J pour élaboration des TDR de la numérisation des cours : 30 ;
- nombre de classes de 3^{ème} (moderne long et court) : 2 ;
- nombre de classes de Terminales (Enseignement général) (Séries A, B, C et D) : 4 ;
- nombre de classes au CAP (Enseignement technique) : 10
- nombre de classes de Terminales (Enseignement technique) : 10
- nombre de classes de 2^{nde} (Enseignement général) (Séries A, B, C et D) : 4 ;
- nombre de classes de 1^{ère} (Enseignement général) (Séries A, B, C et D) : 4 ;
- nombre de classes de 2^{nde} (Enseignement technique) : 10 ;
- nombre de classes de 1^{ère} (Enseignement technique) : 10 ;
- nombre de consultants chargés de la numérisation par classe : 2 ;
- H/J par consultant : 60 ;
- pour l'année 2 : numérisation des cours des classes d'examen de l'enseignement secondaire général et technique : 3^{ème}, de CAP, de Terminale ;
- pour l'année 3 : numérisation des cours des classes de 2^{nde} (général et technique) ;
- pour l'année 4 : numérisation des cours des classes de 1^{ère} (général et technique) ;
- validation en ligne des cours digitalisés : sans coût et
- dotation de 10 millions par pays et par an pour l'acquisition d'équipements informatiques (2 serveurs par pays, 2 microordinateurs, ...).

3.1.3. AS313 : Soutien au développement de la télémédecine dans l'espace UEMOA

Les hypothèses ayant permis l'évaluation du coût de l'activité à réaliser sur 3 ans au profit de 27 hôpitaux dans chaque pays sont :

- honoraires de 2 consultants pour rédiger les TDR de mise en place de la télémédecine dans les hôpitaux : 60 H/J pour les 2 ;
- 9 hôpitaux des 3 niveaux de référence à équiper chaque année dotés d'infrastructures de visioconférence de haut débit avec des liaisons dédiées : 1 hôpital de 3^{ème} référence, 2 de 2^{ème} et 6 de 1^{ère} référence chaque année ;
- une dotation de 10 000 000 F par hôpital pour l'aménagement d'une salle devant abriter lesdits équipements dans chacun des 9 centres hospitaliers ;
- formation pendant 3 jours, chaque année dans chaque pays, de 63 agents (médecins, techniciens, ...) dans les hôpitaux concernés à l'utilisation desdites installations à raison de 15 dans l'hôpital de 3^{ème} référence (uniquement en année 2), 18 dans les 2 hôpitaux de 2^{ème} et 30 dans les 6 de 1^{ère} référence : 3 jours de formation sur site par 2 experts (1 médecin et 1 informaticien), kit du participant, pause-café et pause-déjeuner ;
- acquisition d'équipements informatiques : dotation de 3 000 000 F par hôpital ;
- acquisition d'équipements de visioconférence avec des liaisons dédiées : 3 500 000 F par hôpital ;
- une dotation de 100 000 F par mois pour assurer la connexion pendant une année au profit de chaque hôpital ;
- année 2 : 9 hôpitaux dans chaque pays incluant l'hôpital de 3^{ème} référence ;
- année 3 : 8 hôpitaux dans chaque pays et
- année 4 : 8 hôpitaux dans chaque pays.

3.1.4. AS314 : Appui à la digitalisation des services agricoles dans l'espace UEMOA

L'évaluation de coût de l'activité à réaliser sur 3 ans au profit de la Chambre d'agriculture et de ses démembrements ainsi que des services publics du secteur sont :

- Honoraires de consultant pour rédiger les TDR de digitalisation des services agricoles pour 15H/J ;
- Honoraires de 2 consultants pour réaliser la digitalisation des services agricoles pour 30H/J chacun ;
- Validation des livrables : atelier de 3 jours avec 4 participants par pays (services publics nationaux, Chambre d'agriculture, Chambres régionales/départementales, service en charge de la digitalisation)
- Nombre de Chambres nationales d'agriculture : 1 par pays ;
- nombre de Chambres régionales/départementales par pays par an : 4 ;
- nombre de structures administratives nationales et régionales/départementales en charge de l'encadrement du secteur rural par pays par an : 5 ;
- aménagement de 10 salles devant abriter lesdits équipements avec une dotation de 7 000 000 F par structure bénéficiaire ;
- Forfait pour acquisition d'équipements informatiques : 3 000 000 F
- formation pendant 2 jours, chaque année, de 2 agents par structure bénéficiaire, soit 20 agents
- formation sur site par 1 expert local : kit du participant, pause-café et pause-déjeuner, honoraires, transport local avec un délai de route de 6 jours ;
- acquisition d'équipements informatiques : dotation de 3 000 000 F par structure bénéficiaire ;
- une dotation de 100 000 F par mois pour assurer la connexion pendant une année par structure bénéficiaire ;
- Année 2 : 10 structures bénéficiaires incluant les structures nationales (Chambre et administration) ;

- Année 3 : 8 structures bénéficiaires (4 Chambres départementales/régionales et 4 structures administratives départementales/régionales) et
- Année 4 : 8 structures bénéficiaires (4 Chambres départementales/régionales et 4 structures administratives départementales/régionales).

3.1.5. AS315 : Soutien au développement du commerce électronique dans l'espace UEMOA

L'évaluation de coût de l'activité à réaliser sur 3 ans au profit de la Chambre du commerce et de ses démembrements ainsi que des services publics en charge du secteur sont :

- Honoraires de consultant pour rédiger les TDR de développement du commerce électronique pour 15H/J ;
- Honoraires de 2 consultants chargé du développement du commerce électronique pour 30H/J chacun ;
- Validation des livrables : atelier de 3 jours avec 3 participants par pays (services publics nationaux, Chambre de commerce, antennes régionales/départementales, service en charge de la digitalisation)
- Nombre de Chambres de commerce : 1 par pays ;
- nombre d'antennes régionales/départementales par pays par an : 4 ;
- nombre de structures administratives nationales et régionales/départementales en charge du commerce : par pays par an : 5 ;
- aménagement de 10 salles devant abriter lesdits équipements avec une dotation de 7 000 000 F par structure bénéficiaire ;
- forfait pour acquisition d'équipements informatiques : 3 000 000 F
- formation pendant 2 jours, chaque année, de 2 agents par structure bénéficiaire, soit 20 agents
- formation sur site par 1 expert local : kit du participant, pause-café et pause-déjeuner, honoraires, transport local avec un délai de route de 6 jours ;
- acquisition d'équipements informatique : dotation de 3 000 000 F par structure bénéficiaire ;
- une dotation de 100 000 F par mois pour assurer la connexion pendant une année par structure bénéficiaire ;
- Année 2 : 10 structures bénéficiaires incluant les structures nationales (Chambre et administration) ;
- Année 3 : 8 structures bénéficiaires (4 Chambres départementales/régionales et 4 structures administratives départementales/régionales) et
- Année 4 : 8 structures bénéficiaires (4 Chambres départementales/régionales et 4 structures administratives départementales/régionales).

3.1.6. AS316 : Appui aux Etats membres pour la digitalisation des services publics prioritaires (agriculture, éducation, santé, justice, finances, sécurité, commerce)

L'évaluation de coût de l'activité à réaliser sur 4 ans (année 2 à 5) au profit des services publics sont :

- honoraires de l'expert chargé de l'élaboration du dossier de présentation des projets de digitalisation a digitalisation d'un service public : 20H/J ;
- validation en ligne du dossier de présentation des projets de digitalisation : sans coût ;
- évaluation des projets de digitalisation par 2 personnes ressources pour 3 H/J chacune ;
- nombre de services à digitaliser par an et par pays : 30 et
- une dotation de 15 000 000 F par service public à digitaliser.

3.1.7. AS317 : Organisation d'ateliers régionaux de partage d'expériences réussies dans la fourniture des services publics numériques

Les coûts des ateliers de partage de 3 jours animés par 2 experts comprennent :

- les honoraires des 2 experts (13 H/J chacun) pour élaborer le Document d'Orientation Méthodologique et des modules des sessions de partage et pour animer ladite session et
- le coût des billets d'avion, de pause-café, le per diem des participants (2 par pays), 5 000F pour le kit du participant et les frais de location de salles ;
- .

3.2. R32 : Des mesures incitatives au profit des Fournisseurs de Services Numériques sont adoptées

3.2.1. AS321 : Elaboration et adoption d'un texte visant la promotion des Fournisseurs de Services Numériques (FSN)

Les coûts intègrent :

- les honoraires des consultants chargés d'élaborer les drafts : 30 H/J pour chacun des 2 consultants requis,
- les frais liés à l'organisation de l'atelier de validation de 3 jours avec la participation de 2 personnes par pays ;
- les frais de la tenue de la réunion d'approbation de 2 jours des Ministres en charge de l'économie numérique accompagnés d'un cadre de leur pays respectifs et
- les frais liés à la session du Conseil des Ministres Statutaire.

3.2.2. AS322 : Elaboration et adoption de l'élaboration d'un mécanisme de soutien aux FSN

Les coûts concernent :

- les honoraires des consultants chargés de proposer le mécanisme de soutien : 20 H/J pour chacun des 2 consultants requis ;
- les frais liés à l'organisation de l'atelier de validation de 2 jours avec la participation de 2 personnes par pays et qui va se tenir au cours de la 2^{ème} année ;
- les frais de la tenue, en année 3, de la réunion d'approbation (2 jours) des Ministres en charge de l'économie numérique accompagnés d'un cadre de leur pays respectifs ;

- les frais liés à la session du Conseil des Ministres Statutaire prévue en année 3.

3.2.3. AS323 : Mise en œuvre dudit mécanisme

Les coûts se ramènent à une dotation de 50 millions de F par pays et par an pour les 3 dernières années du Programme.

4. HYPOTHESES D'ÉVALUATION DES COUTS DES ACTIVITES DE LA COMPOSANTE 4

4.1. **R41 : Le soutien au développement des compétences numériques est renforcé**

4.1.1. **AS 411 : Organisation des foras annuels des instituts de formation sur les Télécommunications/TIC de l'espace UEMOA**

Les coûts des foras annuels des instituts de formation sur les Télécommunications/TIC ateliers de partage de 5 jours animés par 2 experts incluent :

- les honoraires des 2 experts (13 H/J chacun) pour élaborer le Dossier de préparation et d'organisation technique et logistique des foras et pour animer lesdits foras ;
- le coût des billets d'avion, de pause-café, le perdiem des participants (5 par pays), 5 000F pour le kit du participant et les frais de location de salles et
- le coût des cocktails pour 100 personnes à l'ouverture et pour 100 personnes à la clôture.

4.1.2. **AS 412 : Contribution à l'élaboration et à l'adoption des curricula harmonisés de formation dans les instituts de formation en TIC opérant dans l'espace communautaire**

Le coût de cette activité qui va est évalué en tenant compte :

- des honoraires de 4 experts avec chacun 30 H/J pour élaborer les curricula de formation pour 4 filières prioritaires ;
- des frais de tenue d'un atelier de validation de 2 semaines (1 semaine pour valider 2 curricula) avec 4 participants par pays ;
- les frais de la tenue, en année 2, de la réunion d'approbation (2 jours) des Ministres en charge de l'enseignement supérieur accompagnés d'un cadre de leurs pays respectifs et
- les frais liés à la session du Conseil des Ministres Statutaires prévue en année 2.

4.1.3. **AS 413 : IEC dans les pays sur les nouveaux curricula de formation en TIC dans l'espace UEMOA**

Le coût de l'IEC prévue en année 3 comprend :

- les frais d'édition de la plaquette présentant les curricula (5 000 F l'unité et 500 exemplaires par pays) ;
- les frais des pauses-cafés à servir à la fin de chaque séance et
- les frais de location de salles pour chacune des 2 réunions d'IEC prévues par pays.

4.1.4. AS 414 : Suivi de la mise en œuvre des curricula de formation en TIC dans les instituts de formation

Aucun coût n'est budgétisé pour cette activité qui consiste pour les Comités Nationaux de Suivi (CNS) de rendre compte de la mise en application dans les pays de l'Union.

4.1.5. AS 415 : Elaboration du mécanisme d'attribution de bourses d'excellence aux étudiants méritants

Les coûts entrant en ligne de compte pour cette activité sont :

- les honoraires du consultant pour l'élaboration et la finalisation (20 H/J au total) et
- les frais liés à l'organisation de l'atelier de validation de 2 jours impliquant 2 participants par pays.

4.1.6. AS 416 : Mise en œuvre du mécanisme d'attribution de bourses d'excellence aux étudiants méritants

Le coût consiste en l'octroi de ladite bourse (10 000 000 F) à chacun des 4 étudiants méritants sélectionnés chaque année par pays à partir de l'année 2.

4.1.7. AS 417 : Elaboration du mécanisme de soutien à la certification

Les coûts sont évalués selon les mêmes hypothèses que celle décrites pour l'AS415.

4.1.8. AS 418 : Mise en œuvre du mécanisme de soutien à la certification

Le coût considère l'octroi de cette bourse à 10 personnes par pays par an sur les 4 dernières années. Le montant de la bourse est de 3 000 000 F.

4.2. R42 : L'appui aux incubateurs et aux startups est renforcé

4.2.1. AS 421 : Elaboration et adoption du mécanisme de soutien aux incubateurs

Les coûts prennent en compte :

- les honoraires du consultant pour l'élaboration et la finalisation (20 H/J au total) ;
- les frais liés à l'organisation de l'atelier de validation de 2 jours impliquant 2 participants par pays ;

- les frais de la tenue de la réunion d'approbation des Ministres en charge de l'économie numérique et
- la session d'adoption par le Conseil des Ministres Statutaire.

4.2.2. AS 422 : Mise en œuvre du mécanisme de soutien aux incubateurs

Le coût consiste en la mise à disposition d'un appui de 20 000 000 F à chaque incubateur sélectionné à raison de 4 par pays et par an de la deuxième à la dernière année.

4.2.3. AS 423 : Elaboration et adoption du dispositif d'appui aux startups

Au titre de cette activité, les coûts sont limités :

- aux honoraires du consultant pour l'élaboration et la finalisation (20 H/J au total) et
- aux frais liés à l'organisation de l'atelier de validation de 2 jours impliquant 2 participants par pays.

Il faut signaler que ce dispositif sera approuvé par la réunion des Ministres en charge de l'économie numérique et adopté par le CMS en même temps que celui de soutien aux incubateurs. Par conséquent, le coût n'intègre pas les frais de la tenue de la réunion des Ministres sectoriels et du CMS.

4.2.4. AS 424 : Mise en œuvre du dispositif d'appui aux startups

Le coût consiste en la mise à disposition d'un appui de 20 000 000 F à chaque startup sélectionnée à raison de 4 par pays et par an de la deuxième à la dernière année.

4.3. R43 : Le soutien à l'innovation et à la recherche est renforcé

4.3.1. AS 431 : Elaboration et adoption du mécanisme de soutien à l'innovation

Le coût de l'activité intègre :

- les honoraires du consultant pour l'élaboration et la finalisation (20 H/J au total) et
- les frais liés à l'organisation de l'atelier de validation de 2 jours impliquant 2 participants par pays.

4.3.2. AS 432 : Mise en œuvre du mécanisme de soutien à l'innovation

Le coût consiste en la mise à disposition d'un appui de 10 000 000 F à chaque porteur d'innovation à raison de 20 innovations sélectionnées au sein de l'espace UEMOA par an sur une période de 3 ans de la deuxième à la quatrième année.

4.3.3. AS 433 : Elaboration et adoption du mécanisme d'appui à la recherche

Le coût de l'activité intègre :

- les honoraires du consultant pour l'élaboration et la finalisation (20 H/J au total) et
- les frais liés à l'organisation de l'atelier de validation de 2 jours impliquant 2 participants par pays.

4.3.4. AS 432 : Mise en œuvre du mécanisme d'appui à la recherche

Le coût consiste en la mise à disposition d'un appui de 5 000 000 F à chaque chercheur. Deux cohortes composées chacune de 3 chercheurs par pays seront constituées pour bénéficier du soutien pendant 3 ans. La première cohorte est appuyée de l'année 2 à l'année 4 et la seconde de l'année 3 à l'année 5.

5. HYPOTHESES D'ÉVALUATION DES COUTS DES ACTIVITES DE LA COMPOSANTE 0

5.1. R01 : les activités de démarrage sont bien menées

5.1.1. Frais de personnel

Les frais de personnel sont constitués de :

- salaires : 2500 000 F pour les spécialistes (RAF, PRM, RSE, Responsable des Opérations, Responsable de la régulation et des aspects juridiques), 1 500 000 F pour l'Assistant (te) Administratif (ve), 800 000F pour l'huissier, 600 000 F pour le Chauffeur ;
- une indemnité de 500 000 F par mois pour le Coordonnateur de l'UGP ;
- un coefficient de 1,33% est appliqué aux salaires pour intégrer les différentes liées.

5.1.2. AS012 : Signature des textes organisant la gestion du PRDEN

Cette activité n'implique pas de coût, elle n'est donc pas budgétisée.

5.1.3. AS013 : Mobilisation des locaux de l'UGP

Le coût se résume aux frais de location des locaux pour 750 000 F le mois.

5.1.4. AS014 : Equipement des locaux de l'UGP

Les coûts incluent :

- les bureaux, fauteuils et chaises ;
- les meubles de rangement ;
- 6 microordinateurs de tables ;
- 6 microordinateurs portables ;
- 1 grande imprimante multifonction ;
- 2 petites imprimantes ;
- 2 petits photocopieurs ;
- du mobilier de salon pour salle d'attente ;
- du mobilier et équipement d'une salle de réunion ;
- 6 climatiseurs ;
- 1 fontaine ;
- Autres équipements et
- Organisation de la Table ronde

5.2. R02 : Le Programme est bien géré

5.2.1. AS021 : Fonctionnement du Programme (Fournitures de bureau & abonnements divers)

Les coûts comprennent :

- les fournitures de bureau ;
- le frais de consommation d'électricité et d'eau ;
- les frais de communication téléphonique ;
- les frais de nettoyage des locaux ;
- les frais d'entretien des climatiseurs, des ordinateurs, des véhicules, ... ;
- le frais de carburant et
- les produits et autres.

5.2.2. AS022 : Tenue des réunions du COS

Le coût est limité aux pause-café et déjeuners offerts lors des sessions.

5.2.3. AS023 : Tenue des réunions du CNS

Les coûts intègrent :

- un forfait de 500 000 F par trimestre pour les fournitures de bureau ;
- 25 000 F d'indemnité de session et
- les pause-café et déjeuners offerts lors des sessions.

5.2.4. AS024 : Elaboration et la diffusion des rapports mensuels, trimestriels et annuels

Pas de frais budgétisés.

5.2.5. AS025 : Organisation des revues annuelles de performances

Pas de frais budgétisés.

5.2.6. AS026 : Organisation des revues multipartites

Les coûts intègrent la participation d'un cadre de l'UGP et d'un de la Commission. Les frais de billet d'avion, les per diems (15 jours de mission) et le transport local (200 000 F par jour y compris le carburant pendant 10 jours) constituent les éléments de coût pris en compte.

5.2.7. AS027 : Organisation des visites de terrain de l'UGP

Les coûts incluent les frais de 2 missions par an de 2 cadres de l'UGP pendant 2 semaines à savoir les frais de billet d'avion, les per diem (14 jours de mission) et le transport local (200 000 F par jour y compris le carburant pendant 10 jours).

5.2.8. **AS028 : Organisation des visites de terrain du COS**

Les coûts prennent en compte les frais d'une mission par an de 3 membres du COS pendant 2 semaines à savoir les frais de billet d'avion, les per diem (14 jours de mission) et le transport local (200 000 F par jour y compris le carburant pendant 10 jours).

5.2.9. **AS029 : Organisation des visites de terrain des CNS**

Les coûts incluent les frais de 2 missions par an de 2 membres des CNS pendant 5 jours avec 2 jours de délai de route. Les frais de billet d'avion, les per diem et le transport local (200 000 F par jour y compris le carburant pendant 10 jours)

5.2.10. **AS0210 : Réalisation de l'évaluation à mi-parcours**

Les coûts pris en compte comprennent :

- les honoraires pour 100H/J ;
- les billets d'avion : 1 500 000 F pour l'international et 2 000 000 F pour circuler à l'intérieur de l'espace ;
- le per diem des experts pour 40 jours de travaux de terrain ;
- le transport local (location de véhicules) : 200 000 F par jour pendant les 30 jours de travaux de terrain et
- les coûts liés à l'atelier de validation impliquant 2 participants par pays pendant 2 jour : billets d'avion, per diem.

5.2.11. **AS0211 : Réalisation de l'évaluation finale**

Les coûts sont évalués sur la base des mêmes hypothèses qu'à l'activité AS0210.

5.2.12. **AS0212 : Audits**

Les éléments d'appréciation pris en compte dans l'évaluation du coût sont :

- les honoraires pour 60H/J ;
- les billets d'avion : 1 500 000 F pour l'international et 2 000 000 F pour circuler à l'intérieur de l'espace ;
- le per diem des experts pour 32 jours de travaux de terrain et
- le transport local (location de véhicules) : 200 000 F par jour pendant les 28 jours de travaux de terrain.

5.2.13. AS0213 : Elaboration du Manuel d'exécution du Programme

Les éléments d'appréciation pris en compte dans l'évaluation du coût sont :

- les honoraires pour 25H/J ;
- les billets d'avion : 1 500 000 F pour l'international ;
- le per diem des experts pour 7 jours à Ouaga pour la validation ;
- les frais de pause-café et de déjeuner pour les participants.

5.2.14. AS0214 : Appui à la collecte de données sur le secteur de l'économie numérique

Les coûts intègrent :

- les honoraires pour 60/J pour 2 experts ;
- les billets d'avion : 1 500 000 F pour les visites dans les pays de l'espace UEMOA ;
- le coût de l'atelier de validation qui inclut les billets d'avion de 2 participants par pays, leur per diem, le per diem local (35 000 F par jour), les frais de pause-café pour les participants et;
- un appui de 100 000 000 par Institut National de Statistique par an pendant 2 ans (année 2 & 4).

5.2.15. AS0215 : Clôture du Programme

Aucun coût n'a été budgétisé parce qu'elle comprend essentiellement les activités à réaliser par les membres de l'UGP.

Annexe 6 : Liste des documents consultés

1. Commission de l'UEMOA : Cadre d'Actions Prioritaires 2021-2025, Août 2021
2. Commission de l'UEMOA : État des lieux de l'infrastructure régionale / identification des liaisons manquantes et secours / capacités aux frontières dans l'espace UEMOA rapport final, 19 novembre 2020
3. Commission de l'UEMOA : Evaluation des usages numériques et politiques nationales en matière d'utilisation de masse du numérique dans l'espace UEMOA ; 27 octobre 2020
4. Commission de l'UEMOA : Elaboration d'un nouveau cadre réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest, 4 juin 2021
5. Commission de l'UEMOA : Appui à la mise en œuvre des conclusions de l'étude pour l'évaluation des usages numériques et des politiques nationales en matière d'utilisation de masse du numérique dans l'espace UEMOA
6. Commission de l'UEMOA : Appui à la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest
7. Commission de l'UEMOA : Appui à la mise en œuvre des solutions de sécurisation du réseau régional et de promotion du trafic dans l'espace UEMOA
8. Commission de l'UEMOA : Rapport final de l'évaluation de la phase pilote du programme de restructuration et de mise à niveau de l'industrie des Etats membres de l'UEMOA, Janvier 2014
9. Commission de l'UEMOA : Rapport de l'évaluation à mi-parcours du Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur dans la zone UEMOA, Juin 2011
10. Commission de la CEDEAO : Elaboration d'une stratégie de développement des Télécommunications/TIC dans l'espace CEDEAO pour la période 2018-2023, Rapport provisoire, Septembre 2017
11. République du Bénin : Programme d'Action du Gouvernement 2016-2021
12. République du Bénin : Programme d'Action du Gouvernement 2016-2021, Projets phares
13. République du Mali : Ministère de l'Economie Numérique de l'Information et de la Communication : Stratégie Nationale de Développement de l'Economie Numérique 2015-2020 (Draft)
14. République du Sénégal : Ministère des Postes et des Télécommunications : Stratégie Sénégal Numérique 2016-2025, Octobre 2016
15. MND, NSSI et ITU Stratégie nationale de la sécurité numérique du Bénin, Document de travail, Décembre 2019
16. ARCEP Bénin, Plan stratégique 2022-2026
17. Banque Mondiale : Rapport annuel sur le développement dans le monde 2021, de la crise à une reprise verte, résiliente et inclusive
18. Banque Mondiale : Rapport annuel sur le développement dans le monde 2019, le travail en mutation
19. ITU : Rapport 2020 : Measuring digital development, Facts and figures 2020
20. UIT : Rapport 2017 "Mesurer la société de l'information"
21. Rapports des Nations Unies "e-Government Survey"
22. BCEAO : rapports annuels sur l'évolution des services financiers numériques dans l'UEMOA
23. Agence Française de Développement : Rapport de l'étude technique sur les droits d'auteur dans pays de l'UEMOA, décembre 2017-février 2018